PGMR

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2017•2021

VERSION ABRÉGÉE DESTINÉE AUX MUNICIPALITÉS

JUILLET 2017

MRC Matawinie

ENTREPRENANTE DE NATURE!

ÉCO CENTRE

ICI

CRD

PGMR

MOT DU PRÉFET

La MRC de Matawinie accorde une importance fondamentale à la qualité de son environnement. Cet engagement constant se reflète dans toutes ses activités, dont la planification territoriale de la gestion des matières résiduelles.

C'est donc avec fierté que je vous présente le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2017-2021 de la MRC de Matawinie. En tant que préfet de la MRC et président du Comité de protection de l'environnement matawinien (CPEM), je suis à même de constater tout le travail de réflexion et de concertation réalisé au cours de la révision du PGMR. Je tiens par ailleurs à remercier tous celles et ceux qui ont œuvré de près ou de loin à cette démarche, en particulier les membres du CPEM ainsi que les membres de la commission de consultation publique.

Cette version abrégée du PGMR est destinée principalement aux municipalités du territoire. En rappelant les orientations et objectifs de gestion des matières résiduelles fixés, ce document se veut un outil pratique afin de dynamiser la mise en œuvre des 49 mesures prévues.

Ensemble, continuons d'innover pour une Matawinie plus verte et une collectivité sans gaspillage de ses ressources!

Gaétan Morin

Gaétan Morin

REMERCIEMENTS

AUX MEMBRES DU COMITÉ DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MATAWINIEN (CPEM) :

M. Gaétan Morin, président et préfet de la MRC de Matawinie
Mme Josée Beaudoin, représentante de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
M. Rémi Bélanger, représentant de Saint-Alphonse-Rodriguez
M. Renald Breault, représentant de Rawdon
M. Luc Drapeau, représentant de Saint-Donat
M. Pierre-Michel Gadoury, représentant de Saint-Jean-de-Matha
M. Richard Gilbert, représentant de Saint-Michel-des-Saints
M. Réjean Larochelle, représentant d'Entrelacs
M. Roger La Salle, représentant de Sainte-Béatrix
M. Guy Laverdière, représentant de Saint-Côme
Mme Claudette Limoges, représentante de Saint-Damien
M. Réjean Marion, représentant de Saint-Zénon
Mme Isabelle Parent, représentante de Notre-Dame-de-la-Merci
M. Pierre Provost, représentant de Saint-Félix-de-Valois
M. Michel Robidoux, représentant de Chertsey
M. Gilles Sénécal, représentant de Saint-Michel-des-Saints
M. Marcel Thériault, représentant de Sainte-Marcelline-de-Kildare

ET LEURS SUBSTITUTS QUI ONT SIÉGÉ AU COMITÉ EN 2015 :

M. Pierre Allard, représentant de Saint-Zénon
M. François Dubeau, représentant de Saint-Michel-des-Saints
M. Réjean Gouin, représentant de Saint-Michel-des-Saints
M. Jean Ouellet, représentant de Saint-Alphonse-Rodriguez
Mme Annie Poitras, représentante de Chertsey
Mme Roxanne Turcotte, représentante de Notre-Dame-de-la-Merci

AUX MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE :

M. Gaétan Morin, président et préfet de la MRC de Matawinie
M. Joé Deslauriers, représentant de la RITDM et maire de Saint-Donat
M. Michel Munzing, directeur du Service de développement local et régional de la MRC de Matawinie, représentant du milieu des affaires
M. Denis Durand, représentant de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles du Nord de Lanaudière (FUPAL), représentant du milieu syndical
M. Jean-Michel Lajeunesse, Société Saint-Vincent de Paul de Rawdon, représentant du milieu sociocommunautaire
M. François Durand, président du Mouvement écologique mathalois, représentant des groupes de protection de l'environnement

À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET AUX EMPLOYÉS DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE MATAWINIE :

Mme Lyne Arbour, directrice générale, secrétaire-trésorière
Mme Judith Godin, directrice par intérim (août 2014 à septembre 2015) / aménagiste depuis septembre 2015
Mme Édith Gravel, directrice
M. Maxime Larochelle, aménagiste (juin 2014 à mars 2015)
Mme Nadia Maheu, conseillère en gestion des matières résiduelles
Mme Claudine Mireault, secrétaire
Mme Sonia Picard, technicienne en cartographie

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX 10

LISTE DES FIGURES 13

LISTE DES ACRONYMES UTILISÉS 14

LEXIQUE 16

AVANT-PROPOS 21

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE 22

1. LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 1998-2008 22

2. LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (2010) 23

DESCRIPTION DU TERRITOIRE 27

3. DESCRIPTION PHYSIOGRAPHIQUE 27

4. DESCRIPTION SOCIODÉMOGRAPHIQUE 30
- 4.1. Les logements permanents 30
- 4.2. Les logements secondaires 31
- 4.3. La population permanente 32
- 4.4. La population saisonnière 34
- 4.5. Saisonnalité et villégiature 36
- 4.6. Les projections démographiques 37

5. DESCRIPTION ÉCONOMIQUE 38
- 5.1. Le revenu des particuliers 38
- 5.2. Les secteurs d'activité 38
- 5.3. La structure économique 39

6. CARACTÉRISTIQUES SIGNIFICATIVES DE LA MRC DE MATAWINIE ET LEURS IMPACTS SUR LA GMR 40

GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE 43

7. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR MUNICIPAL 43
- 7.1. Le TNO 43
- 7.2. Les services municipaux de gestion des matières résiduelles 45
  - 7.2.1. Collecte et gestion des déchets 46
  - 7.2.2. Collecte et gestion des matières recyclables 47
  - 7.2.3. Collecte et gestion des matières organiques (3e voie et résidus verts) 48
  - 7.2.4. Collecte et gestion des encombrants 48
  - 7.2.5. Gestion des résidus CRD 49
  - 7.2.6. Récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) 51
  - 7.2.7. Récupération des résidus de textile 52
  - 7.2.8. Gestion des boues de fosses septiques 53
  - 7.2.9. Gestion des boues municipales 54

8. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI) 54

9. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ISSUES DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION (CRD) 54

INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE 57

10. SECTEUR RÉSIDENTIEL (MUNICIPAL) 57
- 10.1. Matières recyclables 57
- 10.2. Matières organiques 58
- 10.3. Boues municipales et de fosses septiques 59
- 10.4. Véhicules hors d'usage (VHU) 60
- 10.5. Textiles 61
- 10.6. Résidus domestiques dangereux (RDD) 61
- 10.7. Encombrants 62
- 10.8. Contenants consignés 62
- 10.9. Pneus 63
- 10.10. Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques 63
- 10.11. Autres résidus et résidus ultimes 64
- 10.12. Déchets / ordures 64
- 10.13. Taux de récupération du secteur résidentiel 64

11. SECTEUR ICI 65
- 11.1. Matières recyclables 65
- 11.2. Matières organiques 66
- 11.3. Autres matières résiduelles 66
- 11.4. Déchets / ordures 67
- 11.5. Taux de récupération du secteur ICI 67

12. SECTEUR CRD 68
- 12.1. Agrégats 68
- 12.2. Non-agrégats 68
- 12.3. Résidus de bois de deuxième transformation industrielle 69
- 12.4. Déchets / ordures 69
- 12.5. Taux de récupération du secteur CRD 69

13. PERFORMANCE TERRITORIALE 70
- 13.1. Taux de récupération territorial 70
- 13.2. Taux d'élimination territorial 70

14. PERSPECTIVES DES BESOINS EN ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS DE GMR 71

15. LES DONNÉES DE L'OUTIL D'INVENTAIRE 72

DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ORIENTATIONS 77

16. PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX TERRITORIAUX 77
- 16.1. Secteur résidentiel 77
- 16.2. Secteur ICI 78
- 16.3. Secteur CRD 78

17. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS 79
- 17.1. Vision et orientations 79
- 17.2. Objectifs quantitatifs du PGMR révisé 82

18. MESURES PRÉVUES AU PGMR RÉVISÉ 83
- 18.1. Mesures prévues reliées au secteur résidentiel 83
- 18.2. Mesures prévues reliées au secteur ICI 86
- 18.3. Mesures prévues reliées au secteur CRD 87
- 18.4. Autres mesures prévues 87

19. MISE EN ŒUVRE DU PGMR 88
- 19.1. Échéancier de la mise en œuvre 88
- 19.2. Coûts de la mise en œuvre et revenus potentiels 89
- 19.3. Programme de surveillance et de suivi 91

CONCLUSION 93

ANNEXE 1 MESURES DE MISE EN ŒUVRE DÉTAILLÉES 95

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 • Les sept enjeux territoriaux de GMR de la MRC de Matawinie et leur échelle de développement 24

Tableau 2 • Municipalités locales de la MRC de Matawinie et leur superficie respective (en km²) 28

Tableau 3 • Nombre et types de logements – MRC de Matawinie, 2013 30

Tableau 4 • Résidences principales et secondaires – MRC de Matawinie, 2013 31

Tableau 5 • Évolution de la population de la MRC de Matawinie (incluant le TNO), en 2011, 2013, 2015 et 2016 32

Tableau 6 • Répartition de la population par municipalité de la MRC – MRC de Matawinie, 2013 (décret 1218-2012) 32

Tableau 7 • Population saisonnière – MRC de Matawinie, 2013 34

Tableau 8 • Évolution de la population saisonnière – MRC de Matawinie, entre 2001 et 2013 35

Tableau 9 • Perspectives des populations des municipalités de la MRC de Matawinie, 2009-2024 37

Tableau 10 • Projection de la population équivalente de la MRC de Matawinie, horizon 2024 37

Tableau 11 • Caractéristiques significatives de la MRC de Matawinie et leurs impacts sur la GMR 40

Tableau 12 • Répartition des responsabilités de GMR en Matawinie 43

Tableau 13 • Services de GMR offerts en TNO – MRC de Matawinie, 2013 44

Tableau 14 • Résumé des services municipaux de GMR offerts de porte en porte – MRC de Matawinie, 2013 45

Tableau 15 • Redevances pour l'élimination des matières résiduelles perçues par les municipalités – MRC de Matawinie, 2014 (selon les quantités rapportées en 2013) 46

Tableau 16 • Compensations pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles perçues par les municipalités – MRC de Matawinie, 2013 47

Tableau 17 • Description des services municipaux d'écocentres – MRC de Matawinie, 2013 49

Tableau 18 • Aires municipales de stockage des RDD – MRC de Matawinie, 2013 51

Tableau 19 • Comptoirs vestimentaires et points de dépôt participant au programme de récupération des résidus de textile – MRC de Matawinie, 2013 52

Tableau 20 • Inventaires municipaux des installations septiques du territoire et bilans annuels des vidanges – MRC de Matawinie, 2013 53

Tableau 21 • Répartition des matières recyclables récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel – MRC de Matawinie, 2013 57

Tableau 22 • Répartition des matières recyclables récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel, incluant les contenants consignés récupérés – MRC de Matawinie, 2013 58

Tableau 23 • Répartition des matières organiques récupérées et générées par le secteur résidentiel – MRC de Matawinie, 2013 58

Tableau 24 • Quantités estimées de boues vidangées (valorisées et éliminées) du secteur résidentiel – MRC de Matawinie, 2013 59

Tableau 25 • Quantités estimées de textile récupéré, éliminé et généré – MRC de Matawinie, 2013 61

Tableau 26 • Quantités estimées de RDD récupérés, éliminés et générés – MRC de Matawinie, 2013 61

Tableau 27 • Quantités estimées d'encombrants métalliques et non métalliques récupérés, éliminés et générés – MRC de Matawinie, 2013 62

Tableau 28 • Répartition des quantités de contenants consignés vendus et récupérés en fonction des types de matières – MRC de Matawinie, 2013 62

Tableau 29 • Quantités de pneus récupérés sur le territoire de la MRC de Matawinie et sur la portion hors MRC / Manawan, 2013 63

Tableau 30 • Quantités de rejets issus du tri des matières recyclables et de la valorisation des matières organiques estimés pour la MRC de Matawinie, en 2013 63

Tableau 31 • Total des résidus éliminés provenant du secteur résidentiel – MRC de Matawinie, 2013 64

Tableau 32 • Taux d'élimination des résidus résidentiels par habitant par an – MRC de Matawinie, 2013 64

Tableau 33 • Répartition des matières recyclables récupérées, éliminées et générées par le secteur ICI – MRC de Matawinie, 2013 65

Tableau 34 • Répartition des matières organiques récupérées, éliminées et générées par le secteur ICI – MRC de Matawinie, 2013 66

Tableau 35 • Quantités de résidus ICI éliminés (selon diverses sources) – MRC de Matawinie, 2013 67

Tableau 36 • Quantités d'agrégats (secteur CRD) récupérés, éliminés et générés – MRC de Matawinie, 2013 68

Tableau 37 • Répartition des non-agrégats récupérés, éliminés et générés par le secteur CRD – MRC de Matawinie, 2013 68

Tableau 38 • Quantités de résidus CRD éliminés (selon diverses sources) – MRC de Matawinie, 2013 69

Tableau 39 • Taux global d'élimination des matières résiduelles (sans les boues) en fonction des populations permanente et équivalente – MRC de Matawinie, 2013 70

Tableau 40 • Comparaison des besoins anticipés de la MRC de Matawinie et des capacités futures de traitement et d'élimination des matières résiduelles, en 2024 71

Tableau 41 • Inventaire des matières résiduelles du secteur résidentiel en Matawinie, 2013 72

Tableau 42 • Inventaire des matières résiduelles du secteur ICI en Matawinie, 2013 73

Tableau 43 • Inventaire des matières résiduelles du secteur CRD en Matawinie, 2013 74

Tableau 44 • Inventaire global des matières résiduelles en Matawinie, 2013 75

Tableau 45 • Principaux enjeux de GMR du secteur résidentiel – MRC de Matawinie, 2013 77

Tableau 46 • Principaux enjeux de GMR du secteur ICI – MRC de Matawinie, 2013 78

Tableau 47 • Principaux enjeux de GMR du secteur CRD – MRC de Matawinie, 2013 78

Tableau 48 • Vision et orientations de GMR de la MRC de Matawinie 2017-2021 79

Tableau 49 • Comparaison des objectifs quantitatifs de GMR de la MRC de Matawinie (pour 2021) avec ceux du plan d'action 2011-2015 82

Tableau 50 • Sommes totales reçues des principaux programmes de financement en GMR – MRC de Matawinie, 2013 89

Tableau 51 • Coûts et revenus totaux estimés pour la mise en œuvre du PGMR 2017-2021 90

LISTE DES FIGURES

Figure 1 • Localisation de la MRC de Matawinie, le TNO et ses municipalités constituantes 29

Figure 2 • Densité de la population (hab/km²) par municipalité de la MRC – MRC de Matawinie, 2011 33

Figure 3 • Impact de la villégiature et de la saisonnalité sur la génération de matières résiduelles collectées de porte en porte – MRC de Matawinie, 2013 36

Figure 4 • Occupation par secteurs d'activité primaire, secondaire et tertiaire des travailleurs de la MRC de Matawinie, 2011 38

Figure 5 • Principaux équipements de gestion des matières résiduelles desservant le territoire de la MRC de Matawinie, 2013 55

Figure 6 • Résumé de l'échéancier des principales mesures prévues au PGMR révisé 2017-2021 de la MRC de Matawinie 88

LISTE DES ACRONYMES UTILISÉS

AOMGMR : Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles
ARPE-Québec : Association pour le recyclage des produits électroniques - Québec
ASRDD : aire de stockage des résidus domestiques dangereux
BFS : boues de fosses septiques
CA : certificat d'autorisation (du MDDELCC)
CCBM : Centre communautaire bénévole Matawinie
CLD : Centre local de développement de la Matawinie (dissous en 2015 et remplacé par le Service de développement local et régional de la MRC de Matawinie)
CM : Conseil de la MRC de Matawinie
CPEM : Comité de protection de l'environnement matawinien
CRD : secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition
CREL : Conseil régional de l'environnement de Lanaudière
CSST : Commission de la santé et de la sécurité du travail – aujourd'hui CNESST : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CTRDD : Centre de transfert des résidus domestiques dangereux (RDD) de la MRC de Matawinie
CTTÉI : Centre de transfert technologique en écologie industrielle
CUBF : Codes d'utilisation des biens-fonds pour la catégorisation des usages pour l'évaluation foncière
ÉA : étang aéré
ÉEQ : Éco Entreprises Québec
ENM : Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada
ÉRE : éducation relative à l'environnement
FPEM : Fonds de protection de l'environnement matawinien
FQM : Fédération québécoise des municipalités
gal : gallon
GES : gaz à effet de serre
GMR : gestion des matières résiduelles
hab : habitant
ICI : industries, commerces et institutions
ISÉ : information, sensibilisation et éducation
ISQ : Institut de la statistique du Québec
L ou l : litre
LEDCD : lieu d'enfouissement de déchets de construction et de démolition
LET : lieu d'enfouissement technique
LQE : Loi sur la qualité de l'environnement
MAMOT : ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MDDELCC : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques
MFFP : ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
M.O. : matières organiques
MR : matières résiduelles
MRC : municipalité régionale de comté
MRF : matières résiduelles fertilisantes
n.a. : non applicable
n. d. : (donnée) non disponible
OBNL : organisme à but non lucratif
PCVMP : papier, carton, verre, métal et plastique
PGMR : plan de gestion des matières résiduelles
PME : petite et moyenne entreprise
PTMOBC : Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage du MDDELCC
p^3 : pieds cubes
RDD : résidus domestiques dangereux
RECYC-QUÉBEC : Société québécoise de récupération et de recyclage
REGIM : Régie de l'est pour la gestion intermunicipale des matières résiduelles de Matawinie
RÉP : responsabilité élargie des producteurs
RITDM : Régie intermunicipale de traitement des déchets de la Matawinie
SADR : Schéma d'aménagement et de développement révisé
SDLR : Service de développement local et régional de la MRC de Matawinie
SDPRM : Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie
SÉM : station d'épuration mécanisée
TIC (résidus) : matériel et appareils désuets des technologies de l'information et des communications
tm (ou t) : tonnes métriques
tmh : tonne métrique humide
tms : tonne métrique sèche
TNO : Territoire non organisé (ou territoire non municipalisé)
TRHF : Table pour la récupération hors foyer
u.h. ou u.h.r. : unité d'habitation ou unité d'habitation résidentielle
UMQ : Union des municipalités du Québec
u.o. : unité d'occupation
VHU : véhicule hors d'usage
v^3 : verge cube
ZEC : zone d'exploitation contrôlée
3RMCDQ : Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec

LEXIQUE

Agrégats : Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) tels le béton, l'asphalte, la pierre ou la brique.

Bibac : Bac roulant de 360 L séparé en deux sections ou compartiments pour la collecte simultanée des déchets et des matières compostables.

Biométhanisation : Procédé de traitement des matières organiques résiduelles par fermentation en absence d'oxygène. Le processus de dégradation biologique s'effectue dans un digesteur anaérobie.

Boues de fosses septiques : Mélange de résidus organiques et d'une bonne quantité d'eau extirpé d'un réservoir sanitaire (fosse septique généralement individuelle). Ce réservoir, situé sur place, permet de traiter les eaux usées domestiques (eaux d'égout).

Boues municipales : Résidus organiques provenant du traitement des eaux usées ou de l'épuration de l'eau potable.

Centre de transbordement : Lieu où l'on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.

Centre de tri des matières recyclables : Lieu où s'effectue le tri, le conditionnement et la mise en marché de diverses matières récupérées lors d'une collecte sélective.

Collecte à 3 voies : Comprend une voie pour les matières organiques, une voie pour les matières recyclables et une autre pour les résidus ultimes, soit la fraction restante des matières résiduelles. Les citoyens récupèrent les matières organiques et les matières recyclables séparément à la source dans des contenants qui leur sont dédiés. Une collecte de porte en porte les dirige vers les installations de traitement appropriées (ex. site de compostage et centre de tri). Les déchets sont aussi collectés de porte en porte puis acheminés à un site d'élimination (ex. LET).

Compost : Produit stabilisé, hygiénisé, semblable à un terreau, riche en matière organique et qui est issu du compostage.

Compostage : Procédé biologique consistant à provoquer la décomposition contrôlée des matières résiduelles organiques diverses afin d'obtenir un mélange riche en minéraux et matières organiques appelé compost.

Déchets : Résidus, matériaux, substances ou débris rejetés à la suite d'un processus de production, de fabrication, d'utilisation ou de consommation. Le terme déchets représente de nos jours la fraction des matières résiduelles destinée à l'élimination, puisque non valorisée. Voir la définition de *matières résiduelles.*

Écocentre : Site aménagé principalement axé sur le réemploi et la récupération de matières. Il se distingue en récupérant non seulement les matières recyclables, mais également d'autres matières d'origine domestique non collectées de porte en porte, incluant les résidus verts, les résidus domestiques dangereux, les encombrants et les résidus de construction, rénovation et démolition, etc. Le tri à la source pratiqué par les citoyens dans les écocentres évite l'élimination d'une quantité importante de résidus en permettant leur réemploi, leur recyclage ou leur valorisation.

Élimination : Disposition de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Encombrants : Déchets qui, en raison de leur grande taille, de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être ramassés avec les ordures ménagères (ex. électroménagers, meubles, etc.). Ces encombrants sont divisés en deux sous-catégories, soit les encombrants de type métallique (ex. électroménagers, chauffe-eau, barbecues, meubles en métal, etc.) et de type non métallique (ex. meubles en bois, matelas et sommiers, miroirs, lampes et autres produits en céramique et en porcelaine dont lavabos, baignoires et cuvettes de toilette).

Enfouissement : Dépôt définitif de matières résiduelles dans un lieu d'enfouissement technique.

Entreprises (ou résidus de) de 2e transformation du bois : Entreprises utilisant des résidus de bois, tels des copeaux et des sciures, et spécialisées dans la fabrication de panneaux agglomérés, de granules énergétiques, de paillis, etc. Elles regroupent les fabricants de composants préfabriqués, de contenants et de palettes de bois, de produits de charpente, d'armoires, de comptoirs et de portes en bois, etc.

Fibres : Regroupent habituellement le papier et le carton (issus de la collecte sélective des matières recyclables).

Fluff : Résidus de déchiquetage de métaux constitués des matières rejetées à la suite du triage des métaux ferreux ou non ferreux dans les métaux déchiquetés. Les déchiqueteurs de métaux traitent tous les types de matière contenant des métaux, notamment des carcasses de véhicules automobiles et des électroménagers. Le *fluff* est composé principalement de plastique et de mousse de rembourrage, mais aussi de petits morceaux de métal, de caoutchouc, de tissu, de verre, de bois et de fils électriques. Sont considérés comme du *fluff*, les résidus de déchiquetage contenant des métaux non ferreux où seul un premier tri pour récupérer les métaux ferreux a été effectué.

ICI assimilables : Petits ICI (industries, commerces et institutions) dont la nature et le volume de matières résiduelles qu'ils génèrent sont semblables à ceux d'un ménage résidentiel.

Herbicyclage : Recyclage du gazon en laissant les rognures au sol après la tonte. Considéré davantage comme de la réduction à la source en vertu de la hiérarchie des 3RV-E puisque les résidus ainsi recyclés par le citoyen n'ont pas à être transportés ni traités par les collectes municipales.

Hiérarchie des 3RV-E : Priorisation des modes de gestion et de traitement des matières résiduelles les plus profitables pour l'environnement et le développement durable soit la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage (dont le traitement biologique (ex. compostage) et l'épandage sur le sol), la Valorisation (dont la valorisation énergétique) et, ultimement, l'Élimination si un autre mode ne peut être envisagé pour des motifs économiques ou technologiques.

Lieu d'enfouissement technique : Lieu constitué de cellules d'enfouissement ayant de faibles niveaux de perméabilité. On y trouve un système de captage et de traitement conçu spécifiquement pour le biogaz et le lixiviat. Ces cellules font l'objet d'un recouvrement final multicouche et étanche.

Matériaux secs (ou résidus CRD) : Résidus qui ne sont pas susceptibles de fermenter et qui ne contiennent pas de déchets dangereux (ex. bois, gravats et plâtras, béton et pièces de maçonnerie ou de pavage, etc.).

Matières organiques ou putrescibles : Matières qui peuvent pourrir et se décomposer comme les résidus de table, les résidus verts, les résidus de bois, les boues municipales, les boues de fosses septiques, les résidus agricoles et les résidus agroalimentaires.

Matières recyclables : Matières pouvant être réintroduites dans le procédé de production dont elles sont issues ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.

Matières résiduelles : Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, tout matériau, substance ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon. Synonyme de *déchets*.

Outil : Désigne l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR de RECYC-QUÉBEC et du MDDELCC – 2014.

RDD : Résidus domestiques dangereux. Tout résidu généré à la maison qui a une ou plusieurs propriétés d'une matière dangereuse (inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante), qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse. Par exemple, acides, engrais, batteries et piles, huiles usées et filtres, médicaments, peintures, pesticides, propane, antigel, produits d'entretien et nettoyants, produits chimiques pour piscine, etc.). RECYC-QUÉBEC considère que cette catégorie de matières résiduelles comprend également les résidus TIC, bien que le programme de récupération de la MRC de Matawinie ne les prenne pas en charge.

Récupération : Ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur valorisation.

Recyclage : Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques putrescibles dans le cycle biologique, principalement par l'épandage sur le sol.

Réduction à la source : Tout moyen de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

Réemploi ou réutilisation : Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidu : Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé.

Résidus alimentaires : Matières résiduelles organiques végétales et animales issues de la préparation et de la consommation d'aliments (pelures, restes de table, cœurs de pommes, etc.) et générées par les citoyens à la maison, au travail ou dans les ICI (ex. restaurants, hôtels, établissements d'enseignement et de santé, etc.).

Résidu ultime : Résidu ou déchet qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux. Ce résidu est destiné à l'élimination.

Résidus verts : Feuilles mortes, gazon et autres herbes coupées et autres résidus horticoles divers issus de l'aménagement et de l'entretien d'espaces verts urbains.

Ressourcerie : Entreprise d'économie sociale en environnement œuvrant en récupération, réutilisation et revente de surplus domestiques donnés par les gens du milieu. En favorisant la valorisation des déchets, elle met en œuvre le développement durable.

Siccité (des boues) : Pourcentage massique de matière sèche (des boues).

Synergie des sous-produits : Système d'échange de matières résiduelles dans lequel les résidus d'une entreprise deviennent les ressources premières d'une autre.

Taux de récupération (ou Taux de diversion) : Quantité de matières récupérées pour des fins de mise en valeur par rapport à la quantité totale de matières résiduelles produites.

TIC (résidus) : Résidus des technologies de l'information et de la communication (TIC), comme les ordinateurs, les téléviseurs, les téléphones cellulaires, les lecteurs DVD, les caméras ou les systèmes audio.

Valorisation : Toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments, des produits utiles ou de l'énergie. L'expression « mise en valeur » est souvent utilisée comme synonyme de *valorisation*.

AVANT-PROPOS

Un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) se veut un outil de planification visant à faciliter la mise en commun des services et des décisions régionales et à assurer une gestion concertée et coordonnée des matières résiduelles.

Le présent document propose une version abrégée du plan de gestion des matières résiduelles révisé 2017-2021 de la MRC de Matawinie. D'une part, l'objectif est de fournir aux municipalités locales du territoire une version facile à utiliser qui résume l'essentiel des informations descriptives reliées au territoire et à la gestion des matières résiduelles (GMR) qui s'y réalise, ainsi que l'inventaire des matières résiduelles générées, récupérées et éliminées. D'autre part, ce document rappelle la vision, les orientations et objectifs de la MRC et, surtout, présente les mesures de GMR prévues pour les atteindre.

La version complète du PGMR révisé demeure la véritable référence. Celle-ci peut être consultée sur le site Internet de la MRC de Matawinie au *www.mrcmatawinie.org*

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

En 1999, le gouvernement du Québec a modifié la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) afin, entre autres, d'introduire le concept de planification territoriale de la gestion des matières résiduelles (GMR) dévolue aux municipalités régionales au moyen des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR). L'année suivante, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs adoptait la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 qui fixait les premiers objectifs provinciaux de récupération et de valorisation.

1. LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 1998-2008

Objectif général : Mettre en valeur au moins 65 % des matières résiduelles pouvant être valorisées

Objectifs spécifiques de valorisation :

– 60 % du verre, du plastique, du métal, des fibres (papier, carton), des résidus encombrants et des matières putrescibles (résidus verts et alimentaires);
– 80 % des contenants de bière et de boissons gazeuses à remplissage unique;
– 50 % des textiles;
– 20 % des métaux non consignés;
– 75 % des huiles, des peintures et des pesticides (résidus domestiques dangereux);
– 60 % de tous les autres résidus domestiques dangereux.

Basé sur les cibles de la Politique 1998-2008, **le premier PGMR de la MRC de Matawinie est entré en vigueur en avril 2004. Le bilan 2013 de sa mise en œuvre** révèle que :

- La plupart des actions prévues au premier PGMR ont été mises en œuvre dans les thématiques suivantes :
  - En Territoire non organisé (TNO), le niveau de gestion des matières résiduelles a largement dépassé le *statu quo* anticipé;
  - La construction du Centre de transfert des résidus domestiques dangereux à Rawdon et la complétion du réseau des 14 aires de stockage dans les autres municipalités locales ont permis d'accomplir une large part des mesures prévues;
  - Les mesures reliées aux matières recyclables ont également obtenu un bon taux d'implantation. Toutes les municipalités de la MRC offrent maintenant la collecte des matières recyclables de porte en porte.

- Des efforts supplémentaires devront être investis dans les thématiques telles que:
  - La récupération et le traitement des matières organiques (dont les résidus de table) restent à instaurer dans neuf municipalités *(plus que 7 municipalités depuis l'automne 2015 puisque Saint-Jean-de-Matha et Saint-Alphonse-Rodriguez ont débuté la collecte à 3 voies)*;
  - Les écocentres pour l'augmentation du taux de valorisation des résidus qui y sont recueillis et l'élargissement de la liste des matières acceptées et triées;
  - La récupération et le réemploi des matières réutilisables (ex. meubles, résidus CRD, articles de sport, etc.);
  - Les inventaires municipaux des fosses septiques et le suivi des preuves de vidange restent à améliorer ;
  - La transmission des données quantitatives qui doit se faire de façon systématique des municipalités locales à la MRC;
  - Le plan de communication régional prévu au PGMR 2004 a été abandonné au profit d'activités de sensibilisation à l'échelle locale. Afin d'optimiser ces activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ), les municipalités ont besoin du soutien de la MRC sous la forme d'outils modifiables et adaptables selon leurs besoins spécifiques;
  - Du côté des secteurs ICI et CRD, tout reste à mettre en œuvre. Comme point de départ, l'acquisition de connaissances et de données pour ces secteurs est à privilégier ainsi que l'information et la sensibilisation des acteurs concernés. L'atteinte de ces objectifs dépendra de la capacité du monde municipal à créer et à maintenir des liens avec les joueurs clés de ces secteurs.

2. LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (2010)

Une nouvelle Politique a été adoptée par le gouvernement provincial en 2010. Maintenant pérenne, son objectif fondamental est que la seule matière résiduelle éliminée dans la province soit le résidu ultime.

Les trois principaux enjeux sont :

– Mettre un terme au gaspillage des ressources;
– Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
– Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Le tout premier plan d'action quinquennal vise à atteindre, en 2015, les cinq (5) objectifs quantitatifs suivants :

– **Ramener à 700 kilogrammes par habitant par an la quantité de matières résiduelles éliminées;**
– **Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;**
– **Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;**
– **Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;**
– **Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.**

Ces objectifs quantitatifs sont intermédiaires, le gouvernement a clairement annoncé son intention d'imposer le bannissement de l'élimination des matières organiques selon la séquence suivante :

– **Interdiction de l'élimination du papier et du carton au plus tard en 2013 ainsi que celle du bois, au plus tard en 2014;**
– **Élaboration en 2011 d'une stratégie afin d'interdire, d'ici 2020, l'élimination de la matière organique putrescible.**

Le PGMR révisé de la MRC de Matawinie doit contribuer à atteindre ces objectifs nationaux. Bien que les municipalités locales aient choisi d'assumer seules leurs attributions de gestion des matières résiduelles, elles reconnaissent le mandat de planificateur régional de la MRC de Matawinie. En combinant les attentes des municipalités envers la MRC et leurs appréhensions quant aux nombreux défis de GMR à venir, **la MRC a dégagé sept grands enjeux territoriaux.** Ces enjeux ont constitué la pierre d'assise des travaux de révision du PGMR qui ont duré environ un an et demi.

TABLEAU 1

Les sept enjeux territoriaux de GMR de la MRC de Matawinie et leur échelle de développement

ENJEUX TERRITORIAUX DE GMR	ÉCHELLE (RESPONSABILITÉ)
Collecte et traitement des **matières organiques** (compostage)	Collecte et transport : locale Traitement et conditionnement : territoriale ou régionale
Recherche de **débouchés** pour les matières récupérées	Territoriale ou même régionale si possible
Développement des **écocentres** (augmentation de la valorisation et optimisation des services offerts et des coûts)	Locale (mais mise en commun des expériences territoriales)
Augmentation des **performances municipales** de GMR	Locale (mais avec une progression territoriale)
Atténuation de l'effet de la **villégiature** sur les performances municipales	Communications : territoriale Représentation politique par les élus (Conseil de la MRC)
Absence de **concurrence** régionale dans le secteur des services de GMR	Collecte et transport : locale Traitement et conditionnement : territoriale ou régionale
Amélioration de la **GMR des ICI** pour contribuer aux objectifs municipaux de performance	Locale

DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Le territoire de planification du PGMR correspond à la totalité de la MRC de Matawinie, soit les quinze municipalités locales ainsi que le Territoire non organisé (TNO) au nord. Seule la réserve atikamekw de Manawan est exclue du territoire d'application du PGMR.

Les données du présent chapitre proviennent du Schéma d'aménagement et de développement révisé de 2e remplacement de la MRC de Matawinie (9 juillet 2014). Plus de détails sont disponibles dans la **version intégrale du PGMR 2017-2021** à *http://www.mrcmatawinie.org/upload/File/2017/Amenagement/PGMR_revise_FINAL.pdf*

3. DESCRIPTION PHYSIOGRAPHIQUE

La **MRC de Matawinie** c'est :

– 80 % de la superficie du territoire de la région de Lanaudière

– 10 615 kilomètres carrés (km^2) soit 3 229,5 km^2 (30 %) en territoire municipalisé au sud et un vaste territoire non organisé (TNO) totalisant 7 385,7 km^2 (70 %) au nord

– Un secteur sillonné par les principaux liens routiers interrégionaux suivants :

- nord-sud : les routes 125, 343 et 131
- est-ouest : les routes 329 et 32855 (chemin du Nordet)

– Une MRC scindée en deux secteurs, est et ouest, qui ne communiquent pas aisément ensemble

– Quinze municipalités locales (consulter le Tableau 2 pour la liste et leur superficie respective)

TABLEAU 2

Municipalités locales de la MRC de Matawinie et leur superficie respective (en km²)

MUNICIPALITÉS	SUPERFICIE (EN KM²)
Chertsey	287,00
Entrelacs	48,10
Notre-Dame-de-la-Merci	250,10
Rawdon	187,00
Saint-Alphonse-Rodriguez	97,60
Saint-Côme	162,70
Saint-Damien	254,40
Saint-Donat	353,50
Sainte-Béatrix	84,00
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	153,88
Sainte-Marcelline-de-Kildare	34,70
Saint-Félix-de-Valois	87,90
Saint-Jean-de-Matha	109,24
Saint-Michel-des-Saints	501,30
Saint-Zénon	434,30
Territoire non organisé	7 385,70
TOTAL MRC	**10 615,20**

Le TNO de la MRC de Matawinie :

– Est rendu accessible principalement par des chemins forestiers entretenus en fonction de la planification des coupes et des aléas de l'industrie;
– Est principalement voué à l'aménagement forestier et, à un degré moindre, à la mise en valeur de la faune, à la récréation et à la villégiature privée sur les terres du domaine de l'État;
– Se divise en plusieurs territoires fauniques structurés (2 réserves fauniques, 4 zones d'exploitation contrôlée (ZEC), 19 pourvoiries à droits exclusifs et 9 à droits non exclusifs, le Parc national du Mont-Tremblant).

L'appellation « TNO » rend compte de l'absence d'organisme chargé de l'administration du territoire à des fins municipales, la MRC agissant à titre de municipalité locale. Pour plus d'informations, consulter le Schéma d'aménagement de la MRC de Matawinie à www.mrcmatawinie.org

FIGURE 1

Localisation de la MRC de Matawinie, le TNO et ses municipalités constituantes

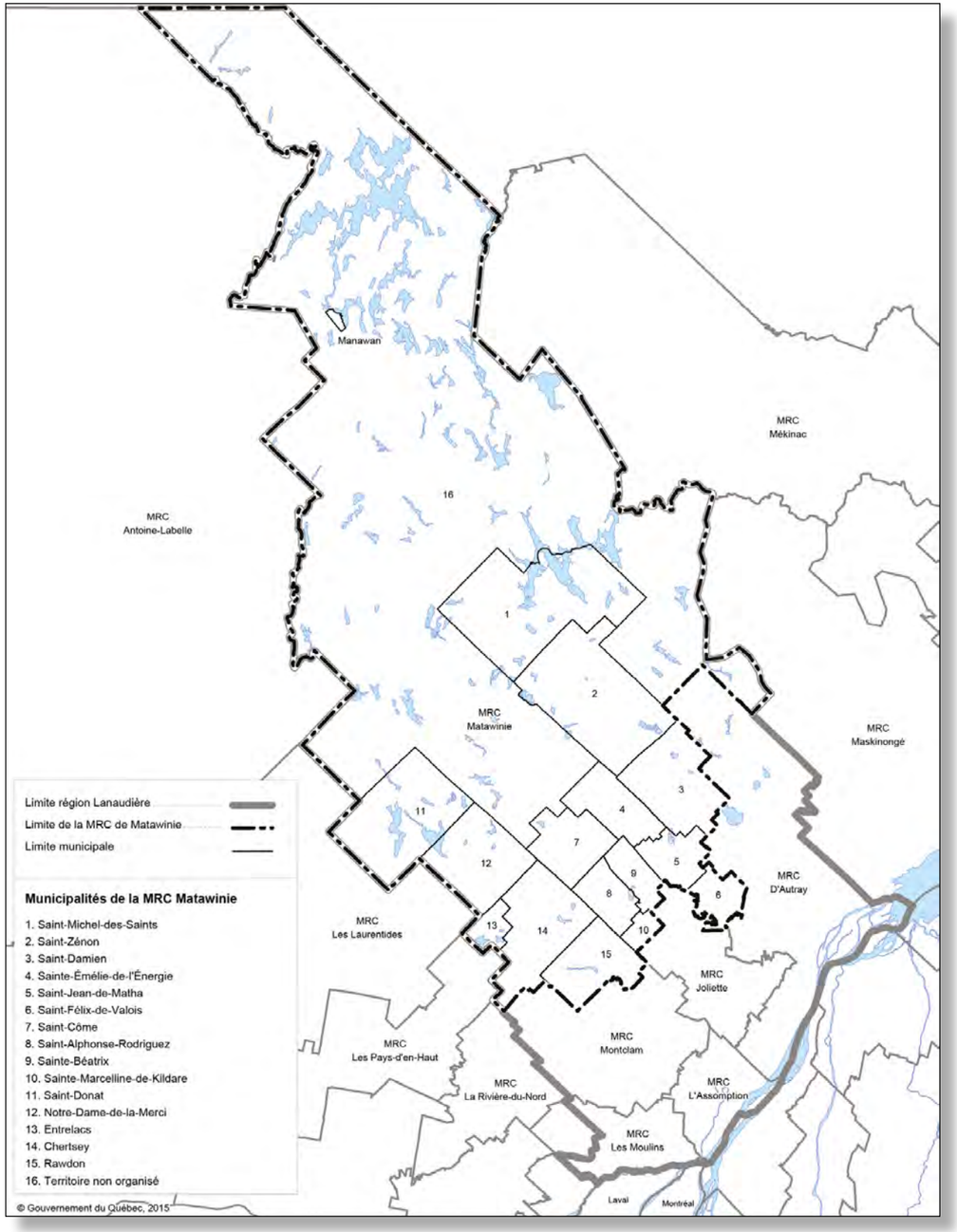

4. DESCRIPTION SOCIODÉMOGRAPHIQUE

4.1. Les logements permanents

En 2013, ce sont 31 614 logements permanents qui étaient recensés (voir Tableau 3). De ce nombre, les 26 681 logements unifamiliaux représentaient plus de 84 % des logements permanents. Seulement 64 logements permanents étaient répertoriés en TNO.

TABLEAU 3

Nombre et types de logements – MRC de Matawinie, 2013

MUNICIPALITÉ	LOGEMENTS			
	Unifamiliaux	*Petits multilogements (2 à 9 logements)*	*Grands multilogements (10 logements et plus)*	*Logements permanents TOTAL*
Chertsey	3 383	132	13	3 528
Entrelacs	754	62	0	816
Notre-Dame-de-la-Merci	942	48	0	990
Rawdon	4 330	788	155	5 273
St-Alphonse-Rodriguez	1 861	158	957	2 976
St-Côme	1 476	146	250	1 872
St-Damien	1 501	77	0	1 578
St-Donat	3 425	480	148	4 053
Ste-Béatrix	1 002	63	0	1 065
Ste-Émélie-de-l'Énergie	891	98	11	1 000
Ste-Marcelline-de-Kildare	728	100	0	828
St-Félix-de-Valois	1 906	552	88	2 546
St-Jean-de-Matha	2 061	285	15	2 361
St-Michel-des-Saints	1 424	191	39	1 654
St-Zénon	933	64	13	1 010
Total territoire municipalisé	**26 617**	**3 244**	**1 689**	**31 550**
TNO	64	0	0	64
Total MRC	**26 681**	**3 244**	**1 689**	**31 614**

4.2. Les logements secondaires

En 2013, on estimait à environ 5 346 le nombre de résidences secondaires (logements, chalets, maisons mobiles et roulottes) **comparativement à 27 854 résidences principales en territoire municipalisé** (voir Tableau 4). Pour sa part, le Territoire non organisé est constitué presque entièrement de résidences secondaires. Ainsi, en TNO, il existait 1 243 chalets de villégiature et camps de chasse reconnus en 2013; 898 étaient des chalets, le reste étant considéré comme des camps de chasse.

TABLEAU 4

Résidences principales et secondaires – MRC de Matawinie, 2013

MUNICIPALITÉ	NOMBRE DE RÉSIDENCES PRINCIPALES	NOMBRE DE RÉSIDENCES SECONDAIRES
Chertsey	3 397	894
Entrelacs	813	369
Notre-Dame-de-la-Merci	994	255
Rawdon	4 530	502
Saint-Alphonse-Rodriguez	1 978	414
Saint-Côme	1 771	274
Saint-Damien	1 430	316
Saint-Donat	3 554	513
Sainte-Béatrix	1 033	140
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	932	172
Sainte-Marcelline-de-Kildare	786	147
Saint-Félix-de-Valois	1 997	103
Saint-Jean-de-Matha	2 164	250
Saint-Michel-des-Saints	1 521	583
Saint-Zénon	954	414
Total territoire municipalisé	**27 854**	**5 346**

Note : Les différences observées entre les données de résidences principales ou permanentes dans les deux derniers tableaux s'expliquent par les méthodologies utilisées (par exemple, les codes d'usage des bâtiments sélectionnés ainsi que le code postal différent de celui du propriétaire). Le Tableau 3 vise à faire ressortir la prédominance des logements unifamiliaux et la faible importance des multilogements en Matawinie. Quant au Tableau 4, il démontre en partie l'importance du phénomène de villégiature sur le territoire.

4.3. La population permanente

Entre 1996 et 2011, la croissance démographique de la MRC a été maintenue, à l'exception de la période 2006-2011, où son rythme a diminué de 0,4 %.

TABLEAU 5

Évolution de la population de la MRC de Matawinie (incluant le TNO), en 2011, 2013, 2015 et 2016

ANNÉE	POPULATION (PERSONNES)
2011	49 516
2013	48 407
2015	49 111
2016	49 489

TABLEAU 6

Répartition de la population par municipalité de la MRC – MRC de Matawinie, 2013 (Décret 1218-2012)

MUNICIPALITÉ	POPULATION	PROPORTION
Chertsey	4 903	10,15 %
Entrelacs	914	1,89 %
Notre-Dame-de-la-Merci	990	2,05 %
Rawdon	10 626	21,99 %
Saint-Alphonse-Rodriguez	3 160	6,54 %
Saint-Côme	2 269	4,70 %
Saint-Damien	2 005	4,15 %
Saint-Donat	4 152	8,59 %
Sainte-Béatrix	1 889	3,91 %
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	1 638	3,39 %
Sainte-Marcelline-de-Kildare	1 572	3,25 %
Saint-Félix-de-Valois	6 102	12,63 %
Saint-Jean-de-Matha	4 408	9,12 %
Saint-Michel-des-Saints	2 451	5,07 %
Saint-Zénon	1 243	2,57 %
Total territoire municipalisé	**48 322**	**100,00 %**
TNO	85	
Total – MRC de Matawinie	**48 407**	

FIGURE 2

Densité de la population (hab/km²) par municipalité de la MRC – MRC de Matawinie, 2011

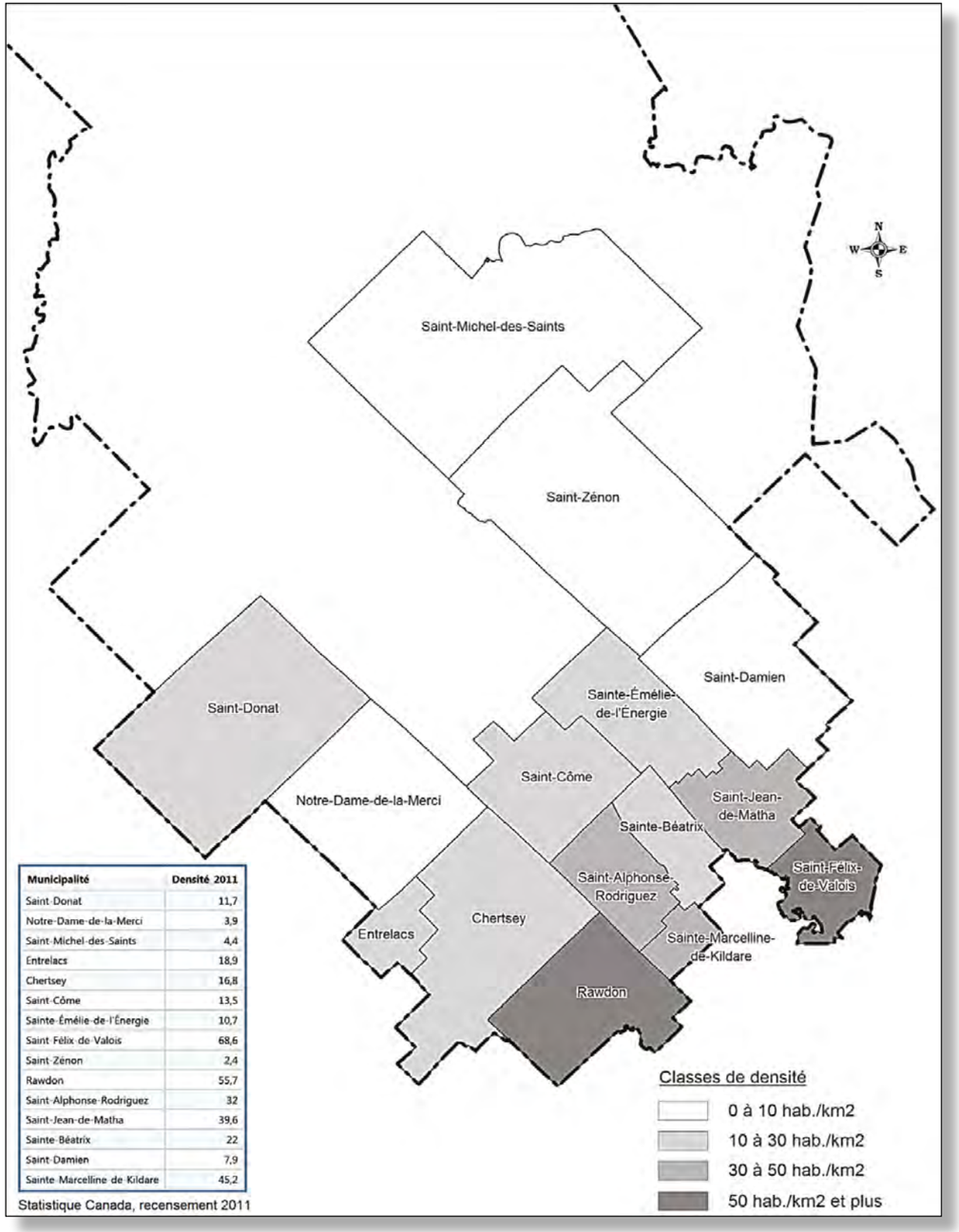

Municipalité	Densité 2011
Saint-Donat	11,7
Notre-Dame-de-la-Merci	3,9
Saint-Michel-des-Saints	4,4
Entrelacs	18,9
Chertsey	16,8
Saint-Côme	13,5
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	10,7
Saint-Félix-de-Valois	68,6
Saint-Zénon	2,4
Rawdon	55,7
Saint-Alphonse-Rodriguez	32
Saint-Jean-de-Matha	39,6
Sainte-Béatrix	22
Saint-Damien	7,9
Sainte-Marcelline-de-Kildare	45,2

Statistique Canada, recensement 2011

4.4. La population saisonnière

Les multiples attraits naturels de la région attirent de nombreux villégiateurs. La plupart des propriétaires de chalet recherchent un lieu tranquille, généralement à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau, leur permettant de se détendre dans un cadre naturel. La villégiature s'est également développée en lien avec des équipements récréotouristiques structurants comme un centre de ski ou la pratique de certaines activités telle la chasse et la pêche. Le phénomène de la villégiature peut donc varier considérablement d'une municipalité à l'autre.

TABLEAU 7

Population saisonnière – MRC de Matawinie, 2013

MUNICIPALITÉ	Nombre de non-résidents[1]	Facteur multiplicateur[2]	Population saisonnière	Population permanente[3]	Population totale en haute saison
Chertsey	2 295	2,2	5 049	4 903	9 952
Entrelacs	757	2,2	1 665	914	2 579
Notre-Dame-de-la-Merci	847	2,2	1 863	990	2 853
Rawdon	1 403	2,2	3 086	10 626	13 712
Saint-Alphonse-Rodriguez	1 115	2,2	2 453	3 160	5 613
Saint-Côme	1 159	2,2	2 549	2 269	4 818
Saint-Damien	1 002	2,2	2 204	2 005	4 209
Saint-Donat	2 584	2,2	5 684	4 152	9 836
Sainte-Béatrix	476	2,2	1 047	1 889	2 936
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	467	2,2	1 027	1 638	2 665
Sainte-Marcelline-de-Kildare	345	2,2	759	1 572	2 331
Saint-Félix-de-Valois	347	2,2	763	6 102	6 865
Saint-Jean-de-Matha	764	2,2	1 680	4 408	6 088
Saint-Michel-des-Saints	1 129	2,2	2 483	2 451	4 934
Saint-Zénon	1 050	2,2	2 310	1 243	3 553
Total territoire municipalisé	**15 740**	**–**	**34 622**	**48 322**	**82 944**

1 Le nombre de non-résidents est calculé à partir du rôle d'évaluation, en date du 15 février 2013, selon un tri des données suivantes :
a) Case postale différente de la municipalité
b) Codes CUBF utilisés : 1000 (Logement), 1100 (Chalet ou maison et villégiature), 1200 (Maison mobile, roulotte)
2 Le facteur multiplicateur provient du nombre de personnes par ménage en Matawinie, Recensement 2011 de Statistique Canada
3 La population permanente est issue du décret 1218-2012 concernant les populations des municipalités en vigueur au 1er janvier 2013 du gouvernement du Québec (19 décembre 2012)

En 2013, il a été estimé que la population de villégiateurs en territoire municipalisé pouvait compter environ 34 622 personnes pour 48 322 résidents permanents. Ainsi, en période estivale pour l'année 2013, la population totale de la MRC comptait 82 944 personnes, ce qui en résulte une proportion de 1,4 résident permanent pour un villégiateur.

Quant au TNO :

La population saisonnière est de 2 488 personnes (approximation faite à partir du rôle d'évaluation de 2013) et la population permanente, incluant la population atikamekw, s'élève à 2 214 personnes. De ce nombre, 85 personnes sont des résidants permanents du TNO, principalement dans le secteur de Saint-Guillaume-Nord.

Sur le territoire de la MRC de Matawinie, la villégiature privée sur les terres du domaine de l'État est localisée principalement en TNO, dans les ZECs et, dans une moindre importance, dans certaines municipalités locales (Saint-Michel-des-Saints, Saint-Donat, Saint-Damien). On dénombre actuellement 1 243 baux de villégiature privée sur les terres du domaine de l'État répartis sur le territoire de la MRC.

TABLEAU 8

Évolution de la population saisonnière – MRC de Matawinie, entre 2001 et 2013

	Population saisonnière			Variation
MUNICIPALITÉ	2001	2007	2013	2001-2013
Chertsey	5 210	5 176	5 049	-3,1 %
Entrelacs	1 526	1 514	1 665	9,1 %
Notre-Dame-de-la-Merci	1 730	1 704	1 863	7,7 %
Rawdon	3 151	3 244	3 086	-2,1 %
Saint-Alphonse-Rodriguez	2 405	2 407	2 453	2,0 %
Saint-Côme	2 165	2 193	2 549	17,7 %
Saint-Damien	2 256	2 294	2 204	-2,3 %
Saint-Donat	5 549	5 520	5 684	2,4 %
Sainte-Béatrix	1 164	1 120	1 047	-10,1 %
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	977	981	1 027	5,1 %
Sainte-Marcelline-de-Kildare	763	741	759	-0,5 %
Saint-Félix-de-Valois	679	631	763	12,4 %
Saint-Jean-de-Matha	1 889	1 730	1 680	-11,1 %
Saint-Michel-des-Saints	1 963	2 112	2 483	26,5 %
Saint-Zénon	1 829	1 956	2 310	26,3 %
Total territoire municipalisé	**33 256**	**33 323**	**34 622**	**4,1 %**

Même si une grande proportion des résidences secondaires et des chalets a été transformée en résidence permanente au cours des années, **il est permis de supposer que la population saisonnière poursuivra sa croissance à un rythme relativement lent, mais constant.**

4.5. Saisonnalité et villégiature

L'époque où la fréquentation des chalets était de type « 3 saisons » et se résumait « aux vacances de la construction » et à quelques fins de semaine au cours de l'été est bien révolue. L'augmentation des coûts d'acquisition et d'entretien de ces résidences de villégiature maintenant habitables à l'année pousse les propriétaires à vouloir en tirer profit au maximum. Ainsi, le temps d'occupation par leurs propriétaires et leur famille s'est allongé, sinon ces résidences sont offertes en location. Ces observations laissent croire **qu'un taux d'occupation actualisé de 180 jours (49,3 %) est plus près de la réalité en 2013.**

Cette hausse du taux annuel d'occupation des résidences secondaires entraine une augmentation de la génération de matières résiduelles sur le territoire, surtout en période estivale (principalement juillet et août). De plus, le contexte de villégiature sous-entend souvent une consommation accrue de produits alimentaires préparés et suremballés et d'objets à usage unique (vaisselle et serviettes de table jetables, par exemple) afin de se faciliter la vie et d'éviter des tâches de nettoyage. Ces produits engendrent une augmentation des déchets à la fin de leur vie utile. Dans ce même contexte de vacances, le relâchement des réflexes de tri des matières résiduelles peut s'aggraver, surtout en absence d'un sentiment d'appartenance envers la municipalité, par exemple lors de la location d'un chalet. L'importance de ce phénomène de villégiature et de saisonnalité se remarque à la Figure 3.

FIGURE 3

Impact de la villégiature et de la saisonnalité sur la génération de matières résiduelles collectées de porte en porte – MRC de Matawinie, 2013.

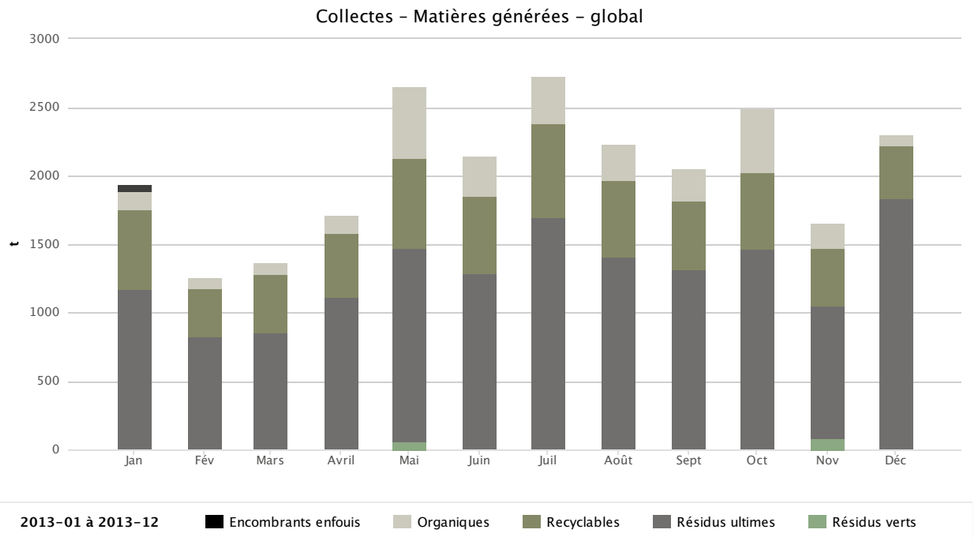

Note : Les pics de mai et octobre sont attribuables aux collectes de résidus verts et aux périodes de « grands ménages ».

4.6. Les projections démographiques

Les projections démographiques prévoient une augmentation du nombre d'habitants sur le territoire de la MRC de Matawinie. Entre 2009 et 2024, la population augmenterait de 6 725 personnes, soit une variation positive de 13,2 %, comme illustré au Tableau 9.

TABLEAU 9

Perspectives des populations des municipalités de la MRC de Matawinie, 2009-2024

MUNICIPALITÉ	2009	2014	2019	2024
Chertsey	5 120	5 440	5 795	6 165
Entrelacs	940	970	1 005	1 025
Notre-Dame-de-la-Merci	1 095	1 215	1 335	1 460
Rawdon	10 615	11 205	11 820	12 405
Saint-Alphonse-Rodriguez	3 185	3 275	3 355	3 400
Saint-Côme	2 250	2 345	2 405	2 475
Saint-Damien	2 215	2 265	2 300	2 330
Saint-Donat	4 450	4 880	5 205	5 485
Sainte-Béatrix	1 800	1 800	1 820	1 855
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	1 660	1 675	1 675	1 660
Sainte-Marcelline-de-Kildare	1 505	1 605	1 690	1 780
Saint-Félix-de-Valois	5 845	5 795	5 865	5 965
Saint-Jean-de-Matha	4 360	4 640	4 890	5 110
Saint-Michel-des-Saints	2 645	2 610	2 565	2 515
Saint-Zénon	1 330	1 340	1 335	1 305
Manawan	1 940	2 150	2 410	2 745
Total MRC de Matawinie	**50 955**	**53 210**	**55 470**	**57 680**

Les projections démographiques de la population équivalente sont évaluées sur un horizon de 10 ans, soit jusqu'en 2024 (voir Tableau 10). Celles-ci permettront d'estimer les capacités totales nécessaires dans le futur pour les équipements et installations de récupération, de traitement et d'élimination des matières résiduelles. Pour ce faire, la population saisonnière, estimée selon la même variation que celle observée entre 2001 et 2013, est corrigée selon le taux d'occupation annuel (49,3 %) et additionnée à la population permanente.

TABLEAU 10

Projection de la population équivalente de la MRC de Matawinie, Horizon 2024

MRC municipalisée	Population permanente 2024[1]	Population saisonnière 2013[2]	Variation de la population saisonnière 2001-2013[3]	Population saisonnière 2024	Population saisonnière corrigée[4]	Population totale équivalente 2024
	54 935	34 622	+ 4,1 %	36 042	17 769	72 704

1 ISQ
2 Rôle d'évaluation de la MRC de Matawinie, 2013
3 Rôle d'évaluation de la MRC de Matawinie, 2001 et 2013
4 Taux d'occupation appliqué de 49,3 %

5. DESCRIPTION ÉCONOMIQUE

5.1. Le revenu des particuliers

En 2011 :

– Le revenu moyen des particuliers de la MRC de Matawinie se chiffrait à 29 545 $;
– Les particuliers disposant de revenus élevés (50 000 $ et plus) représentaient 14,6 %;
– On comptait un nombre important de particuliers disposant d'un revenu variant entre 15 000 $ et 29 999 $, soit 33,0 %;
– Les particuliers à faibles revenus (moins de 15 000 $) représentaient quant à eux 29,6 %.

5.2. Les secteurs d'activité

Le domaine d'emploi est établi selon la nature générale de l'activité de l'établissement où travaille la personne recensée. En 2011, les secteurs dans lesquels se concentraient les travailleurs de la MRC de Matawinie sont :

FIGURE 4

Occupation par secteurs d'activité primaire, secondaire et tertiaire des travailleurs de la MRC de Matawinie, 2011

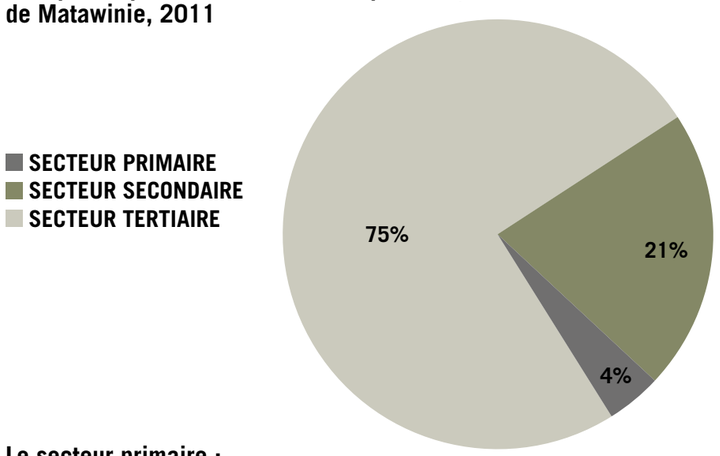

Le secteur primaire :

En 2006, ce secteur, qui regroupe les activités productrices de matières premières, représentait 4,3 % des travailleurs de la MRC dont la plus grande proportion œuvrait dans le secteur Agriculture et autres industries relatives aux ressources (80,4 %). La Foresterie arrivait au deuxième rang et employait 14,5 % des travailleurs du secteur primaire. Au mois d'août 2006, soit trois mois après le recensement 2006 de Statistique Canada, la crise forestière sévissait en Matawinie, occasionnant plusieurs pertes d'emplois. Les séquelles de la crise forestière étaient encore visibles lors du recensement 2011, principalement au niveau de la population de Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Zénon.

Le secteur secondaire :

Les activités économiques secondaires sont reliées aux secteurs industriel, manufacturier et de la construction, c'est-à-dire les industries œuvrant dans la transformation de la matière première en produits finis. En 2006, ce secteur employait 24,4 % des travailleurs de la MRC de Matawinie, la catégorie la plus représentative était celle reliée à la construction. En effet, les activités de Construction employaient 36,8 % des travailleurs du secteur secondaire. Des autres activités secondaires, on observe que les secteurs des Aliments, du Bois, du Plastique et caoutchouc et des Produits métalliques étaient les plus importants, avec une proportion confondue de 37,9 %.

Le secteur tertiaire :

En 2006, le secteur tertiaire, soit l'ensemble des activités de services, employait 71,2 % des personnes recensées en Matawinie, ce qui constitue de très loin le domaine d'activité le plus important de la MRC. La catégorie du Commerce de détail regroupait le plus grand nombre de travailleurs du secteur tertiaire avec une proportion de 17,8 %. Les catégories de Services d'enseignement, de Soins de santé et assistance sociale, d'Hébergement et restauration et les Autres services employaient pour leur part 42 % des travailleurs du secteur tertiaire.

Concernant le secteur de l'hébergement, des données de l'ISQ de 2014 démontrent un phénomène important en Matawinie, soit la **location de résidences de tourisme.** En effet, plusieurs propriétaires offrent leurs chalets en location à une clientèle de plus en plus nombreuse. Or, il est obligatoire de détenir un permis émis par la Corporation de l'industrie touristique du Québec pour effectuer de la location court-terme en toute légalité. Informés de leur situation non conforme, plusieurs propriétaires entreprennent les démarches de certification. Toutefois, pour ce faire, ils doivent détenir un certificat d'occupation de leur municipalité. C'est généralement à cette étape que les propriétaires se rendent compte que la réglementation municipale en matière de location commerciale de chalets n'est pas adaptée, les empêchant même d'exercer. Il existe donc de nombreuses résidences de tourisme opérant de manière illégale qui ne sont pas comptabilisées par les statistiques officielles. Un travail de sensibilisation à cet égard a été entrepris par Tourisme Lanaudière auprès du Conseil de la MRC de Matawinie afin que d'éventuels changements à la réglementation soient effectués par les municipalités locales.

5.3. La structure économique

La MRC de Matawinie compte un grand nombre de commerces et d'institutions contrairement aux industries qui sont beaucoup moins présentes. Puisqu'il n'existe pas de répertoire des entreprises détaillé et à jour pour le territoire de la MRC, les sommaires du rôle d'évaluation de 2013 ont été utilisés pour ainsi obtenir 89 industries, 905 commerces et 734 institutions pour un total de 1 728 ICI répartis sur tout le territoire.

La MRC de Matawinie se caractérise majoritairement par de petites et moyennes entreprises. L'Institut de la statistique du Québec considère en effet qu'une entreprise de moins de 200 employés est une PME. Seules deux entreprises du territoire de la MRC emploient davantage de travailleurs. La plus grande proportion des entreprises (477) emploient entre 5 et 19 personnes.

Le territoire de la MRC de Matawinie regroupe plusieurs zones industrielles. Actuellement, seules les municipalités de Chertsey, de Rawdon et de Saint-Félix-de-Valois disposent de parcs industriels organisés offrant certains services municipaux et accueillant déjà une base d'entreprises manufacturières. Ailleurs sur le territoire, on retrouve des zones industrielles à l'échelle municipale.

6. CARACTÉRISTIQUES SIGNIFICATIVES DE LA MRC DE MATAWINIE ET LEURS IMPACTS SUR LA GMR

La présentation du portrait territorial et du contexte socio-économique permet d'isoler certaines caractéristiques propres à la MRC de Matawinie qui influent sur la gestion des matières résiduelles du territoire.

TABLEAU 11

Caractéristiques significatives de la MRC de Matawinie et leurs impacts sur la GMR

CARACTÉRISTIQUES	IMPACTS SUR LA GMR
Physiographiques	
Vaste territoire	- Faible densité de population engendrant de longues routes de collecte, donc des frais supplémentaires - Éloignement des grands centres et des installations de traitement et d'élimination des matières résiduelles augmentant les frais de transport
Relief montagneux	- Certains endroits de collecte difficiles d'accès
Réseau routier	- Séparation du territoire en deux secteurs (est et ouest) qui ne communiquent pas aisément ensemble. Les municipalités se « regroupent » alors souvent de façon plus ou moins naturelle en fonction de l'axe routier près duquel elles se trouvent : la route 125 dans l'ouest et la route 131 dans l'est - Absence d'un axe routier est-ouest efficace qui permettrait de désenclaver le territoire
Présence du TNO	- Plusieurs endroits de villégiature très éloignés et difficiles d'accès - Éloignement des grands centres ainsi que des installations de traitement et d'élimination des matières résiduelles augmentant les frais de transport - Gestion complexe des matières résiduelles à distance (dont le manque de surveillance des équipements de collecte ex. parc à bacs ou conteneurs) - Difficulté à trouver des fournisseurs de services intéressés à desservir le TNO
Présence de nombreux territoires fauniques structurés	- Plusieurs endroits très éloignés et difficiles d'accès pour les services de GMR - Absence de fourniture de services GMR par les gestionnaires - Usagers peu enclins à collaborer à la récupération et à la valorisation - Utilisation illégale d'autres services GMR (ex. conteneurs TNO) par les usagers des territoires fauniques (ex. chasseurs, pêcheurs, campeurs, etc.)
Démographiques	
Projections démographiques en hausse	- Augmentation des quantités de matières résiduelles à prendre en charge (évaluation de la possibilité d'atteindre le maximum de capacité d'utilisation des services et équipements, modifications et changements à prévoir, etc. – *thématiques abordées aux chapitres 4 et 5 de la version complète du PGMR 2017-2021*)
Vieillissement de la population	- Diminution de la capacité de payer les services de GMR
Phénomène important de villégiature et sa croissance (à un rythme relativement lent, mais constant)	- Production accrue des matières résiduelles (surtout l'été) qui n'est pas prise en compte dans les calculs du facteur de performance du programme de redistribution des redevances à l'élimination - Allongement des parcours de cueillette, donc augmentation des frais de collecte - Disparités socio-économiques entre les populations permanente et saisonnière - Plus complexe de joindre la population saisonnière par les activités d'ISÉ habituelles - Problématique des bacs roulants qui demeurent en bordure de rue toute la semaine - Augmentation de l'assiette fiscale des municipalités qui engendre une meilleure capacité de payer pour les services GMR
Prédominance des unités d'habitation unifamiliales	- Plus faible densité de population engendrant de longues routes de collecte, donc des frais supplémentaires
Niveau moyen de scolarité	- Besoin d'adapter les outils de sensibilisation
Économiques	
Revenu moyen plutôt faible	- Faible capacité de payer les services de GMR
Secteur tertiaire prédominant dans les secteurs d'emplois	- Production accrue de matières résiduelles provenant des Commerces au détail, des Soins de santé et assistance sociale, des Autres services et de l'Hébergement et de la restauration. La majorité de ces résidus ICI sont gérés à même les collectes municipales
Domaines prédominants dans le secteur secondaire	- Production accrue de matières résiduelles issues du domaine de la Construction (résidus CRD). Le secteur des Aliments favorise la génération de matières organiques. Les secteurs du Bois, Plastique et caoutchouc et Produits métalliques génèrent des résidus qui sont souvent réintégrés dans le processus de fabrication
Domaines d'activités économiques favorisés (forêt, agriculture, villégiature)	- Production accrue de matières résiduelles provenant de ces domaines : ◆ Forêt : résidus de bois, de la transformation du bois, mais valorisation déjà en place ◆ Agriculture : les productions végétales et animales génèrent des résidus de plastiques agricoles (emballages et cordes pour le foin, sacs et poches de moulée, contenants de pesticides et tubulures d'acériculture) ◆ Villégiature : *voir les impacts associés au phénomène de Saisonnalité et villégiature au point 4.5 (caractéristiques sociodémographiques)*
Présence de certaines zones industrielles bien définies	- Génération concentrée et accrue de résidus industriels dans certains secteurs - Desserte possible de ces industries - Implantation possible de synergies de matières résiduelles *(à évaluer)* - Diversification économique

GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE

7. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR MUNICIPAL

TABLEAU 12

Répartition des responsabilités de GMR en Matawinie

MUNICIPALITÉS	MRC
Compétence GMR totale (exception faite des RDD)	**La planification territoriale :** Cette prescription de la LQE se traduit par l'élaboration, la révision et la mise en œuvre d'un PGMR
	La gestion de la récupération des RDD : La MRC a obtenu délégation de compétence en 1998
	La gestion de la récupération des résidus de textile : Depuis 2010, la MRC est responsable d'un programme de récupération des surplus de textile des comptoirs vestimentaires de son territoire
	Le Territoire non organisé (TNO) : La MRC administre le TNO avec les mêmes pouvoirs, devoirs et obligations qu'une municipalité locale, dont ceux reliés à la gestion des matières résiduelles (*Loi sur l'organisation territoriale municipale*)

Dans la MRC de Matawinie, la gestion des matières résiduelles provenant du secteur résidentiel est la responsabilité de chacune des municipalités locales. Ceci explique pourquoi les services varient d'une municipalité à l'autre.

7.1. Le TNO

La majorité des services GMR offerts en TNO sont basés sur le principe d'apports volontaires à des parcs à bacs ou conteneurs situés en des endroits stratégiques. L'expérience a cependant démontré qu'un conteneur installé dans un secteur isolé devient souvent une source de nuisances par les débordements et l'abandon de résidus au pourtour du conteneur. De plus, ces équipements laissés sans surveillance suscitent le dépôt de résidus non visés tels des matériaux de construction et de démolition, des RDD ainsi que des résidus commerciaux.

TABLEAU 13

Services de GMR offerts en TNO – MRC de Matawinie, 2013

FOURNISSEUR DE SERVICES	SERVICES GMR OFFERTS
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci	- 13 unités d'habitation desservies par apport volontaire à un conteneur à déchets situé sur un chemin forestier à proximité du lac Provost
Municipalité de Saint-Côme	- 7 unités d'habitation desservies en collecte de porte en porte des déchets et des matières recyclables - 150 unités d'habitation desservies par apport volontaire à un conteneur à déchets et à des bacs roulants pour les matières recyclables installés à l'accueil de la ZEC Lavigne - 3 commerces desservis chacun par un conteneur à déchets (Pourvoirie Coin Lavigne, Pourvoirie du Lac Croche – camp Rivest, camping de la ZEC Lavigne)
Municipalité de Saint-Zénon	- 49 unités d'habitation desservies par apport volontaire à un conteneur à déchets situé à l'intersection des chemins Saint-Stanislas et du lac Poisson
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints	- 3 unités d'habitation desservies par un parc à bacs situé au lac Étroit pour recueillir les déchets et les matières recyclables
Compo Recycle (sous-traitant : Richard Gilbert)	- 82 unités d'habitation desservies en collecte de porte en porte des déchets et des matières recyclables - 38 unités d'habitation desservies par apport volontaire à deux parcs à bacs (pour les déchets et les matières recyclables) situés à l'intersection des chemins des Cyprès et du domaine Beauséjour et à proximité du lac Riopel - Ces 120 unités profitent aussi de deux collectes d'encombrants par année
REGIM (Sainte-Émélie-de-l'Énergie de janvier à octobre et Compo Recycle pour novembre et décembre)	- Auberge La Barrière desservie par un conteneur à déchets *Ce service n'est plus du ressort de la MRC (TNO) depuis 2015. L'Auberge a maintenant un contrat privé pour la collecte de ses matières résiduelles.*
EBI (sous-traitant : Compo Recycle)	- 570 unités d'habitation desservies par apport volontaire à des conteneurs à déchets et à matières recyclables situés au poste d'accueil des campings du lac Taureau et à un conteneur à déchets situé au site de transbordement de Saint-Zénon - Les nouvelles constructions au lac Lusignan (31 baux de villégiature attribués en 2011) seront ajoutées graduellement à ce service

Note : Pour les ententes municipales de services, les coûts sont fixés chaque année par les municipalités qui assurent les services.
Ces coûts se retrouvent dans le règlement de taxation du TNO adopté annuellement.

La carte à l'Annexe 3 du PGMR 2017-2021 complet illustre les secteurs desservis en TNO à http://www.mrcmatawinie.org/upload/File/2017/Amenagement/PGMR_revise_FINAL.pdf

7.2. Les services municipaux de gestion des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles constitue un service important que fournissent les municipalités à leurs citoyens et villégiateurs et, dans une mesure variable, aux ICI de leur territoire. Ces services sont soient réalisés directement par les municipalités, par le biais d'une régie intermunicipale ou par des entreprises spécialisées sélectionnées par un processus d'appel d'offres. Afin de favoriser les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, les municipalités offrent de plus en plus de services afin de récupérer et valoriser les résidus générés par leur population. **Consulter le Chapitre 3 de la version complète du PGMR pour les détails des services municipaux de GMR offerts en Matawinie à**
http://www.mrcmatawinie.org/upload/File/2017/Amenagement/PGMR_revise_FINAL.pdf

TABLEAU 14

Résumé des services municipaux de GMR offerts de porte en porte – MRC de Matawinie, 2013

	Collectes				
Caractéristiques des services	déchets	matières recyclables	matières organiques	résidus verts seulement	encombrants
Nombre de municipalités offrant le service	15/15	15/15	6/15 *(8/15 depuis novembre 2015)*	8/15	12/15
Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies	35 700	36 520	19 778	30 348	32 847
Nombre de municipalités desservant les ICI (nombre ICI desservis)	13/15 (1 326 ICI)	9/15 (1 286 ICI)	3/6 (605 ICI)	2/8 (338 ICI)	1/12 (8 ICI)
Fréquence des collectes (nombre de municipalités selon cette fréquence)	aux 2 semaines (14/15)	aux 2 semaines (14/15)	aux 2 semaines (6/6 - dont 4/6 offrent des collectes hebdomadaires en été)	2 collectes/an (7/8 offrant des collectes spécifiques de résidus verts / 1/8 offre une collecte annuelle)	1/mois (11/12 offrant des collectes de porte en porte des encombrants - 1/12 offre des collectes semestrielles)
Nombre de municipalités utilisant des bacs roulants - 240 l, 360 l ou bibacs	13/15	14/15	5/6 utilisent des 240 l et Notre-Dame-de-la-Merci utilise des bibacs	0/8 (mais 5/8 permettent les sacs de plastique)	n. a.
Nombre de municipalités réalisant elles-mêmes la collecte en régie interne	4/15	3/15	0/6	1/8	2/12
Destination des matières résiduelles recueillies (nombre de municipalités utilisant ces installations)	LET Dépôt Rive-Nord (10/15) LET de Complexe Enviro Progressive (5/15)	Récupération Nord-Ben (14/15) Récupération Mauricie (1/15)	RITDM (5/6) EBI (1/6)	RITDM (7/8) Ferme locale (1/8)	*métal valorisé et parfois les matelas* - *sinon les encombrants sont majoritairement enfouis*

7.2.1. Collecte et gestion des déchets

Les principales caractéristiques des services de collecte des déchets offerts sont présentées au Tableau 14.

Il est difficile de comparer les coûts de collecte et d'élimination des déchets des municipalités, particulièrement parce que les municipalités qui se chargent d'effectuer les collectes en gestion interne et celles qui sont liées par contrat avec une entreprise privée ne tiennent pas compte des mêmes dépenses (ex. collecte, transport, ressources humaines, administration, etc.) et celles-ci ne sont pas toujours détaillées. En effet, plusieurs municipalités ne connaissent que le coût total de toutes les collectes de matières résiduelles. Les quelques données partielles fournies par les municipalités locales permettent d'estimer des coûts entre 75,20 $ et 151,61 $ par unité d'occupation et entre 189 $ et 290 $ par tonne métrique pour la collecte, le transport et l'enfouissement des déchets. Ces données permettent de supposer que **les frais reliés à la collecte et au transport sont supérieurs aux coûts d'élimination des déchets.**

Ces coûts d'enfouissement des déchets comprennent les **redevances à l'élimination** fixées par le MDDELCC. Par le biais du programme de redistribution de ces redevances, une grande partie de ces sommes est cependant retournée aux municipalités.

TABLEAU 15

Redevances pour l'élimination des matières résiduelles perçues par les municipalités – MRC de Matawinie, 2014 (selon les quantités rapportées en 2013)

MUNICIPALITÉS	Population	Montant total 2014	Par habitant
Chertsey	4 926	38 082,53 $	7,73 $
Entrelacs	935	8 636,43 $	9,24 $
Notre-Dame-de-la-Merci	1 013	9 067,46 $	8,95 $
Rawdon	10 857	106 071,10 $	9,77 $
Saint-Côme	2 260	12 148,05 $	5,38 $
Saint-Damien	1 978	14 017,58 $	7,09 $
Saint-Donat	4 155	36 127,81 $	8,70 $
Saint-Félix-de-Valois	6 199	62 343,05 $	10,06 $
Saint-Michel-des-Saints	2 448	17 859,71 $	7,30 $
Saint-Zénon	1 265	8 339,90 $	6,59 $
Municipalités membres de REGIM (Sainte-Béatrix, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Sainte-Marcelline-de-Kildare, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Alphonse-Rodriguez)	12 736	102 470,47 $	8,05 $
Territoire non organisé	65	541,29 $	8,33 $
Total MRC	**48 837**	**415 705,38 $**	–

Source : site Internet MDDELCC

7.2.2. Collecte et gestion des matières recyclables

Les principales caractéristiques des services de collecte des matières recyclables offerts sont présentées au Tableau 14.

Pour les matières recyclables, les données partielles fournies par les municipalités locales permettent d'estimer des coûts (collecte, transport, tri et traitement) entre 45,61 $ et 68,78 $ par unité d'occupation et entre 193 $ et 317 $ par tonne métrique. Les quelques données financières obtenues permettent de supposer que **les coûts reliés à la collecte et au transport des matières recyclables sont supérieurs aux coûts du tri et du conditionnement.**

Depuis 2013, les municipalités sont compensées à plus de 90 %, pour les services de collecte sélective qu'elles offrent. Cette compensation provient des entreprises qui mettent sur le marché québécois les contenants, emballages et imprimés (Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles – c. Q-2, r. 10, anciennement Q-2, r. 2.3).

TABLEAU 16

Compensations pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles perçues par les municipalités – MRC de Matawinie, 2013

MUNICIPALITÉS	Montant total 2013
Chertsey	154 102,49 $
Entrelacs	43 176,96 $
Notre-Dame-de-la-Merci	86 859,06 $
Rawdon	258 239,61 $
Saint-Côme	82 667,85 $
Saint-Damien	84 474,09 $
Saint-Donat	199 286,60 $
Saint-Félix-de-Valois	139 805,01 $
Saint-Michel-des-Saints	142 353,10 $
Saint-Zénon	42 056,88 $
Municipalités membres de REGIM (Sainte-Béatrix, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Sainte-Marcelline-de-Kildare, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Alphonse-Rodriguez)	396 299,33 $
Territoire non organisé	11 985,11 $
Total MRC	**1 641 306,09 $**

7.2.3. Collecte et gestion des matières organiques (3e voie et résidus verts)

Les principales caractéristiques des services de collecte des matières organiques offerts sont présentées au Tableau 14. Les boues (faisant partie des matières organiques mais non collectées de porte en porte) seront abordées aux sections 7.2.8. et 7.2.9.

Pour les matières organiques (issues de la 3e voie), les données financières partielles permettent d'estimer des coûts (collecte, transport, tri et conditionnement) entre 47,78 $ et 61,36 $ par unité d'occupation et entre 249,90 $ et 302,60 $ par tonne métrique. Bien que l'information soit incomplète, il est possible de supposer que, comme pour les déchets et les matières recyclables, la partie collecte/transport est plus dispendieuse que le traitement lui-même (compostage). Le coût par unité d'occupation pour la 3e voie semble plus élevé que celui des matières recyclables, mais plus bas que celui des déchets. **Cependant, le coût par tonne métrique paraît en général plus élevé pour les matières organiques que pour les déchets et les matières recyclables.**

Quant aux collectes spécifiques des résidus verts, elles visent généralement les feuilles mortes, le gazon et les petites branches. Cependant, deux municipalités offrent également une collecte annuelle de sapins de Noël. Aucune donnée sur le coût de ces collectes n'a été transmise. Les frais encourus sont le plus souvent inclus au contrat général de GMR.

En 2015, 8 municipalités sur 15 offraient la collecte des matières organiques (3e voie) sur le territoire.

7.2.4. Collecte et gestion des encombrants

Les principales caractéristiques des services de collecte offerts de porte en porte pour les encombrants sont présentées au Tableau 14.

7.2.5. Gestion des résidus CRD

Quant aux résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) issus du secteur résidentiel, ils sont récupérés par le biais des écocentres (par apport volontaire), comme présenté au Tableau 17.

TABLEAU 17

Description des services municipaux d'écocentres – MRC de Matawinie, 2013

MUNICIPALITÉ (ADRESSE)	HORAIRE	RESPONSABLE	CONDITIONS	MATIÈRES ACCEPTÉES
Écocentre de Chertsey (225, rue du Progrès)	Toute l'année Lundi au samedi : 8h à 16h	Compo Recycle = gestion et opérations	Service payant Sans limite de visites pour les citoyens Une quinzaine de journées gratuites par an	Bois Métal Résidus CRD Encombrants Bardeaux Béton, brique Résidus verts, branches Matelas Électroménagers Résidus TIC Pneus Matières réutilisables (valorisés par réemploi de façon variable par le programme *Ton surplus, mon bonheur!*)
Entrelacs *(écocentre de Chertsey)*	Voir Écocentre de Chertsey	Voir Écocentre de Chertsey	En vertu d'une entente entre la municipalité et Compo Recycle pour l'accès des citoyens à l'écocentre de Chertsey Service payant Avec preuve de résidence	Voir Écocentre de Chertsey
Écocentre de Notre-Dame-de-la-Merci (2101, Route 125)	Toute l'année Toute la semaine	Municipalité	2 accès gratuits et 2 journées gratuites/an Accès suivants à 50 $ chacun Fourniture de cartes magnétiques pour contrôler l'accès	Résidus CRD Métal Résidus TIC
Écocentre de Rawdon (3269, Metcalfe)	Toute l'année ÉTÉ : Mardi au vendredi: 10h à 18h Samedi : 9h à 16h HIVER : Mardi, jeudi et samedi : 9h à 16h	Compo Recycle = gestion et opérations	Services payants pour les citoyens Une semaine sans frais par an Métal et feuilles gratuits	Résidus CRD Métal Carton Pneus Branches Déchets Encombrants Résidus TIC Électroménagers
Écocentre de Saint-Alphonse-Rodriguez (921, route 343)	Mai à octobre Vendredi et samedi : 9h à 15h	Municipalité	Gratuit pour les citoyens Pas de ICI acceptés	Bois et branches Métal Résidus CRD Bardeaux
Écocentre de Saint-Côme (site de transbordement)	n. d.	Municipalité	Récupération gratuite du métal	Métal Matériaux secs
Saint-Damien Pas d'écocentre	–	–	Citoyens invités à se rendre à un écocentre privé ou à louer un conteneur	(résidus TIC récupérés depuis 2014)

MUNICIPALITÉ (ADRESSE)	HORAIRE	RESPONSABLE	CONDITIONS	MATIÈRES ACCEPTÉES
Écocentre de Saint-Donat (214, chemin le Long de la rivière)	Toute l'année 7/7 jours : 8h30 à 17h30	Compo Recycle = gestion et opérations	Accès aux citoyens seulement Gratuit pour les citoyens sauf pour les résidus CRD CRD gratuits 10 jours/an	Métal Encombrants Résidus CRD Résidus TIC Encombrants réutilisables (valorisés par réemploi de façon variable par le programme *Ton surplus, mon bonheur!* de Compo Recycle) Pneus Carton Branches et souches Gazon Feuilles Gravier
Écocentre de Sainte-Béatrix (1305, rang Sainte-Cécile)		Municipalité		Bois Métal Résidus CRD Encombrants
Écocentre de Sainte-Émélie-de-l'Énergie (593, rang de la Seigneurie)	De mai à octobre 36 jours/an	Municipalité	Gratuit pour les citoyens Accès aux citoyens seulement	Bois Métal Résidus CRD Bardeaux Branches et souches Déchets
Écocentre de Sainte-Marcelline-de-Kildare (391, Pied de la Montagne)	D'avril à novembre Lundi a. m. 2 samedis/mois 36 jours/an	Municipalité	Gratuit pour les citoyens Accès aux citoyens seulement	Bois Métal Résidus CRD Encombrants Bardeaux Béton, brique Résidus verts Branches
Écocentre de Saint-Félix-de-Valois (4400, Beaudry)	Toute l'année Mercredi : 12h à 20h Samedi : 9h à 17h	Municipalité	2 «voyages» gratuits (4' x 8' x 2') de matériaux secs et branches seulement «Voyages» supplémentaires payants Citoyens ayant demandé un permis de construction ou rénovation à partir d'une certaine valeur ne peuvent disposer de leurs résidus CRD à l'écocentre (doivent louer un conteneur)	Bois Matériaux secs Branches Résidus verts Béton, asphalte Encombrants Carton Électroménagers Métal Matelas Vélos Résidus TIC
Saint-Jean-de-Matha Écocentre Fiset (341, rang St-François Saint-Jean-de-Matha)	Toute l'année Lundi au vendredi Samedi a.m.	Écocentre privé Entente avec la municipalité pour 3 accès gratuits aux citoyens (entente d'une durée indéterminée)	3 v^3 gratuites par adresse ICI acceptés, mais principe d'utilisateurs-payeurs	Bois Métal Encombrants Bardeaux Béton, brique Résidus verts Branches
Écocentre de Saint-Michel-des-Saints (chemin de l'Industrie)	Samedi, lundi, mardi, mercredi : 13h30 à 17h Dimanche : 9h30 à 17h	Municipalité	Citoyens seulement 3 «voyages» gratuits/an (3 x 64 p^3) Si davantage, tarif de 1,50 $/ p^3	Résidus CRD Branches Résidus TIC
Écocentre de Saint-Zénon (site de transbordement 120, rang St-François)	Toute l'année de la Fête des Patriotes à la Fête du Travail : Jeudi et vendredi : 13h à 16h Samedi et dimanche : 10h à 16h De la Fête du Travail à la Fête des Patriotes : Jeudi : 13h à 16h Samedi : 10h à 15h	Municipalité = planification Surveillance = par J.P. Tremblay	Gratuit pour les citoyens	Bois Résidus CRD Encombrants Métal Béton, brique Branches

7.2.6. Récupération des résidus domestiques dangereux (RDD)

Depuis 1998, la MRC détient la délégation de compétence pour la récupération des RDD générés sur son territoire. En 2005, les collectes annuelles ont cédé leur place à des aires de stockage pour l'implantation d'un programme permanent. Ces dépôts permettent aux municipalités de recevoir et d'entreposer temporairement les résidus dangereux dont veulent se départir leurs citoyens.

TABLEAU 18

Aires municipales de stockage des RDD – MRC de Matawinie, 2013

MUNICIPALITÉ	ADRESSE DE L'ASRDD	HORAIRE
Chertsey (opération privée par Compo Recycle)	225, rue du Progrès (écocentre)	Toute l'année Lundi au samedi : 8h à 16h
Entrelacs	2271, chemin d'Entrelacs (garage municipal)	Toute l'année Vendredi : 15h30 à 16h30
Notre-Dame-de-la-Merci	2101, Route 125 (garage municipal)	Toute l'année Lundi au vendredi : 7h à 15h
Saint-Alphonse-Rodriguez	921, Route 343 (garage municipal)	De mai à octobre Vendredi et samedi : 9h à 15h
Saint-Côme	1195, 39e Rue (garage municipal)	Toute l'année Jeudi et vendredi : 8h à 12h et 13h à 16h Samedi : 8h à 16h
Saint-Damien	6691, chemin Montauban (garage municipal)	De mai à octobre Le 1er vendredi du mois : 13h à 16h
Saint-Donat (opération privée par Compo Recycle)	214, chemin Le Long de la rivière (écocentre)	Toute l'année 7/7 jours : 8h30 à 17h30
Sainte-Béatrix	1305, rang Ste-Cécile (garage municipal)	De mai à octobre Vendredi : 13h à 16h
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	593, rang de la Seigneurie (station des eaux usées)	Mai à octobre 1 vendredi sur 2 : 14h à 16h 1 samedi sur 2 : 10h à 12h
Sainte-Marcelline-de-Kildare	391, rang Pied de la Montagne (garage municipal)	De mai à octobre Le 1er lundi du mois : 8h30 à 12h 1er samedi de mai et de novembre : 9h à 12h
Saint-Félix-de-Valois	4400, rue Beaudry (écocentre)	Toute l'année Mercredi : 12h à 20h Samedi : 9h à 17h
Saint-Jean-de-Matha	320, rue Sainte-Louise (caserne des pompiers)	De mai à octobre 1er samedi du mois : 9h à 12h
Saint-Michel-des-Saints	280, rue Saint-Michel (garage municipal)	Toute l'année Samedi au mercredi : 13h à 13h30
Saint-Zénon	120, rang Saint-François, (site de transbordement/écocentre)	Toute l'année De la Fête des Patriotes à la Fête du Travail : Jeudi et vendredi : 13h à 16h Samedi et dimanche : 10h à 16h De la Fête du Travail à la Fête des Patriotes : Jeudi : 13h à 16h Samedi : 10h à 15h
Rawdon	**Centre de transfert des RDD 2101, rue Adélaïde (ASRDD de Rawdon)**	**De mai à octobre Vendredi : 10h à 16h**

7.2.7. Récupération des résidus de textile

En 2010, la MRC de Matawinie a débuté la gestion d'un programme de récupération des résidus de textile, dont le transport lui incombe depuis le 1er janvier 2012. L'entreprise Philtex récupère ces textiles et verse en échange une somme d'argent pour chaque livre de résidus amassée. Au cours des années, le montant de la redevance a changé à quelques reprises (entre 6 et 12 sous/lb). Pour les 376 770 livres (170,1 tm) amassées en 2013, Philtex a versé 32 135,18 $ à la MRC. De cette redevance, 75 % est versé aux comptoirs et 25 % est conservé par la MRC en frais de gestion.

TABLEAU 19

Comptoirs vestimentaires et points de dépôt participant au programme de récupération des résidus de textile – MRC de Matawinie, 2013

Municipalité	Comptoir ou point de dépôt	Adresse
Chertsey	Les Montagnards	623, rue de l'Église, Chertsey
	Écocentre	225, rue du Progrès, Chertsey
Entrelacs	Groupe populaire	2571, chemin des Iles, Entrelacs
Notre-Dame-de-la-Merci	Hôtel de ville La Petite Mission (organisme communautaire) depuis le 1er janvier 2015	1900, montée de la Réserve, Notre-Dame-de-la-Merci 1915, montée de la Réserve, Notre-Dame-de-la-Merci depuis 2015
Rawdon	Provision compassion	3246, 2e Avenue, Rawdon
	Solidarité sociale	3625, rue Queen, Rawdon
	Saint-Vincent de Paul	3759, rue Queen, Rawdon
Saint-Alphonse-Rodriguez	Comptoir vestimentaire	761, rue Luc, Saint-Alphonse-Rodriguez
Saint-Côme	Les Amis de Marie	1250, rue Alphonse-Marion, Saint-Côme
Saint-Damien	La Ruche	7221, chemin Beaulieu, Saint-Damien
Saint-Donat	L'Arche du Nord	215, avenue du Lac, Saint-Donat
Sainte-Béatrix	–	–
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Les Amis d'Émélie	350, rue Principale, Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Sainte-Marcelline-de-Kildare	Comptoir vestimentaire	451, rue Principale, Sainte-Marcelline-de-Kildare
Saint-Félix-de-Valois	Comptoir vestimentaire	4650, rue Principale, Saint-Félix-de-Valois
Saint-Jean-de-Matha	Comptoir vestimentaire	185, rue Sainte-Louise, Saint-Jean-de-Matha
Saint-Michel-des-Saints	Au coin du dépannage	471, rue Matawin, Saint-Michel-des-Saints
	Au Grenier de Patou	121, rue Chagnon, Saint-Michel-des-Saints
Saint-Zénon	La Fabrique	6171, rue Principale, Saint-Zénon
	Centre d'entraide et de dépannage	6231, rue Principale, Saint-Zénon

7.2.8. Gestion des boues de fosses septiques

Les propriétaires de résidences non raccordées à un système d'égout municipal sont responsables de faire vidanger leur installation septique en vertu du règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22). Cette vidange est prescrite aux deux ans pour les résidences permanentes et aux quatre ans pour les résidences saisonnières. Toutes les municipalités du territoire ont adopté un règlement qui oblige les propriétaires à fournir une preuve de vidange. En 2013, trois municipalités permettaient le mesurage des boues et des écumes afin d'alléger la fréquence de vidange (Saint-Alphonse-Rodriguez, Saint-Côme et Sainte-Marcelline-de-Kildare).

TABLEAU 20

Inventaires municipaux des installations septiques du territoire et bilans annuels des vidanges – MRC de Matawinie, 2013

	Inventaire des fosses			
MUNICIPALITÉ	Unités de logement permanentes	Unités de logement saisonnières	**Total**	Fosses vidangées en 2013
Chertsey			3 637	**1 268**
Entrelacs	596	609	1 205	**389**
Notre-Dame-de-la-Merci	386	842	1 228	156 perm. + 182 sais.= **338**
Rawdon	3 830	309	4 139	**804**
Saint-Alphonse-Rodriguez			2 511	**830**
Saint-Côme			1 907	**498**
Saint-Damien	755	835	1 590	**555**
Saint-Donat			3 700	**1 228**
Sainte-Béatrix			n. d.	**n. d.**
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	604	446	1 050	**238**
Sainte-Marcelline-de-Kildare			966	**558**
Saint-Félix-de-Valois			2 863	**n. d.**
Saint-Jean-de-Matha	1 605	759	2 364 (env. 100 puisards)	**877**
Saint-Michel-des-Saints	1 264		1 264	**421**
Saint-Zénon	352	916	1 268	162 perm. + 654 sais.= **816**
Total			29 692	**8 820 (30 %)**

Note : Le nombre d'installations ICI vidangées est inclus dans le nombre d'unités de logement permanentes pour les municipalités suivantes : Notre-Dame-de-la-Merci, Rawdon, Saint-Alphonse-Rodriguez et Sainte-Émélie-de-l'Énergie.

Ainsi, les municipalités ont **dénombré 29 692 fosses septiques sur le territoire de la MRC dont 8 820 fosses auraient été vidangées en 2013 (30 % des fosses du territoire).**

7.2.9. Gestion des boues municipales

Onze municipalités possèdent des installations qui génèrent des boues (3 municipalités ont des systèmes d'épuration mécanisés et 8 municipalités possèdent des étangs aérés - dont une utilise des étangs non aérés). La fréquence de vidange est très variable en fonction du type d'installations et de leur niveau d'utilisation. En 2013, deux municipalités ont procédé à la vidange de leurs installations. Rawdon a vidé deux bassins et demi de ses étangs aérés, générant 20 tonnes de matières sèches (100 tmh à 20 % de siccité) qui ont été valorisées à 100 %. Chertsey a aussi vidangé son système mécanisé pour ainsi générer approximativement 75 m^3 (123 tmh à 20 % de siccité) de boues qui ont été éliminés.

8. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI)

– Il y a peu d'informations disponibles sur la gestion des matières résiduelles des ICI du territoire, à part les estimations du nombre d'ICI desservis par les services municipaux de gestion des matières résiduelles (consulter le Tableau 14 - Résumé des services de GMR offerts de porte en porte, MRC de Matawinie, 2013).
– Les municipalités desservent en majorité les petits ICI assimilables selon la « règle des deux bacs ». Dans le cas des ICI générant plus de deux bacs (360 l) de matières résiduelles aux deux semaines, ces entreprises doivent alors conclure une entente avec un privé.
– Bien que les ICI exclus des collectes municipales doivent avoir une entente avec une entreprise privée pour la collecte des déchets et des matières recyclables par exemple, la nature, le nombre et les entreprises concernées par ces ententes sont inconnus.

9. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ISSUES DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION (CRD)

– Il y a peu d'informations disponibles sur les matières résiduelles issues du secteur CRD sur le territoire puisque les entreprises de ce secteur ne sont pas desservies par les municipalités locales.
– Les écocentres municipaux recueillent de petites quantités de résidus CRD provenant des résidents (segment du bâtiment), mais les suivis quantitatifs font défaut ou ne sont que partiels.
– Il existe quelques centres de tri des matériaux CRD sur le territoire (voir le Chapitre 4 du PGMR 2017-2021 complet pour les détails à *http://www.mrcmatawinie.org/upload/File/2017/Amenagement/PGMR_revise_FINAL.pdf*).

La gestion des matières résiduelles en Matawinie repose sur tout un réseau d'infrastructures, d'entreprises et d'organismes établis sur le territoire et à l'extérieur de celui-ci. Pour la description détaillée, consulter le Chapitre 4 du PGMR 2017-2021 intégral à

http://www.mrcmatawinie.org/upload/File/2017/Amenagement/PGMR_revise_FINAL.pdf

Une carte localisant les principaux équipements de gestion des matières résiduelles desservant la MRC de Matawinie est présentée à la Figure 5 qui suit.

FIGURE 5

Principaux équipements de gestion des matières résiduelles desservant le territoire de la MRC de Matawinie, 2013

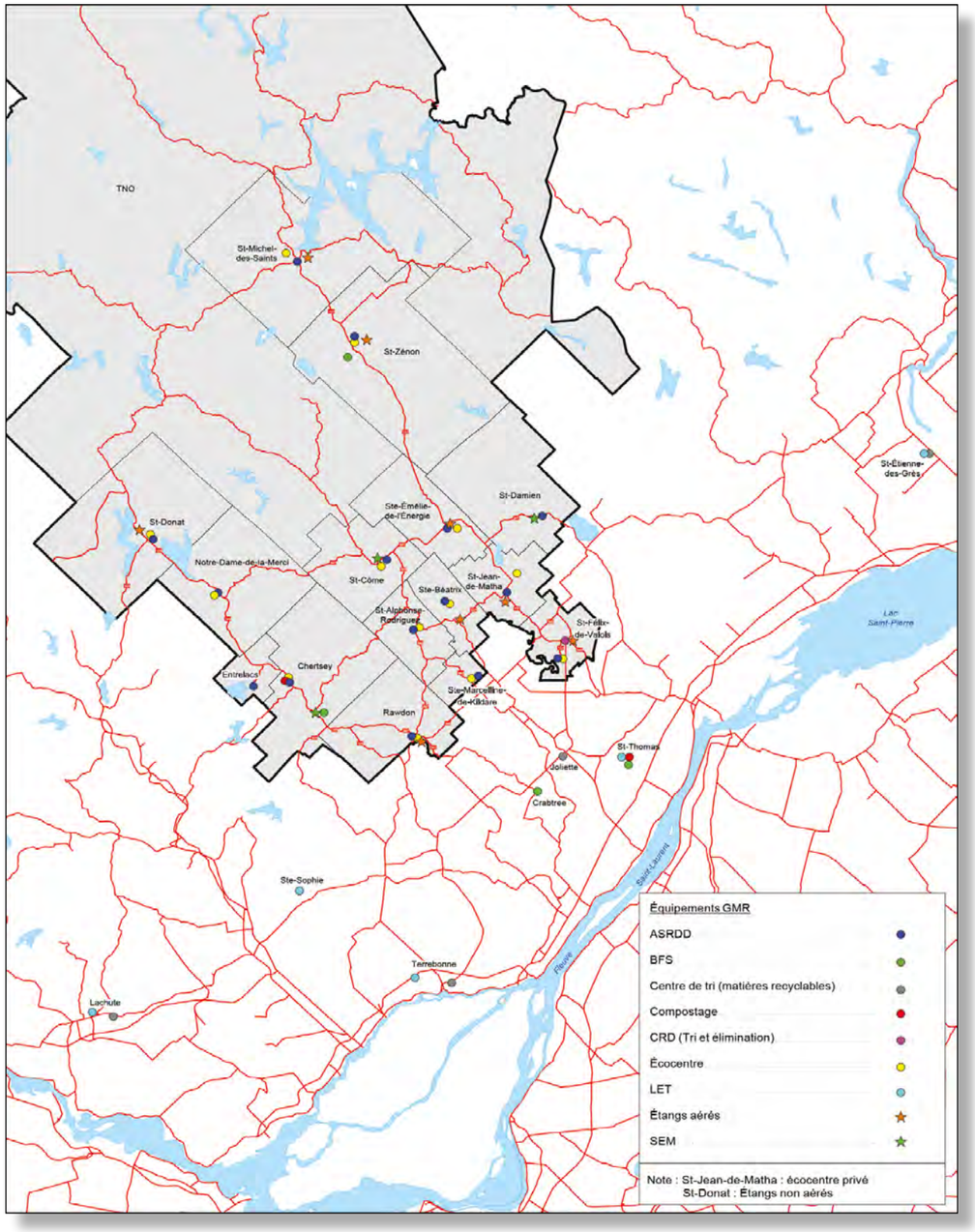

INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE

Puisque peu de données sont disponibles pour certains types de matières, surtout pour les secteurs ICI et CRD, les estimations de *l'Outil d'inventaire des matières résiduelles* pour les PGMR, (de RECYC-QUÉBEC et du MDDELCC) ont souvent été utilisées dans le présent inventaire. La première version de l'Outil est celle employée puisque l'inventaire a débuté en décembre 2014. Comme pour le portrait qualitatif, l'année de référence des données quantitatives est 2013.

L'Outil d'inventaire se base sur les dernières études de caractérisation des matières résiduelles au Québec et appuie ses calculs sur la population de la MRC, le nombre d'unités d'occupation par type de logement et la taille des ménages.

La MRC de Matawinie est abonnée au logiciel web Metrio qui lui permet de compiler les données quantitatives GMR des municipalités locales. Ces données proviennent entre autres des coupons de pesée, des bilans mensuels des entreprises de collecte et des factures des levées de conteneurs aux écocentres. Plusieurs données de collecte sont ainsi tirées de Metrio.

10. SECTEUR RÉSIDENTIEL (MUNICIPAL)

10.1. Matières recyclables

TABLEAU 21

Répartition des matières recyclables récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel – MRC de Matawinie, 2013

Catégories de matières recyclables	Quantité récupérée (tm)	Quantité éliminée (tm)	Quantité générée (tm)	Taux de récupération (%)
Papier et carton	3 769	1 267	5 036	74,8
Métal	235	266	501	46,9
Plastique	592	978	1 570	37,7
Verre	988	338	1 326	74,5
Total Metrio	**5 584***	**2 849**	**8 433**	**66,2**
Total Outil	**6 858**	**3 990**	**10 848**	**63,2**
Aide à la validation des données**	22,8 %	40,1 %	28,6 %	

*Metrio indique un total de 6 174 tm de matières recyclables récupérées en 2013 sur le territoire municipalisé, incluant les petits ICI assimilables. En soustrayant 9,8 % pour isoler les tonnages de ces petits ICI, le tonnage total de matières recyclables récupéré est de 5 569 tm. Si on ajoute les matières recyclables résidentielles issues du TNO (14,85 tm), on obtient 5 584 tm de matières recyclables d'origine résidentielle récupérées sur l'ensemble du territoire de la MRC de Matawinie.

** **L'Outil propose une aide à la validation des données internes qui considère comme acceptable un écart de 25 %. Malgré un dépassement de ce seuil, l'utilisation des données tirées de Metrio (et ventilées à l'aide de l'Outil) est maintenue, puisque l'Outil lui-même suggère d'utiliser les données réelles, lorsque possible. De plus, les données de Metrio proviennent des coupons de pesée des fournisseurs de services et des centres de tri, ce qui constitue une source fiable.**

Note : Les valeurs sont arrondies à la tonne par l'Outil bien que les calculs utilisent les valeurs réelles. Cela peut expliquer les différences observées entre le total et la somme des données.

Le Tableau 28 (voir la section 10.8. sur les contenants consignés) présente les tonnages estimés de contenants consignés vendus et récupérés en Matawinie par type de matières. Ces tonnages (estimés selon la population) ont été ajoutés aux catégories métal, plastique et verre du Tableau 21. Ce sont ces tonnages totaux qui ont été considérés dans le présent inventaire résidentiel des matières recyclables, comme présenté au Tableau 22 suivant.

TABLEAU 22

Répartition des matières recyclables récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel, incluant les contenants consignés récupérés – MRC de Matawinie, 2013

Catégories de matières recyclables	Quantité récupérée (tm)	Quantité éliminée (tm)	Quantité générée (tm)	Taux de récupération (%)
Papier et carton	3 769	1 267	5 036	74,8
Métal	305	266	571	53,4
Plastique	627	978	1 605	39,1
Verre	1 131	338	1 469	77,0
Total	**5 832**	**2 849**	**8 681**	**67,2**
Aide à la validation des données	17,6 %	40,1 %	25,0 %	

Un taux de récupération de 67 %, près de l'objectif provincial de 70 % pour les matières recyclables, est estimé. Les taux de récupération par catégorie de matières supposent une amélioration à apporter au niveau des plastiques et du métal résiduels.

10.2. Matières organiques

Un tonnage total de 2 836 tm de matières organiques (restes de table et résidus verts) provenant des collectes à 3 voies est tiré de Metrio pour les six municipalités concernées. Le tonnage de résidus verts estimé par l'Outil a été ajouté au tonnage réel de 133 tm de feuilles mortes (pour un total de 2 354 tm).

Le taux de récupération global obtenu de 18 % est loin de l'objectif de recyclage de 60 % fixé par le plan d'action quinquennal du MDDELCC. Bien que les résidus verts semblent connaître un bon taux de récupération, les résidus alimentaires ne sont récupérés qu'à 7 %.

TABLEAU 23

Répartition des matières organiques récupérées et générées par le secteur résidentiel – MRC de Matawinie, 2013

Catégories de matières organiques	Quantité récupérée (tm)	Quantité générée (tm)	Taux de récupération (%)
Branches et sapin de Noël	–	–	–
Résidus verts	2 354	5 421	43,4
Résidus alimentaires	476	6 690	7,1
Autres résidus organiques	139	4 328	3,2
Total	**2 969**	**16 439**	**18,1**

10.3. Boues municipales et de fosses septiques

TABLEAU 24

Quantités estimées de boues vidangées (valorisées et éliminées) du secteur résidentiel – MRC de Matawinie, 2013

Boues	Quantités vidangées (valorisées) (tmh)	Quantités vidangées (éliminées) (tmh)	Quantités totales vidangées (tmh)
Stations d'épuration mécanisées – SM	0	123	123
Étangs aérés - EA	100	0	100
Fosses septiques - FS	2 624	0	2 624
Total	**2 724**	**123**	**2 847**
Estimation de l'Outil (non considérées)	1 390 (récupéré)	3 131 (éliminé)	4 521 (généré)
Aide à la validation des données	96,0 %	2445,9 %	58,8 %

Sources : Données municipales ajustées sur la base d'une siccité de 20 %

Les données considérées dans l'inventaire des boues vidangées sont celles transmises par les municipalités locales, soit les quantités de boues vidangées des installations d'épuration ou des étangs municipaux ainsi que le nombre de preuves de vidange de fosses septiques reçues de la part des citoyens.

Dans cette section, une distinction est à faire entre les boues générées et celles vidangées ou traitées. En effet, une portion parfois importante des boues générées annuellement est accumulée (par exemple dans les fosses septiques et les étangs aérés qui ne sont pas vidangés annuellement) et devra être disposée ultérieurement. Inversement, des boues générées antérieurement peuvent être récupérées ou recyclées durant l'année de référence, par exemple s'il y a eu vidange d'un étang aéré qui accumulait des boues depuis plusieurs années.

Puisque l'inventaire des fosses septique ainsi que le suivi des preuves de vidange ne sont que partiels, il est permis de supposer que le nombre rapporté de **8 820 fosses septiques vidangées en 2013 est inférieur au nombre réel.**

Les résultats de l'aide à la validation des données permettent de croire que la réalité territoriale de la Matawinie diffère grandement des modèles sur lesquels se base l'Outil. Le grand nombre de résidences isolées (unités d'occupation non raccordées à un système d'égout) ainsi que la proximité d'installations de traitement et de valorisation des boues permettent d'arriver à ce constat. La réalité du reste de la province est probablement modulée par la présence de nombreux équipements municipaux d'épuration et de traitement ainsi que par la rareté des installations de traitement des boues de fosses septiques.

Les deux sites privés qui existent sur le territoire de la MRC valorisent toutes les boues récupérées par ces entreprises : le site de M. Jean Valois, à Chertsey (Monsieur Vide-Tout-ou-Presque) et celui de M. Jonathan Tessier à Saint-Zénon. La majorité des autres entrepreneurs de vidange œuvrant sur le territoire semble faire affaire avec le site de compostage des boues d'EBI, à Saint-Thomas. De plus, l'entreprise ABC Environnement, située à Crabtree, dessert quelques municipalités du territoire de la MRC. ABC Environnement valorise les boues qu'elle collecte par déshydratation et épandage sur les terres agricoles du sud de la région. **Considérant ces informations, le pourcentage de valorisation des boues de fosses septiques a été estimé à 100 % et inscrit comme tel dans l'Outil d'inventaire.**

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles considère les boues municipales et de fosses septiques comme des matières organiques. **L'objectif de récupération de 60 % en 2015 vise aussi ces boues. Pour les boues de fosses septiques, on suppose ce pourcentage déjà atteint. Quant aux boues municipales, davantage d'efforts devront être réalisés afin d'atteindre la cible, surtout que des vidanges sont prévues dans les prochaines années.**

10.4. Véhicules hors d'usage (VHU)

À l'aide de l'Outil d'inventaire, les quantités globales récupérée et générée estimées pour le secteur résidentiel sont de 2 383 tm, soit un taux de récupération de 100 %.

10.5. Textiles

Les municipalités locales ne possèdent aucune donnée concernant les tonnages de textiles récupérés. **La MRC connaît seulement la quantité de textiles dont se débarrassent chacun des comptoirs vestimentaires** par le biais de son programme de récupération, soit 171 tm considérées comme récupérées et réemployées en 2013. L'Outil a pour sa part évalué à 374 tm la quantité éliminée en fonction du tonnage global d'ordures généré.

TABLEAU 25

Quantités estimées de textile récupéré, éliminé et généré – MRC de Matawinie, 2013

Textiles	Quantité récupérée (tm)	Quantité éliminée (tm)	Quantité générée (tm)	Taux de récupération
	171	374	545	31 %
Aide à la validation des données	1,8 %	48,4 %	32,7 %	

En plus des comptoirs vestimentaires qui font partie du programme de la MRC, d'autres voies de récupération existent dont les cloches à dons de vêtements ou bacs de récupération qui sont installés en bordure de rues par certains organismes caritatifs (ex. Entraide diabétique du Québec). Deux de ces bacs étaient recensés en Matawinie en 2013 (à Rawdon et Saint-Félix-de-Valois), bien qu'ils doivent être une dizaine en 2016.

Ces voies permettent de dévier de l'enfouissement une quantité appréciable de textile et laissent présumer que le pourcentage de récupération (dont le réemploi) en Matawinie est sous-estimé. En effet, **en comptant les seuls surplus des comptoirs, ce sont 170,9 tm** qui ont été récupérés pour réemploi en 2013, excluant les autres avenues de réemploi et de récupération.

10.6. Résidus domestiques dangereux (RDD)

La plus grande part des RDD générés sur le territoire de la MRC de Matawinie est récupérée grâce au programme de la MRC. **Ainsi, près de 137 tm de RDD de toutes sortes ont été récupérées en 2013 sur le territoire de la MRC de Matawinie par le biais de ce programme.** La quantité éliminée est estimée à l'aide du tonnage total d'ordures éliminées sur le territoire (12 071 tm) issu de Metrio et réparti à l'aide de l'Outil. Ainsi, il est estimé que 27 tm de RDD ont été éliminées en 2013 (Tableau 26).

TABLEAU 26

Quantités estimées de RDD récupérés, éliminés et générés – MRC de Matawinie, 2013

RDD	Quantité récupérée (tm)	Quantité éliminée (tm)	Quantité générée (tm)	Taux de récupération (%)
	137	27	164	83,5

Quant aux résidus des technologies de l'information et des communications (TIC), les quelques municipalités qui les récupèrent n'ont transmis aucune donnée de quantités amassées en 2013. Puisque ARPE-QUÉBEC, l'organisme de récupération agréé, doit atteindre, sous réserve de pénalités financières, les objectifs de valorisation fixés par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, l'atteinte de ces cibles est présumée, et ce, à court terme.

10.7. Encombrants

En absence de données municipales, les données de l'Outil ont été utilisées. Les quantités d'encombrants éliminés ont été estimées à partir du tonnage d'ordures collectés sur le territoire (tiré de Metrio, soit 12 071 tm) et réparti à l'aide de l'Outil entre les encombrants métalliques et non métalliques.

TABLEAU 27

Quantités estimées d'encombrants métalliques et non métalliques récupérés, éliminés et générés – MRC de Matawinie, 2013

Encombrants	Quantité récupérée (tm)	Quantité éliminée (tm)	Quantité générée (tm)	Taux de récupération (%)
Métalliques	1 120	97	1 217	92,0
Non métalliques	0	109	109	0
Total	**1 120**	**206**	**1 326**	**84,5**

Avec la récupération des matelas, entre autres, dans certaines municipalités, il est permis de croire que la valorisation des encombrants non métalliques est somme toute supérieure à l'estimation de l'Outil.

10.8. Contenants consignés

TABLEAU 28

Répartition des quantités de contenants consignés vendus et récupérés en fonction des types de matières – MRC de Matawinie, 2013

Contenants consignés par type de matières	Tonnage vendu (tm)	Tonnage récupéré (tm)	Taux de récupération (%)
Aluminium	98,9	70,2	71,0
Plastique	45,1	35,3	78,3
Verre	187,8	142,5	75,9
Total	**331,8**	**248,1**	**74,8**

Les estimations des quantités de contenants consignés vendus et récupérés en 2013 sur le territoire de la MRC sont tirées de la grille de calcul de RECYC-QUÉBEC basée sur des taux moyens par habitant.

10.9. Pneus

TABLEAU 29

Quantités de pneus récupérés sur le territoire de la MRC de Matawinie et sur la portion hors MRC / Manawan, 2013

Territoire	Nbre de pneus Auto (unités)	Nbre de pneus Petit (unités)	Nbre de pneus Camion (unités)	Tonnage (tm)
MRC de Matawinie	42 427	187	1 564	464
Hors MRC / Manawan	313	–	–	3

Les quantités de pneus hors d'usage récupérés sont les données de RECYC-QUÉBEC. En 2013, c'est une quantité de **464 tm de pneus qui a été récupérée** sur le territoire de la MRC de Matawinie dans le cadre du Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage de RECYC-QUÉBEC.

Depuis quelques années déjà, certaines municipalités entreposaient, à l'écocentre ou au garage municipal, des pneus surdimensionnés (non acceptés dans le programme de récupération de RECYC-QUÉBEC). A leur demande, la MRC de Matawinie a contacté une entreprise du territoire, JECC Mécanique, afin de trouver un débouché pour ces pneus. En 2014, la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a profité de cette opportunité pour valoriser environ une cinquantaine de pneus de machinerie d'exploitation forestière. D'autres transports sont prévus dans les prochains mois pour d'autres municipalités du territoire.

10.10. Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques

Centres de tri : Quatorze municipalités du territoire voient leurs matières recyclables triées dans un seul et même centre de tri, celui de Récupération Nord-Ben situé à Joliette. Ce centre déclare un taux de rejets des matières recyclables de 10 % environ. Une seule municipalité, soit Saint-Côme, achemine ses matières recyclables chez Récupération Mauricie. Ce centre de tri déclare quant à lui un taux de rejets de 7,94 %. **Le taux de rejets proposé par l'Outil, soit 9 %,** a donc été conservé pour les calculs.

Centres de valorisation des matières organiques : Deux sites de traitement valorisent les matières putrescibles des municipalités de la MRC, soit le site de compostage d'EBI, à Saint-Thomas et celui de la RITDM, à Chertsey. Les deux sites évaluent difficilement leur taux de rejets. **Le taux de rejets moyen proposé par l'Outil d'inventaire a donc été considéré (5,3 %).**

TABLEAU 30

Quantités de rejets issus du tri des matières recyclables et de la valorisation des matières organiques estimés pour la MRC de Matawinie, en 2013

Rejets	Quantités éliminées (tm)
De la collecte sélective résidentielle (9 %)	577
De la collecte des matières organiques résidentielles (5,3 %)	157
Total	**734**

10.11. Autres résidus et résidus ultimes

Cette catégorie de matières résiduelles vise les résidus et déchets n'étant plus susceptibles d'être valorisés dans des conditions techniques et économiques disponibles. Cela comprend les matières trop dégradées et ne correspondant à aucune catégorie de matières potentiellement valorisables (ex. particules fines).

L'Outil a estimé 139 tm de résidus ultimes générés et éliminés en 2013 en provenance du territoire de la MRC de Matawinie.

10.12. Déchets / ordures

L'Outil d'inventaire fait le total des quantités estimées éliminées pour le secteur résidentiel.

TABLEAU 31

Total des résidus éliminés provenant du secteur résidentiel – MRC de Matawinie, 2013

Résidus éliminés (sans boues)	Quantité totale intégrant les données partielles municipales (tm)	Quantité estimée par l'Outil seulement (tm)
	17 799	19 138

La quantité totale de résidus éliminés permet de calculer les taux d'élimination du secteur résidentiel.

TABLEAU 32

Taux d'élimination des résidus résidentiels par habitant par an – MRC de Matawinie, 2013

Source	Population considérée	Taux d'élimination par habitant (kg/hab/an)
Outil (intégrant les données partielles municipales)	50 917	**350**
Données proposées par l'Outil seulement	50 917	376
Données d'élimination de matières résiduelles par MRC du MDDELCC[1] – secteur municipal (15 264 tm)	48 407	315

10.13. Taux de récupération du secteur résidentiel

Puisque 12 455 tm de matières résiduelles sont récupérées sur les 30 254 tm générées, un taux de récupération de 41 % est ainsi calculé pour le secteur résidentiel.

En 2013, le secteur résidentiel éliminait donc plus de matières résiduelles qu'il en récupérait.

1 Le MDDELCC publie annuellement les données d'élimination des lieux d'enfouissement et d'élimination réparties par secteur (résidentiel, ICI, CRD). Tel que précisé sur son site Web, les données ne comprennent pas les boues ainsi que les résidus d'écocentres, de compostage et de tri.

11. SECTEUR ICI

En absence de données GMR issues du secteur ICI, l'Outil d'inventaire a été utilisé. Celui-ci base ses estimations sur les études de caractérisation du secteur ICI au Québec ainsi que sur le nombre d'employés de la région administrative par secteur d'activité.

11.1. Matières recyclables

TABLEAU 33

Répartition des matières recyclables récupérées, éliminées et générées par le secteur ICI – MRC de Matawinie, 2013

Catégories de matières recyclables	Quantité récupérée (tm)	Quantité éliminée (tm)	Quantité générée (tm)	Taux de récupération (%)
Papier et carton	4 568	3 582	8 150	56,0
Métal	418	492	910	45,9
Plastique	410	1 852	2 263	18,1
Verre	210	483	694	30,3
Total	**5 606**	**6 410**	**12 016**	**46,7**

Les résultats obtenus n'atteignent pas l'objectif de 70 % fixé par le plan d'action quinquennal du MDDELCC. Les taux de récupération spécifiques dénotent une lacune particulière au niveau des plastiques et du verre résiduels.

11.2. Matières organiques

TABLEAU 34

Répartition des matières organiques récupérées, éliminées et générées par le secteur ICI – MRC de Matawinie, 2013

Sources/secteurs	Quantité récupérée (tm)	Quantité éliminée (tm)	Quantité générée (tm)	Taux de récupération (%)
Industrie de transformation agroalimentaire	2 136	24	2 340	91,3
Boues de papetières	0	0	0	0
Commerces, institutions et autres industries	0	4235	4235	0
Résidus verts	0	450	450	0
Résidus alimentaires	0	3 134	3 134	0
Autres résidus organiques	0	651	651	0
Total	**2 316**	**4 259**	**6 575**	**35,2 %**

L'Outil d'inventaire considère trois sources de matières organiques pour le secteur des ICI :

- Transformation agroalimentaire : Une estimation de 23,8 tm de matières organiques éliminées sur les 2 340 tm générées a été obtenue.
- Boues de papetières : Aucune usine de fabrication de papier n'est située sur le territoire.
- Autres commerces, institutions et industries : L'Outil ne peut estimer que les quantités générées et éliminées de résidus verts, de résidus alimentaires et autres résidus.

Le taux de récupération de 35 % des matières organiques issues du secteur ICI est loin de l'objectif provincial de 60 % du plan quinquennal, bien que seule la récupération des résidus de transformation agroalimentaire soit estimée (99,0 %).

11.3. Autres matières résiduelles

La section 3.3 de l'Outil propose de compiler les données concernant les résidus de transformation industrielle. Puisqu'aucune activité marine, de fonderie, de cimenterie ou d'aciérie n'a cours sur le territoire, aucune donnée n'a été colligée.

Par contre, plusieurs autres industries sont présentes sur le territoire, mais pour celles-ci également, aucune donnée de GMR n'est disponible (ex. résidus des secteurs de deuxième transformation du bois, fabrication métallique-mécanique, meuble, plastique, etc.).

Les résidus considérés dans cette catégorie sont donc les taux de rejets proposés par l'Outil, soit les rejets de recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage), soit 1 640 tm, incluant les 1 120 tm des rejets de « fluff ». Additionné aux rejets des centres de tri des matières recyclables (554 tm), **un total de 2 194 tm de rejets éliminés en provenance des ICI** est obtenu.

Quant aux résidus ultimes, l'Outil a estimé 408 tm éliminées par le secteur ICI.

Bien que certaines municipalités aient mentionné une problématique au niveau de la récupération des plastiques agricoles (emballages et cordes de balles de foin, tubulures d'acériculture, sacs de semences, contenants de pesticides vides, etc.), aucune donnée n'est disponible pour ces résidus

11.4. Déchets / ordures

La somme des matières résiduelles éliminées par le secteur ICI est estimée par l'Outil à **13 270 tm**. Les données d'élimination du MDDELCC de 2013 affichent un total de **7 253 tm** pour l'ensemble des ICI du territoire. **Les nombreux ICI intégrés dans les collectes municipales des déchets expliquent en partie cet état de fait, puisque ces déchets ICI sont identifiés aux lieux d'enfouissement technique comme étant de provenance résidentielle.**

TABLEAU 35

Quantités de résidus ICI éliminés (selon diverses sources) – MRC de Matawinie, 2013

Sources	Quantité éliminée (tm)
Outil	13 270
Données d'élimination de matières résiduelles par MRC du MDDELCC – secteur ICI	7 253

11.5. Taux de récupération du secteur ICI

Puisque 7 922 tm de matières résiduelles sont récupérées sur les 21 193 tm générées, un taux de récupération de 37 % est ainsi calculé pour le secteur ICI.

L'Outil permet de conclure qu'environ 63 % des matières résiduelles générées par les ICI du territoire de la MRC de Matawinie en 2013 ont été enfouies. Les objectifs nationaux du plan d'action quinquennal seront difficiles à atteindre sans la collaboration accrue de ces entreprises.

12. SECTEUR CRD

Comme pour le secteur des ICI, la MRC et les municipalités locales ne possèdent pas de donnée GMR concernant le secteur CRD. L'Outil d'inventaire a donc été utilisé. Celui-ci base ses calculs sur les études de caractérisation du secteur CRD au Québec ainsi que sur la valeur totale des permis de bâtir en 2013.

12.1. Agrégats

Les agrégats sont les résidus CRD constitués principalement d'asphalte, de résidus bitumineux, de béton et de brique. Le plan d'action 2011-2015 du MDDELCC vise **le recyclage ou la valorisation de 80 % des résidus de béton, brique et asphalte**. Le Tableau 36 permet d'estimer un taux de récupération bien au-delà de l'objectif provincial. Il est difficile de confirmer à l'heure actuelle si cette valorisation importante des agrégats est aussi répandue en Matawinie bien que des centres de tri de résidus CRD y soient en opération et que plusieurs écocentres acceptent et valorisent ces résidus.

TABLEAU 36

Quantités d'agrégats (secteur CRD) récupérés, éliminés et générés – MRC de Matawinie, 2013

Quantité récupérée (tm)	Quantité éliminée (tm)	Quantité générée (tm)	Taux de récupération (%)
21 729	1 341	23 071	94,2 %

12.2. Non-agrégats

Les résidus non-agrégats sont les résidus CRD constitués principalement de bois, de gypse, de métaux ferreux et non-ferreux ainsi que de plastiques rigides et d'emballage. Le plan d'action quinquennal fixe, pour **les résidus CRD du segment du bâtiment, un tri à la source ou l'acheminement à un centre de tri afin d'atteindre un taux de valorisation de 70 %.** Des efforts supplémentaires, surtout au niveau de la sensibilisation de la population et des entreprises du secteur, devront être réalisés en ce sens afin d'atteindre l'objectif gouvernemental.

TABLEAU 37

Répartition des non-agrégats récupérés, éliminés et générés par le secteur CRD – MRC de Matawinie, 2013

Non-agrégats	Quantités récupérées (tm)	Quantités éliminées (tm)	Quantités générées (tm)	Taux de récupération (%)
Bois de construction	5 151	2 854	8 005	64,3
Gypse	49	1 306	1 355	3,6
Bardeaux d'asphalte	133	1 094	1 228	10,8
Autres	0	1 130	1 130	0,0
Total	**5 333**	**6 385**	**11 718**	**45,5**

Considérant la présence de centres de tri de résidus de construction et de démolition sur le territoire, dont celui de G.I.M.S. Lanaudière et Conteneur Recycle, il est probable qu'un haut taux de récupération existe en Matawinie. Ce centre de tri valorisait environ 30 % des résidus reçus en 2013. Ce pourcentage a augmenté à 80 % au cours de 2015 à la suite d'importants investissements pour mécaniser et optimiser les opérations.

La présence du Centre de valorisation Charette à Saint-Thomas, à une trentaine de kilomètres de la MRC de Matawinie, contribue aussi à envisager un bon taux de valorisation des résidus CRD sur le territoire matawinien. Cette entreprise est spécialisée dans la préparation de combustible alternatif pour la cimenterie CRH Canada (anciennement appelée Holcim), située à proximité. Par exemple, les bardeaux d'asphalte sont utilisés dans les mélanges produits par Charette. Des relations d'affaires existent présentement en Matawinie entre Charette et des entreprises responsables de la prise en charge des bardeaux issus des écocentres (exemple Conteneur Recycle).

12.3. Résidus de bois de deuxième transformation industrielle

Ne pouvant estimer la part des résidus de deuxième transformation industrielle, aucune donnée n'a été inscrite dans l'Outil.

12.4. Déchets / ordures

En additionnant les résidus CRD éliminés estimés par l'Outil, **un total de 7 726 tm** est obtenu pour ce secteur.

TABLEAU 38

Quantités de résidus CRD éliminés (selon diverses sources) – MRC de Matawinie, 2013

Sources	Quantité éliminée (tm)
Outil	7 726
Données d'élimination de matières résiduelles par MRC du MDDELCC – secteur CRD	16 973

12.5. Taux de récupération du secteur CRD

Puisque 27 063 tm de matières résiduelles sont récupérées sur les 34 789 tm générées, un taux de récupération de 78 % est ainsi calculé pour le secteur CRD. Cette performance est la meilleure de tous les secteurs.

Avec seulement 22 % de matières enfouies en 2013, le secteur CRD fait figure de meneur au chapitre de la valorisation au Québec (77,8 % de récupération).

13. PERFORMANCE TERRITORIALE

13.1. Taux de récupération territorial

En 2013, sur l'ensemble du territoire de la MRC de Matawinie, 47 440 tm de matières résiduelles étaient récupérées sur les 86 235 tm générées par les trois secteurs confondus (résidentiel, ICI et CRD). Ainsi, un taux de récupération global de 55 % était atteint.

En 2013, il y avait en Matawinie davantage de matières résiduelles récupérées et valorisées que de déchets enfouis (tous secteurs confondus).

13.2. Taux d'élimination territorial

Le plan d'action quinquennal du MDDELCC vise à ramener (d'ici la fin de 2015) la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg par habitant par an, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008.

Afin d'évaluer la contribution de la MRC de Matawinie à cet objectif provincial, les taux d'élimination globaux pour le territoire sont présentés au Tableau 39.

TABLEAU 39

Taux global d'élimination des matières résiduelles (sans les boues) en fonction des populations permanente et équivalente – MRC de Matawinie, 2013

Population (personnes)	Quantité éliminée (tm)	Taux d'élimination (kg/hab)
Permanente[1] (50 917)	38 795	762
Équivalente[2] (66 826)	38 795	580

[1] Population utilisée par l'Outil, soit la population permanente corrigée incluant le TNO
[2] Décret gouvernemental pour la population permanente ajoutée à la population saisonnière équivalente tirée du Rôle d'évaluation de la MRC de Matawinie (2013) basée sur un taux d'occupation de 180 jours/an

L'impact des villégiateurs est indéniable; prendre en compte cette réalité de la MRC de Matawinie fait la différence entre l'atteinte ou non de l'objectif gouvernemental de 700 kg/hab/an de matières résiduelles éliminées (d'ici 2015).

14. PERSPECTIVES DES BESOINS EN ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS DE GMR

Les sections 5.4.4 et 5.4.5 du Chapitre 5 du PGMR 2017 – 2021 intégral présentent tous les détails des estimations utilisées afin d'évaluer les besoins en équipements et installations de récupération, de tri, de traitement, de compostage ou d'élimination des matières résiduelles en 2024. Ces besoins anticipés sont comparés aux capacités des installations existantes, présentées au Chapitre 4 de la version complète du PGMR, afin de prévoir l'implantation de nouveaux équipements, le cas échéant. Pour toutes les précisions, consulter le **PGMR 2017 – 2021 complet à** *http://www.mrcmatawinie.org/upload/File/2017/Amenagement/PGMR_revise_FINAL.pdf*

Les estimations sont basées sur le « pire » scénario, soit celui qui génère de plus grandes quantités de matières résiduelles, ce qui permettra de pallier plusieurs facteurs imprévus. Ces estimations ne représentent qu'un ordre de grandeur en fonction de l'offre de service dans la région afin d'évaluer la nécessité ou non d'implanter de nouveaux équipements et installations de GMR pour les besoins de la MRC en 2024. Ces données ne doivent pas être utilisées dans l'analyse des scénarios précis d'implantation d'équipements de traitement spécifiques, par exemple dans le cadre d'une étude de faisabilité.

TABLEAU 40

Comparaison des besoins anticipés de la MRC de Matawinie et des capacités futures de traitement et d'élimination des matières résiduelles, en 2024

Matières	Besoins Matawinie (tm/an)	Capacités (tm/an)	Besoin Matawinie/ capacité (%)	Conclusion
Déchets - élimination	55 404	1 970 000	3 %	Offre de service suffisante à proximité
Matières recyclables - tri	23 646	185 000	13 %	Offre de service suffisante à proximité
Matières organiques - compostage	32 639	87 000	38 %	Offre de service suffisante à proximité
CRD - tri	39 743	50 150	79 %	Offre de service suffisante à proximité
CRD - élimination	21 492	45 000	48 %	Offre de service suffisante à proximité
Boues	41 654 m³	178 553 m³	23 %	Offre de service suffisante à proximité

Le Tableau 40 permet de conclure que **les services de GMR disponibles sur le territoire de la MRC de Matawinie et à proximité sont suffisants pour les besoins futurs estimés de la MRC en 2024. L'implantation d'infrastructures supplémentaires n'est pas primordiale à moins qu'elle ne soit motivée par une volonté de prise en charge et d'autonomie territoriale ou de réduction des frais de transport (régionalisation)**.

15. LES DONNÉES DE L'OUTIL D'INVENTAIRE

Les données de l'Outil sont reprises globalement aux Tableaux 41 à 44.

TABLEAU 41

Inventaire des matières résiduelles du secteur résidentiel en Matawinie, 2013

	Généré	Récupéré	Éliminé
Matières recyclables (Données de l'utilisateur)			
Papier et carton	5 036 t	3 769 t	1 267 t
Métal	571 t	305 t	266 t
Plastique	1 605 t	627 t	978 t
Verre	1 469 t	1 131 t	338 t
Total	**8 681 t**	**5 832 t**	**2 849 t**
Matières organiques (Données de l'utilisateur)			
Branches et sapins de Noël	–	–	–
Résidus verts	5 296 t	2 229 t	3 067 t
Résidus alimentaires	6 665 t	451 t	6 214 t
Autres résidus organiques	4 321 t	132 t	4 189 t
Total	**16 282 t**	**2 812 t**	**13 470 t**
Véhicules hors d'usage (Données de l'Outil)			
Véhicules hors d'usage (VHU)	2 383 t	2 383 t	0 t
Textile (Données de l'Outil)			
Textiles	545 t	171 t	374 t
Autres matières résiduelles (Données de l'utilisateur)			
Rejets des centres de tri	577 t	0 t	577 t
Rejets des centres de valorisation des M. O.	157 t	0 t	157 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	164 t	137 t	27 t
Encombrants métalliques	1 217 t	1 120 t	97 t
Encombrants non métalliques	109 t	0 t	109 t
Résidus ultimes (Données de l'Outil)			
Résidus ultimes	139 t	0 t	139 t
Total (sans boues)	**30 254 t**	**12 455 t**	**17 799 t**
Total estimé par l'outil (sans boues)	**32 479 t**	**13 340 t**	**19 138 t**
Boues municipales (Données de l'utilisateur)			
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	123 tmh	0 tmh	123 tmh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	100 tmh	100 tmh	0 tmh
Boues de fosses septiques (BFS)	2 624 tmh	2 624 tmh	0 tmh
Total boues	**2 847 tmh**	**2 724 tmh**	**123 tmh**
Total boues estimé par l'Outil	**4 521 tmh**	**1 390 tmh**	**3 131 tmh**

TABLEAU 42

Inventaire des matières résiduelles du secteur ICI en Matawinie, 2013

	Généré	Récupéré	Éliminé
Matières recyclables (Données de l'utilisateur)			
Papier et carton	8 150 t	4 568 t	3 582 t
Métal	910 t	418 t	492 t
Plastique	2 263 t	410 t	1 852 t
Verre	694 t	210 t	483 t
Total	**12 016 t**	**5 606 t**	**6 410 t**
Matières organiques			
Industrie de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	2 340 t	2 316 t	24 t
Boues de papetières (Données de l'utilisateur)	0 t	0 t	0 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'outil)			
Résidus verts	450 t	0 t	450 t
Résidus alimentaires	3 134 t	0 t	3 134 t
Autres résidus organiques	651 t	0 t	651 t
Total	**6 575 t**	**2 316 t**	**4 259 t**
Résidus spécifiques de transformation industrielle (Donnée de l'utilisateur)			
Autres résidus marins	–	–	–
Sables de fonderies	–	–	–
Poussières de cimenteries	–	–	–
Boues de forage	–	–	–
Scories d'aciérie	–	–	–
Poussière de chaux	–	–	–
Autres résidus chaulant	–	–	–
Pierre de taille	–	–	–
Autres résidus	–	–	–
Autres matières résiduelles (Données de l'Outil)			
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	554 t	0 t	554 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et VHU)	1 640 t	0 t	1 640 t
Résidus ultimes (Données de l'Outil)			
Résidus ultimes	408 t	0 t	408 t
Total	**21 193 t**	**7 922 t**	**13 270 t**
Total estimé par l'Outil	**21 193 t**	**7 922 t**	**13 270 t**

TABLEAU 43

Inventaire des matières résiduelles du secteur CRD en Matawinie, 2013

	Généré	Récupéré	Éliminé
Résidus de CRD (Données de l'Outil)			
Agrégats	23 071 t	21 729 t	1 341 t
Gypse	1 355 t	49 t	1 306 t
Bardeaux d'asphalte	1 228 t	133 t	1 094 t
Autres	1 130 t	0 t	1 130 t
Bois de construction	8 005 t	5 151 t	2 854 t
Total	**34 789 t**	**27 063 t**	**7 726 t**
Autres types de bois (Données de l'utilisateur)			
Résidus de bois de deuxième transformation industrielle	0 t	0 t	0 t
Total	**34 789 t**	**27 063 t**	**7 726 t**
Total estimé par l'Outil	**34 789 t**	**27 063 t**	**7 726 t**

TABLEAU 44

Inventaire global des matières résiduelles en Matawinie, 2013

	Généré	Récupéré	Éliminé
Papier / carton	13 186 t	8 337 t	4 849 t
Métal	1 481 t	723 t	758 t
Plastique	3 868 t	1 037 t	2 830 t
Verre	2 163 t	1 341 t	821 t
Matières organiques	22 857 t	5 128 t	17 729 t
Résidus de CRD	34 789 t	27 063 t	7 726 t
Résidus de transformation industrielle	–	–	–
Résidus domestiques dangereux	164 t	137 t	27 t
Autres résidus	7 182 t	3 674 t	3 508 t
Résidus ultimes	546 t	0 t	546 t
Total (sans boues)	**86 235 t**	**47 440 t**	**38 795 t**
Boues municipales	2 847 tmh	2 724 tmh	123 tmh

DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ORIENTATIONS

16. PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX TERRITORIAUX

Les travaux de révision du PGMR de la MRC de Matawinie ont permis d'identifier des problématiques et des enjeux spécifiques au territoire. Comme pour l'inventaire, ces enjeux sont répartis selon les principaux secteurs.

16.1. Secteur résidentiel

TABLEAU 45

Principaux enjeux de GMR du secteur résidentiel – MRC de Matawinie, 2013

Diagnostic	Enjeux
Faible densité de population et vaste étendue du territoire	Analyse des possibilités de regroupements et de nouveaux modes de gouvernance pour ainsi permettre de réduire les coûts de transport des matières résiduelles
Éloignement des grands centres	Priorisation de l'utilisation des équipements du territoire (existants ou à implanter) avant ceux situés à l'extérieur
Présence du TNO	Implantation de nouveaux services en partenariat avec les municipalités à proximité
Phénomène de villégiature	Diminution de l'impact des nombreux villégiateurs sur la performance municipale en GMR
Problème de concurrence	Amélioration des documents d'appel d'offres en GMR pour attirer de nouveaux entrepreneurs et obtenir de meilleurs prix
Manque de données quantitatives	Transmission des données GMR à la MRC pour produire des bilans fiables, cerner les améliorations à apporter et communiquer les résultats
Services limités offerts dans les écocentres	Augmentation des types de résidus acceptés, de leur tri ainsi que de leur valorisation
Lacunes dans le suivi des vidanges de fosses septiques	Implantation de meilleurs modes de suivi et de gestion des boues de fosses septiques
Manque de connaissances sur la valorisation des boues municipales	Acquisition de données sur les boues municipales générées et sur les avenues de valorisation
Faible taux de récupération des matières organiques, surtout des résidus alimentaires	Implantation de la collecte à 3 voies sur le territoire municipalisé
Problèmes de débouchés pour certains résidus	Recherche et développement par la MRC de partenariats pour trouver des débouchés économiquement intéressants et situés à proximité
Performances municipales qui stagnent	Diminution de l'élimination, hausse des taux de récupération et de valorisation des matières pour augmenter la performance et donc optimiser les sommes à recevoir du programme de redistribution des redevances à l'élimination
Essoufflement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)	Maintien et diversification des outils et activités d'ISÉ avec l'aide de la MRC (même si l'ISÉ est considérée comme une responsabilité municipale en Matawinie)
Manque d'activités d'ISÉ visant la réduction à la source et le réemploi	Promotion de la hiérarchie des 3RV-E et de la responsabilisation des citoyens
Impact des ICI sur la performance municipale	*Voir le Tableau 46 sur les enjeux GMR du secteur ICI*

16.2. Secteur ICI

TABLEAU 46

Principaux enjeux de GMR du secteur ICI – MRC de Matawinie, 2013

Diagnostic	Enjeux
Peu de données GMR disponibles	Développement de liens entre les ICI et le monde municipal pour l'échange d'informations (connaissances et données)
Gestion des matières résiduelles peu développée dans les entreprises	Activités d'ISÉ à faire auprès des ICI dans le but de les responsabiliser face aux performances municipales et territoriales de GMR
Difficulté à joindre les ICI	Développement d'un réseau d'ICI et d'opportunités pour l'échange d'informations en GMR
Peu de services offerts aux ICI, surtout pour les petites entreprises	Sensibilisation des municipalités aux besoins des ICI pour évaluer la possibilité de les desservir à prix raisonnable
Problèmes de débouchés pour certains résidus	Recherche et développement par la MRC de partenariats pour trouver des débouchés économiquement intéressants et situés à proximité

16.3. Secteur CRD

TABLEAU 47

Principaux enjeux de GMR du secteur CRD – MRC de Matawinie, 2013

Diagnostic	Enjeux
Peu de données GMR disponibles	Développement de liens entre les entreprises CRD et le monde municipal pour l'échange d'informations (connaissances et données)
Gestion des matières résiduelles peu développée chez les entreprises de ce secteur	Activités d'ISÉ à faire auprès des entreprises CRD dans le but de les responsabiliser face à la performance territoriale de GMR
Citoyens peu informés des possibilités de valorisation des résidus du segment du bâtiment	Information et sensibilisation des citoyens concernant les différentes avenues de valorisation des résidus CRD
Municipalités peu informées des possibilités de valorisation (réemploi) des agrégats	Information et sensibilisation des municipalités concernant les possibilités de valorisation des agrégats

17. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

L'identification des enjeux et du cadre de la gestion des matières résiduelles au Québec ont permis la formulation d'orientations et d'objectifs spécifiques au territoire de la MRC de Matawinie.

17.1. Vision et orientations

TABLEAU 48

Vision et orientations GMR de la MRC de Matawinie 2017-2021

VISION

La MRC de Matawinie entend démontrer sa responsabilisation face à l'environnement en investissant les efforts nécessaires pour contribuer, à sa juste part et selon son contexte territorial particulier, aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du plan d'action 2011-2015.

De la même manière qu'elle a su le faire par l'implantation des premières collectes des matières organiques de porte en porte en 1998, la MRC tracera la voie comme MRC rurale qui n'a pas peur d'innover dans ses façons de faire en GMR. Pour cela, elle établira de véritables liens et partenariats avec les principaux acteurs clés du territoire, soient les institutions et les entreprises (dont celles du secteur CRD), les citoyens et villégiateurs ainsi qu'avec les organismes et groupes environnementaux. En association avec les municipalités locales et dans le respect de leur latitude de gestion, la MRC placera au cœur de sa planification territoriale l'optimisation des services et des équipements déjà en place afin de maintenir les meilleurs coûts possibles qui respectent la capacité de payer des résidants du territoire.

1 ORIENTATION 1 : Informer, sensibiliser et éduquer

L'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ) des acteurs régionaux, dont la population, demeurent la clé d'une prise de conscience et le début de changements de comportements de consommation et de GMR. De ce fait, tous pourront contribuer aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son plan d'action.

OBJECTIFS

- **Maintenir et diversifier les outils et activités d'ISÉ avec l'aide de la MRC**
- **Réaliser des activités d'ISÉ auprès des ICI dans le but de les responsabiliser face à la performance municipale de GMR**
- **Réaliser des activités d'ISÉ auprès des entreprises CRD et des citoyens dans le but de les responsabiliser face à la performance municipale de GMR**

2 ORIENTATION 2 : Responsabiliser tous les acteurs de la gestion des matières résiduelles du territoire

Les municipalités ont longtemps été les seules responsables de la collecte et de la récupération des matières résiduelles. Après plusieurs années d'efforts et d'investissements, celles-ci désirent que cette responsabilité incombe dorénavant à l'ensemble des acteurs concernés, que ce soit aux entreprises qui fabriquent et mettent en marché ces produits ou aux utilisateurs et consommateurs.

OBJECTIFS

- **Développer des liens entre les ICI et le monde municipal pour l'échange d'informations (connaissances et données)**
- **Développer un réseau d'ICI et des opportunités pour l'échange entre eux d'informations en GMR**
- **Sensibiliser les municipalités aux besoins des ICI pour évaluer la possibilité de les desservir à prix raisonnable**
- **Développer des liens entre les entreprises CRD et le monde municipal pour l'échange d'informations (connaissances et données)**
- **Informer et sensibiliser les municipalités et les citoyens concernant la valorisation des résidus CRD**

3 ORIENTATION 3 : Hausser la performance GMR des municipalités pour maximiser les redevances à recevoir

Les sources de financement des services et équipements de gestion des matières résiduelles sont limitées pour les municipalités. Celles-ci désirent donc percevoir le plus d'argent possible du programme de redistribution des redevances à l'élimination. Puisque ce programme intègre un facteur de performance dans ses calculs de versement, la réduction des quantités de matières résiduelles enfouies est visée par les municipalités.

OBJECTIFS

- **Atteindre les objectifs quantitatifs gouvernementaux de GMR adaptés au contexte matawinien :**
  - **→ Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées**
  - **→ Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels**
  - **→ Recycler 50 % de la matière organique putrescible résiduelle***
  - **→ Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte**
  - **→ Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 55 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment***
- **Pour le TNO, implanter de nouveaux services en partenariat avec les municipalités à proximité**
- **Diminuer l'impact des nombreux villégiateurs sur la performance municipale en GMR**
- **Augmenter la liste des résidus acceptés aux écocentres, leur tri ainsi que leur valorisation**
- **Implanter la collecte à 3 voies sur le territoire municipalisé**
- **Pour la MRC, rechercher et développer des partenariats pour trouver des débouchés économiquement intéressants et situés à proximité (pour les secteurs résidentiel et ICI – dont les plastiques agricoles)**
- **Diminuer l'élimination, hausser les taux de récupération et de valorisation des matières pour augmenter la performance et donc optimiser les sommes à recevoir du programme gouvernemental des redevances**

*Voir le Tableau 49 de la section suivante pour constater la différence entre les objectifs quantitatifs gouvernementaux et ceux de la MRC de Matawinie

4 ORIENTATION 4 : Optimiser les coûts de gestion des matières résiduelles

Avec l'augmentation des services et des équipements nécessaires à l'accomplissement de leurs obligations en gestion des matières résiduelles, les municipalités désirent respecter la capacité de payer de leurs citoyens et obtenir le meilleur rapport qualité-prix de leurs investissements.

OBJECTIFS

- **Analyser la possibilité de regroupements et de nouveaux modes de gouvernance pour ainsi permettre de réduire les coûts de transport et de traitement des matières résiduelles**
- **Prioriser l'utilisation des équipements du territoire de la MRC (existants ou à implanter) avant ceux de l'extérieur (diminuer les coûts de transport et favoriser l'économie locale)**
- **Améliorer les documents des appels d'offres en GMR pour attirer de nouveaux entrepreneurs et obtenir de meilleurs prix**
- **Implanter de meilleurs modes de suivi et de gestion des boues de fosses septiques**

5 ORIENTATION 5 : Respecter la hiérarchie des 3RV-E

C'est-à-dire de privilégier les activités de traitement des matières résiduelles qui sont les plus bénéfiques aux points de vue environnemental et économique, en visant prioritairement la réduction à la source. À ce chapitre, les émissions de gaz à effet de serre seront aussi un critère important dans la sélection d'un mode de traitement.

OBJECTIF

- **Faire la promotion et respecter la hiérarchie des 3RV-E, surtout la réduction à la source et le réemploi**

6 ORIENTATION 6 : Améliorer le suivi quantitatif de la gestion des matières résiduelles du territoire

Plusieurs services de gestion des matières résiduelles existent sur le territoire. Or, sans compilation et suivi quantitatif des matières concernées, il est difficile d'évaluer les impacts des efforts réalisés sur les performances municipales et territoriales de gestion des matières résiduelles.

OBJECTIFS

- **Transmettre des données GMR à la MRC pour produire des bilans annuels fiables, cerner les améliorations à apporter et communiquer les résultats**
- **Acquérir des données sur les boues municipales générées et sur les avenues de valorisation**

7 Orientation 7 : Instaurer un programme de surveillance et de suivi de la mise en œuvre du PGMR

Pour éviter l'essoufflement des efforts nécessaires à la mise en œuvre du PGMR révisé, un programme de surveillance et de suivi est prévu. Constitué d'un suivi à la fois quantitatif et qualitatif appuyé par les activités du Comité de protection de l'environnement matawinien et du Comité technique GMR, le programme permettra de suivre l'implantation des mesures et actions prévues ainsi que d'évaluer leur efficacité pour l'atteinte des objectifs de valorisation fixés. La diffusion des résultats auprès des municipalités et de la population sera aussi améliorée.

OBJECTIFS

- **Poursuivre les activités du CPEM afin d'effectuer le suivi de la mise en œuvre du PGMR et d'apporter les modifications si nécessaires**
- **Communiquer auprès du public les résultats et informations concernant le suivi de la mise en œuvre du PGMR**

17.2. Objectifs quantitatifs du PGMR révisé

Les objectifs quantitatifs découlent directement de ceux de la Politique québécoise et de son plan d'action, mais sont adaptés au contexte matawinien.

TABLEAU 49

Comparaison des objectifs quantitatifs de GMR de la MRC de Matawinie (pour 2021) avec ceux du plan d'action 2011-2015

Objectifs quantitatifs – MRC de Matawinie	Objectifs quantitatifs – Plan d'action 2011-2015
Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminée	Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminée
Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels	Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
Recycler **50 %** de la matière organique putrescible résiduelle	Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte	Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri **55 %** des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment	Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment

Note : Les pourcentages en gras indiquent une adaptation au contexte matawinien des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du plan d'action 2011-2015

La Politique québécoise prévoit aussi des bannissements à l'élimination dont doit tenir compte la MRC de Matawinie :

- **Interdire l'élimination du papier et du carton (2013)**
- **Interdire l'élimination du bois (2014)**
- **Interdire l'élimination de la matière organique putrescible (d'ici 2020)**

18. MESURES PRÉVUES AU PGMR RÉVISÉ

Les objectifs spécifiques aux trois secteurs sont présentés dans cette section. **Afin d'atteindre ces objectifs, 49 mesures GMR sont formulées. Consulter l'Annexe 1 pour la description complète de ces mesures prévues.**

18.1. Mesures prévues reliées au secteur

SECTEUR RÉSIDENTIEL		
OBJECTIFS QUANTITATIFS	Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminée Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels Recycler 50 % de la matière organique putrescible résiduelle Interdire l'élimination du papier et du carton (2013) Interdire l'élimination du bois (2014) Interdire l'élimination de la matière organique putrescible d'ici 2020	
OBJECTIFS QUALITATIFS	**OBJECTIFS**	**MESURES**
	Faire la promotion et respecter la hiérarchie des 3RV-E, surtout la réduction à la source et le réemploi	No 1 – Encourager le compostage domestique, l'herbicyclage et la réutilisation des feuilles mortes comme paillis
		No 37 – Promouvoir le concept de ressourcerie et de réemploi auprès des municipalités
	Analyser la possibilité de regroupements et de nouveaux modes de gouvernance pour ainsi permettre de réduire les coûts de transport des matières résiduelles	No 6 – Mettre en place les conditions favorisant le regroupement des municipalités du territoire pour la mise en commun des matières organiques putrescibles collectées de porte en porte afin d'en faciliter le traitement et de réduire les coûts
		No 14 – Mettre en place les conditions favorisant le regroupement des municipalités du territoire pour la mise en commun des matières recyclables et des déchets collectés de porte en porte afin d'en faciliter le traitement et de réduire les coûts
		No 15 – Documenter la mise en place d'un nouveau modèle de gestion territoriale pour les collectes municipales de toutes les matières résiduelles (collecte d'informations)
	Prioriser l'utilisation des équipements du territoire (existants ou à implanter) avant ceux situés à l'extérieur	No 8 – Mettre en œuvre les priorités du Conseil de la MRC pour le traitement local de toutes les matières résiduelles récupérées, soit de favoriser dans l'ordre : - les équipements existants sur le territoire - l'implantation d'équipements sur le territoire - les équipements à l'extérieur du territoire de la MRC
	Pour le TNO, implanter de nouveaux services en partenariat avec les municipalités à proximité	No 42 – Réaliser des collectes annuelles d'encombrants et de résidus CRD pour tous les villégiateurs du TNO
	Diminuer l'impact des nombreux villégiateurs sur la performance municipale en GMR	No 41 – Adapter et augmenter la sensibilisation à la GMR réalisée auprès des villégiateurs
		No 43 – Réaliser des représentations politiques auprès du gouvernement pour la prise en compte de la villégiature dans les calculs du facteur de performance du programme de redistribution des redevances

SECTEUR RÉSIDENTIEL		
OBJECTIFS QUALITATIFS	Améliorer les documents d'appel d'offres en GMR pour attirer de nouveaux entrepreneurs et obtenir de meilleurs prix	No 16 – Outiller les municipalités pour l'élaboration de leurs documents d'appel d'offres pour la collecte et le transport des matières résiduelles recueillies de porte en porte et par apport volontaire aux écocentres
	Transmettre des données GMR à la MRC pour produire des bilans annuels fiables, cerner les améliorations à apporter et communiquer les résultats	No 9 – Si applicable, améliorer le suivi quantitatif des résidus verts collectés dans le cadre de collectes spécifiques (feuilles, gazon, autres résidus de jardin)
		No 39 – Développer un partenariat avec les organismes communautaires du territoire afin d'améliorer les suivis quantitatifs reliés aux textiles et aux objets réemployés
		No 40 – Améliorer le suivi quantitatif des résidus récupérés, valorisés et enfouis par le biais des écocentres
		No 47 – Créer un canal de diffusion des informations GMR entre la MRC et les municipalités (pour Metrio et le rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR au MDDELCC)
		No 48 – Poursuivre les activités du Comité de protection de l'environnement matawinien (CPEM) afin d'effectuer le suivi de la mise en œuvre du PGMR
		No 49 – Diffuser auprès du public les informations concernant le suivi de la mise en œuvre du PGMR
	Augmenter la liste des résidus acceptés aux écocentres, leur tri ainsi que leur valorisation	No 36 – Augmenter les services aux écocentres et les taux de valorisation des résidus récupérés
		No 38 – Créer des liens avec les organismes existants pour la réutilisation, la récupération et la valorisation des objets, matières et résidus récupérés aux écocentres
	Implanter de meilleurs modes de suivi et de gestion des boues de fosses septiques	No 4 – Réaliser une étude de cas visant à déterminer les avantages et les inconvénients des différents modes de gestion des vidanges de fosses septiques
	Acquérir des données sur les boues municipales générées et sur les avenues de valorisation	No 3 – Évaluer la possibilité de valoriser les boues municipales par épandage agricole local et par la régénération de sites dégradés (ex. gravières et sablières)
	Implanter la collecte à 3 voies sur le territoire municipalisé	No 5 – Implanter la collecte de porte en porte des matières organiques sur tout le territoire municipalisé
		No 7 – Implanter et analyser des projets pilotes d'apport volontaire des matières organiques et recyclables (ex. secteurs de villégiature, près des lacs, nouveaux développements résidentiels) et de compostage à la ferme
	Pour la MRC, rechercher et développer des partenariats afin de trouver des débouchés économiquement intéressants et situés à proximité	No 10 – Rechercher des débouchés potentiels pour certaines matières spécifiques recueillies dans les écocentres (dont le bois propre et contaminé) et favoriser leur regroupement territorial
		No 11 – Rechercher des opportunités d'affaires pour certaines matières ou certains résidus difficiles à valoriser (bois, bardeaux, autres résidus de CRD, pneus surdimensionnés, polystyrène, etc.) et favoriser leur regroupement territorial

SECTEUR RÉSIDENTIEL		
OBJECTIFS QUALITATIFS	Diminuer l'élimination, hausser les taux de récupération et de valorisation des matières pour augmenter les performances municipales et territoriales et donc optimiser les sommes à recevoir des programmes gouvernementaux	No 24 – Instaurer la récupération hors foyer des matières recyclables et organiques dans les lieux publics municipaux et lors des évènements spéciaux organisés par les municipalités
		No 25 – Séparer les encombrants des déchets lors des collectes municipales afin d'en favoriser la valorisation
		No 26 – Assurer la poursuite des programmes de récupération des RDD, des résidus de textile et des piles dans les écoles
		No 44 – Réaliser des représentations politiques auprès du gouvernement dénonçant certaines problématiques de GMR sur lesquelles les municipalités ont peu de moyens d'action, mais qui affectent leur performance
		No 45 – Inciter les municipalités à adhérer à la certification *ICI On recycle!* en tant qu'institutions
	Maintenir et diversifier les outils et activités d'ISÉ avec l'aide de la MRC	No 2 – Sensibiliser les citoyens aux bannissements à venir (papier, carton, bois et matières organiques)
		No 13 – Élaborer un répertoire électronique des nouveaux débouchés de valorisation des matières résiduelles destiné aux municipalités
		No 27 – Élaborer et diffuser des outils d'ISÉ sur la gestion des matières résiduelles selon les demandes et les besoins des municipalités afin d'augmenter les performances municipales
		No 28 – Attribuer un mandat externe pour les besoins en communication et en graphisme générés par le PGMR révisé
		No 29 – Créer, gérer et faire la promotion d'une banque territoriale d'outils d'ISÉ municipaux abordant la GMR
		No 30 – Développer des partenariats stratégiques pour la diffusion d'informations de GMR sur le territoire (ex. écoles, organismes de la région impliqués en ISÉ, etc.)

18.2. Mesures prévues reliées au secteur ICI

SECTEUR ICI		
OBJECTIFS QUANTITATIFS	Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminée Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels Recycler 50 % de la matière organique putrescible résiduelle Interdire l'élimination du papier et du carton (2013) Interdire l'élimination du bois (2014) Interdire l'élimination de la matière organique putrescible d'ici 2020	
OBJECTIFS QUALITATIFS	**Objectifs**	**Mesures**
	Développer des liens entre les ICI et le monde municipal pour l'échange d'informations (connaissances et données)	No 22 – Faire la promotion des bonnes pratiques de GMR auprès des ICI et les informer des services GMR qui s'offrent à eux
	Réaliser des activités d'ISÉ auprès des ICI dans le but de les responsabiliser face aux performances municipales et territoriales de GMR	No 17 – Sensibiliser les ICI à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et aux impacts de leur GMR sur la performance municipale et sur les coûts de collecte et de traitement des résidus
		No 20 – Développer des partenariats pour la promotion du programme de certification *ICI On recycle!* auprès des ICI du territoire
	Développer un réseau d'ICI et des opportunités pour l'échange d'informations en GMR	No 18 – Créer et exploiter des lieux d'échange avec les ICI afin d'évaluer la possibilité d'adapter les services municipaux de GMR à leurs besoins
		No 21 – Faire la promotion d'initiatives positives de gestion des matières résiduelles (GMR) de la part des ICI
		No 23 – Diffuser des exemples de réussite de synergie des sous-produits et de mutualisation des résidus auprès des ICI et des municipalités
	Sensibiliser les municipalités aux besoins des ICI pour évaluer la possibilité de les desservir à prix raisonnable	No 19 – Évaluer la possibilité d'intégrer les ICI dans les collectes municipales (dont les collectes des matières organiques à venir) en favorisant les établissements scolaires
	Rechercher et développer par la MRC des partenariats pour trouver des débouchés économiquement intéressants et situés à proximité	No 12 – Évaluer les quantités annuelles générées et rechercher des débouchés pour les plastiques agricoles

18.3. Mesures prévues reliées au secteur CRD

SECTEUR CRD		
OBJECTIFS QUANTITATIFS	Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 55 % des résidus de CRD du segment du bâtiment Interdire l'élimination du bois (2014)	
OBJECTIFS QUALITATIFS	**Objectifs**	**Mesures**
	Développer des liens entre les entreprises CRD et le monde municipal pour l'échange d'informations (connaissances et données)	No 35 – Faire la promotion des bonnes pratiques de GMR auprès des acteurs du secteur CRD et les informer des services GMR qui s'offrent à eux
	Réaliser des activités d'ISÉ auprès des entreprises CRD et des citoyens dans le but de les responsabiliser face aux performances municipales et territoriales de GMR	No 31 – Produire et distribuer du matériel d'ISÉ visant une bonne gestion des résidus de CRD de la part des citoyens et des entreprises de ce secteur
		No 34 – Sensibiliser les acteurs du secteur CRD aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et à la règlementation municipale et également donner des avenues de réduction à la source, de réemploi, de tri à la source et de conditionnement de leurs résidus
	Informer et sensibiliser les municipalités concernant la valorisation des résidus CRD	No 32 – Intégrer, dans les plans et devis de contrats importants octroyés par les municipalités, des clauses spécifiques exigeant que les résidus CRD soient triés et valorisés (bois et agrégats)
		No 33 – Encourager la valorisation des agrégats par les municipalités en les informant des possibilités de réemploi dans des travaux de construction et de réfection du réseau routier municipal ou dans d'autres types de travaux

18.4. Autres mesures prévues

AUTRES		
OBJECTIF QUALITATIF	**Objectif**	**Mesure**
	Droit de regard	No 46 – Se prévaloir d'un droit de regard interdisant la mise en décharge ou l'incinération de matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire en prévision de toute implantation de lieu d'élimination dans les limites géographiques de la MRC de Matawinie

19. MISE EN ŒUVRE DU PGMR

L'Annexe 1 présente en détails les 49 mesures prévues, dont leur échéance de réalisation anticipée. Des résultats quantitatifs sont fixés pour chacune d'elles afin de pouvoir évaluer leur degré d'avancement et leur état de réalisation.

19.1. Échéancier de la mise en œuvre

FIGURE 6

Résumé de l'échéancier des principales mesures prévues au PGMR révisé 2017-2021 de la MRC de Matawinie

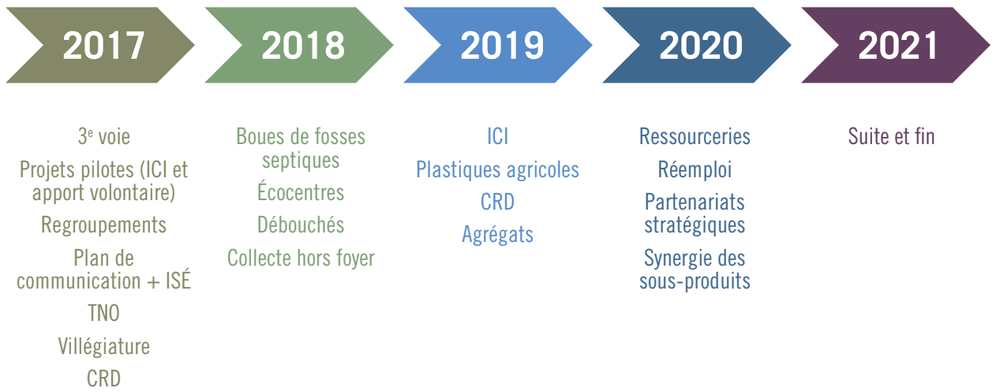

Certaines mesures seront réalisées en continu tout au long de la période couverte par le PGMR révisé, par exemple la sensibilisation aux bannissements à l'élimination, la promotion de la réduction à la source et de la valorisation des encombrants, l'amélioration de la transmission des suivis qualitatifs et quantitatifs concernant la GMR, le soutien aux municipalités pour l'élaboration des documents des appels d'offres, ainsi que la surveillance et le suivi de la mise en œuvre du PGMR.

19.2. Coûts de la mise en œuvre et revenus potentiels

Dans les dernières années, des programmes gouvernementaux ont vu le jour, afin de soutenir financièrement les municipalités dans leurs attributions de GMR.

TABLEAU 50

Sommes totales reçues des principaux programmes de financement en GMR – MRC de Matawinie, 2013

Programme	Sommes reçues par les municipalités
Sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles	415 705,38 $
Sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles	1 641 306,09 $
TOTAL	**2 057 011,47 $**

Les compensations doivent être utilisées directement pour défrayer les coûts des services de collecte sélective, donc à diminuer la taxe GMR des citoyens. **Quant à la redistribution des redevances, elle constitue actuellement le principal financement pour la mise en œuvre des PGMR.**

L'implantation de la collecte des matières organiques aura bien sûr un coût important pour les municipalités. Cependant, cette collecte fera diminuer les quantités de déchets enfouis (et les coûts d'élimination afférents), ce qui augmentera la performance municipale et conséquemment les redevances reçues.

Quant aux coûts reliés à la réalisation des mesures prévues au PGMR, des estimations annuelles sont détaillées au Tableau 6.7 de la **version intégrale du PGMR 2017-2021** à *http://www.mrcmatawinie.org/upload/File/2017/Amenagement/PGMR_revise_FINAL.pdf*. Ces coûts totaux sont résumés au Tableau 51 suivant.

TABLEAU 51

Coûts et revenus totaux estimés pour la mise en œuvre du PGMR 2017-2021

Activités	Coûts MRC	Coûts municipalités	Total	Notes
Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)	33 500 $	650 500 $	684 000 $	La plupart des outils d'ISÉ sont élaborés par la MRC et diffusés par les municipalités (souvent dans le cadre de leurs activités courantes : site Internet, bulletin municipal, journée de l'environnement, etc.)
Services et équipements	39 000 $	6 122 903 $	6 161 903 $	Inclut les coûts supplémentaires de la 3e voie, les quotes-parts RDD et textiles, les projets pilotes, etc. Ces coûts seront plus élevés pour certaines municipalités que d'autres (ex. projets pilotes, boues municipales, 3e voie à ajouter, etc.)
Étude	60 000 $			Le financement de l'étude sera évalué en 2017
Frais postaux		2 685 $		Assumés surtout par les municipalités qui diffusent les outils d'ISÉ
TOTAUX	**132 500 $**	**6 776 088 $**	**6 908 588 $**	
Revenus potentiels			12 342 066 $	Redevances et compensations reçues en 2013 et reportées pour 2017 à 2021

Le détail des coûts estimés pour la mise en œuvre de chacune des mesures est présenté à l'Annexe 1.

19.3. Programme de surveillance et de suivi

Afin de constater le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre du plan, un programme de surveillance et de suivi est essentiel et prévu aux mesures 47, 48 et 49 du PGMR. Ainsi :

- Le canal de diffusion des informations et données GMR entre les municipalités et la MRC sera amélioré. Les réflexes de compilation des données dans le logiciel web Metrio seront développés par la promotion du logiciel, des formations annuelles et la création d'un sondage pour l'amélioration des indicateurs. De plus, la MRC créera un formulaire pour recueillir les informations qui permettront **la rédaction du rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR** à transmettre annuellement au MDDELCC.

- La poursuite des activités du **Comité de protection de l'environnement matawinien (CPEM)** sera importante. Ce comité consultatif en environnement, composé d'un élu par municipalité, validera le rapport de suivi à transmettre au MDDELCC et évaluera la progression de la mise en œuvre pour proposer des ajustements, si nécessaires, au **Conseil de la MRC (CM)**. Dans le cas où une municipalité ne contribuerait pas aux efforts collectifs prescrits par le PGMR, le CM pourrait intervenir.

- Un **comité technique GMR** a été créé à l'automne 2015. Le CPEM et le CM pourraient y avoir recours pour l'implantation de certaines mesures aux aspects techniques plus complexes. Doté d'une expertise certaine en services et contrats GMR, le comité technique constituera une référence pour les particularités terrain des mesures et pourra émettre des recommandations à la MRC, aux municipalités et au CPEM pour aider à leur implantation.

- La **diffusion des résultats** se fera de façon continue par la parution d'un communiqué de presse annuel et la mise à jour d'informations pertinentes sur le site internet des municipalités locales et de la MRC.

CONCLUSION

La révision du PGMR permet de constater sans l'ombre d'un doute que le bilan GMR de la MRC de Matawinie n'a cessé de s'améliorer au cours des dernières années. Les nouveaux objectifs gouvernementaux fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le plan d'action 2011-2015 représentent certainement des défis de taille pour les municipalités.

La collecte et le traitement des matières organiques illustrent bien cet état de fait. Le bannissement à l'élimination des matières organiques prévu par le MDDELCC poussera la MRC à chercher des façons de faire innovantes afin de pallier certaines difficultés comme son éloignement des grands centres et sa faible densité de population.

Pour ce faire, **la notion de regroupement** sera au cœur de plusieurs mesures prévues au présent PGMR révisé. Que ce soit pour la consolidation des matières récupérées facilitant la recherche de débouchés, l'utilisation des équipements existants sur le territoire (ex. usine de compostage) ou la création de liens et de partenariats stratégiques, c'est en unissant leurs ressources et leurs efforts que les acteurs municipaux, les ICI et les entreprises CRD pourront atteindre les cibles de valorisation.

Les activités d'**information, de sensibilisation et d'éducation** orienteront aussi plusieurs des actions proposées. Ces activités permettront de mieux comprendre les principes de la gestion des matières résiduelles et ainsi acquérir plus aisément de nouvelles habitudes comme des comportements d'achats plus responsables, des réflexes de tri plus efficaces et le respect de la hiérarchie des 3RV-E. De plus, l'appréciation de la qualité de l'environnement sur le territoire permettra aux résidents de la Matawinie de se responsabiliser face à sa protection pour les générations actuelle et future.

Finalement, **un programme de surveillance et de suivi de la mise en œuvre du PGMR** permettra d'assurer l'implantation des mesures prévues et de fournir un soutien technique aux municipalités pour les mesures plus complexes. Dans le cas où les mesures ne donneraient pas les résultats escomptés, le CPEM et le comité technique GMR pourraient proposer des actions afin de rectifier le tir. La diffusion de ces résultats au public sera aussi améliorée.

ANNEXE 1

MESURES DE MISE EN ŒUVRE DÉTAILLÉES

Nº 1 MATIÈRES ORGANIQUES	ENCOURAGER LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE, L'HERBICYCLAGE ET LA RÉUTILISATION DES FEUILLES MORTES COMME PAILLIS
Objectifs du PGMR	Recycler 50 % de la matière organique putrescible résiduelle
Buts	- Réduire à la source les matières organiques (résidus verts) - Bannir la matière organique des lieux d'élimination d'ici 2020
Générateurs visés	Résidentiel
Comment	- Information et promotion de la part des municipalités (par les bulletins municipaux, les journées de l'environnement, etc.) - Organisation d'ateliers et de formations sur le compostage domestique
Responsables	Municipalités
Collaborateurs et partenaires	MRC pour l'élaboration d'outils modèles d'information, de sensibilisation et d'éducation
Ressources	- MRC : 3 jours (pour outils) la 1re année et 1 journée par année suivante - Municipalités : par année → Journée de l'environnement = 5 000 $/évènement/municipalité → 500 $/municipalité (ex. site Internet, outils, etc.) = 7 500 $ → Envoi postal avec les comptes de taxes = 0 $ Sinon frais postaux : (Médiaposte sans adresse – 15,8 ¢) 36 400 unités de logement = 5 750 $ = 5 500 $/municipalité/an
Résultats	- 1 évènement organisé/municipalité/an (ex. journée de l'environnement) - 1 outil publié/thématique/municipalité - Toutes les unités d'occupation informées (résidences et chalets = 36 400 unités)
Échéancier de mise en œuvre	Dès 2016 et annuellement par la suite
Autres / commentaires	–

Nº 2 MATIÈRES ORGANIQUES	SENSIBILISER LES CITOYENS AUX BANNISSEMENTS À L'ÉLIMINATION À VENIR (PAPIER, CARTON, BOIS ET MATIÈRES ORGANIQUES – DONT LES RÉSIDUS DE GAZON, FEUILLES ET AUTRES RÉSIDUS VERTS) AFIN DE RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE MATIÈRES ENFOUIES
Objectifs du PGMR	Recycler 50 % de la matière organique putrescible résiduelle
Buts	- Bannir des lieux d'élimination le papier et le carton en 2013, le bois en 2014 et la matière organique d'ici 2020 - Ramener à 700 kg/habitant/an la quantité de matières résiduelles éliminées
Générateurs visés	Résidentiel
Comment	- Contribution des entreprises de collecte des déchets pour l'émission et la distribution de billets de courtoisie lors du dépôt par les citoyens de papier, de carton et de matières organiques dans les bacs à déchets - *facultatif* - Transmission par les municipalités d'informations sur l'herbicyclage, le compostage domestique et l'utilisation des feuilles mortes comme paillis - Promotion de la collecte à 3 voies (matières organiques)
Responsables	Municipalités
Collaborateurs et partenaires	- MRC pour l'élaboration d'outils modèles d'information, de sensibilisation et d'éducation - Entreprises de collecte des déchets pour les billets de courtoisie
Ressources	- MRC : 3 jours pour les outils modèles pour la collecte à 3 voies la 1re année et 1 journée par année suivante - Municipalités : par année → Émission de billets de courtoisie : 2 tournées des 36 400 portes + un envoi postal informatif sur la démarche (Médiaposte sans adresse) = 100 000 $ (nécessiterait l'adoption d'un règlement pour interdire l'usage des sacs de plastique de couleur et la collaboration des marchands locaux à cet effet) → Informations sur les 3 thématiques : *voir mesure n° 1* → Informations sur la 3e voie : 500 $/municipalité (ex. site Internet, outils, etc.) = 7 500 $ Envoi postal avec les comptes de taxes = 0 $ Sinon frais postaux : (Médiaposte sans adresse - 15,8 ¢) 36 400 unités de logements = 5 750 $ = 5 500 $/municipalité/an
Résultats	- Toutes les unités d'occupation résidentielle informées (36 400 u.o.r.) - Réduction de 15 % des billets de courtoisie émis - 1 outil publié/an/municipalité sur les bannissements - 1 outil publié/an/municipalité concernant la collecte à 3 voies
Échéancier de mise en œuvre	- Chaque année dès 2016 (activités d'ISÉ) - Billets de courtoisie émis en 2017
Autres / commentaires	–

Nº 3 MATIÈRES ORGANIQUES	ÉVALUER LA POSSIBILITÉ DE VALORISER LES BOUES MUNICIPALES PAR ÉPANDAGE AGRICOLE LOCAL ET PAR LA RÉGÉNÉRATION DE SITES DÉGRADÉS (EX. GRAVIÈRES ET SABLIÈRES)
Objectifs du PGMR	Recycler 50 % de la matière organique putrescible résiduelle (boues municipales)
Buts	- Bannir des lieux d'élimination la matière organique (dont les boues municipales) d'ici 2020 - Ramener à 700 kg/habitant/an la quantité de matières résiduelles éliminées
Générateurs visés	Résidentiel (municipal)
Comment	- Organisation de rencontres d'information auprès des municipalités (ex. possibilités d'épandage et de régénération, façons de favoriser et d'augmenter la valeur agronomique des boues, notions d'acceptabilité sociale, etc.) - Développement de partenariats pour soutenir les municipalités dans la prise de décision - Promotion d'expériences positives municipales réalisées
Responsables	Municipalités pour la prise de décision
Collaborateurs et partenaires	- MRC pour le développement de partenariats, l'organisation des rencontres et la promotion des expériences positives - Coopérative agricole pour les connaissances techniques - MDDELCC pour le Guide sur l'utilisation des matières résiduelles fertilisantes pour la restauration de la couverture végétale de lieux dégradés, le Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes, etc. - MAPAQ pour les plans agroenvironnementaux de fertilisation
Ressources	- MRC : 1 semaine pour la préparation et 3,5 heures/an pour l'animation d'une rencontre municipale - Municipalité : → Analyses des boues : *frais inconnus à l'heure actuelle* → Vidange, déshydratation, transport et disposition des boues : environ 700 $/tm
Résultats	- 1 évènement d'information/an tenu auprès des décideurs municipaux - 1 décideur municipal informé/municipalité qui possède des installations générant des boues municipales (11 municipalités) - Taux de recyclage de 50 % des boues municipales
Échéancier de mise en œuvre	Chaque année à partir de 2017
Autres / commentaires	–

Nº 4 MATIÈRES ORGANIQUES	RÉALISER UNE ÉTUDE DE CAS VISANT À DÉTERMINER LES AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DES DIFFÉRENTS MODES DE GESTION (COLLECTE) DES VIDANGES DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES
Objectifs du PGMR	Recycler 50 % de la matière organique putrescible résiduelle
Buts	- Bannir des lieux d'élimination la matière organique (dont les boues de fosses septiques) d'ici 2020 - Gérer les boues de fosses septiques de façon optimale (pour les facteurs environnement et économiques)
Générateurs visés	Résidentiel (municipal)
Comment	- Évaluation comparative des avantages et inconvénients de la gestion des preuves de vidange des fosses septiques aux 2 ou 4 ans, du mesurage annuel des boues et des écumes et de la vidange systématique des boues de fosses septiques - Diffusion des conclusions auprès des municipalités afin de les soutenir dans la prise de décisions sur la gestion des boues de fosses septiques
Responsables	MRC pour la réalisation de l'étude de cas
Collaborateurs et partenaires	Municipalités pour la prise de décision sur la gestion des boues
Ressources	- MRC : 35 heures pour l'étude - Municipalité : 0 $
Résultats	- Évaluation/étude réalisée - 15 municipalités ayant statué sur le mode de gestion à privilégier
Échéancier de mise en œuvre	En 2018
Autres / commentaires	–

Nº 5 MATIÈRES ORGANIQUES	IMPLANTER LA COLLECTE DE PORTE EN PORTE DES MATIÈRES ORGANIQUES SUR TOUT LE TERRITOIRE MUNICIPALISÉ
Objectifs du PGMR	Recycler 50 % de la matière organique putrescible résiduelle
Buts	Bannir des lieux d'élimination la matière organique d'ici 2020
Générateurs visés	Résidentiel (municipal)
Comment	Ajout ou poursuite des services de collecte de porte en porte des matières organiques dans les contrats municipaux de gestion des matières résiduelles
Responsables	Municipalités
Collaborateurs et partenaires	Entreprises de collecte
Ressources	- Estimation annuelle/porte pour la collecte à 3 voies (et traitement) : 73,67 $/porte, taxes en sus (calculée à partir du prix moyen fixé par Compo Recycle pour les municipalités de REGIM en 2012 pour 38 levées) - Prix des bacs en sus = 75 $/porte amorti sur 5 ans = 15 $/porte suppl./an Total = 16 046 portes supplémentaires à desservir – 9 municipalités x 88,67 $/an = 1 423 000 $ supplémentaires/an pour desservir les 9 municipalités restantes (3 voies) – *plus que 7 municipalités en 2016* *L'étude à venir pourrait permettre d'évaluer les coûts pour les municipalités*
Résultats	- 15 municipalités offrant la collecte à 3 voies en 2021 - Tous les logements unifamiliaux (26 617 unifam. répertoriés en 2013) desservis en 2021 - Taux de recyclage de 50 % des matières organiques résiduelles
Échéancier de mise en œuvre	*(selon l'échéance des contrats de collecte des matières résiduelles qui peut aller jusqu'en 2021)* - 2015 : 8 municipalités déjà en collecte à 3 voies *(en date du 1er janvier 2016)* - 2016 à 2021 : 7 municipalités restantes
Autres / commentaires	L'étude de faisabilité prévue précisera les coûts quant au traitement des matières organiques.

Nº 6 MATIÈRES ORGANIQUES	METTRE EN PLACE LES CONDITIONS FAVORISANT LE REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE POUR LA MISE EN COMMUN DES MATIÈRES ORGANIQUES PUTRESCIBLES COLLECTÉES DE PORTE EN PORTE AFIN D'EN FACILITER LE TRAITEMENT ET DE RÉDUIRE LES COÛTS
Objectifs du PGMR	Recycler 50 % de la matière organique putrescible résiduelle
Buts	- Bannir des lieux d'élimination la matière organique d'ici 2020 - Optimiser les coûts de gestion des matières résiduelles
Générateurs visés	Résidentiel (municipal)
Comment/Temps de réalisation	- Organisation de rencontres d'information auprès des municipalités - Organisation de rencontres de discussion entre les municipalités - Documentation des aspects légaux reliés à un regroupement municipal
Responsables	- MRC - Municipalités
Collaborateurs et partenaires	- RITDM - Autres centres de traitement des matières organiques
Ressources	- MRC : 5 jours pour la préparation des rencontres - Municipalités : 2 jours pour 2 représentants municipaux pour la participation aux rencontres/municipalité
Résultats	- 2 rencontres d'information tenues avec les municipalités (au final) - 4 rencontres de discussion tenues entre les municipalités (au final) - 15 municipalités regroupées (nombre de regroupements à déterminer avec l'étude prévue – regroupements envisagés par axe routier important) - 10 % de réduction des coûts de traitement des matières organiques
Échéancier de mise en œuvre	En 2016 et 2017
Autres / commentaires	–

Nº 7 MATIÈRES ORGANIQUES	IMPLANTER ET ANALYSER DES PROJETS PILOTES D'APPORT VOLONTAIRE DES MATIÈRES ORGANIQUES ET RECYCLABLES (EX. SECTEURS DE VILLÉGIATURE, PRÈS DES LACS, NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS RÉSIDENTIELS) ET DE COMPOSTAGE À LA FERME
Objectifs du PGMR	Recycler 50 % de la matière organique putrescible résiduelle
Buts	- Bannir des lieux d'élimination la matière organique d'ici 2020 - Optimiser les coûts de gestion des matières résiduelles
Générateurs visés	Résidentiel (municipal)
Comment	- Identification des municipalités intéressées par un projet pilote d'apport volontaire - Identification des municipalités et agriculteurs intéressés par un projet pilote de compostage à la ferme - Dans des secteurs ciblés, implantation de projets pilotes d'apport volontaire des matières organiques et recyclables modulés selon certains critères (contenants utilisés, fréquence de levées, etc.) - Suivi et analyse des résultats obtenus - Diffusion des résultats - Promotion des projets ayant obtenus des résultats positifs - Représentations auprès du MDDELCC afin d'alléger la procédure d'obtention d'un certificat d'autorisation pour les projets de compostage à la ferme
Responsables	- MRC - Municipalités participantes aux projets pilotes
Collaborateurs et partenaires	Entreprises de collecte
Ressources	- MRC : 4 semaines pour l'organisation, la planification, le suivi et l'analyse des résultats - Municipalités : (pour 375 portes desservies) total = 45 578 $ → collecte/transport/traitement/inspection (50 semaines) : 22 050 $ → équipements (bacs roulants ou autres, contenants pour la cuisine, serrures) : 15 062 $ → communications (dont 2 visites de porte en porte) : 8 466 $
Résultats	- 2 projets pilotes implantés (matières organiques et recyclables et compostage) - 2 municipalités participantes - Minimum de 100 unités d'occupation résidentielle desservies par chacun des projets pilotes - 1 outil de sensibilisation créé/projet - 1 représentation auprès du MDDELCC
Échéancier de mise en œuvre	2016 et 2017
Autres / commentaires	–

Nº 8 MATIÈRES ORGANIQUES	METTRE EN ŒUVRE LES PRIORITÉS DU CONSEIL DE LA MRC POUR LE TRAITEMENT LOCAL DE TOUTES LES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉCUPÉRÉES SUR LE TERRITOIRE (DONT LES MATIÈRES ORGANIQUES)
Précision	**Ces priorités sont de favoriser, dans l'ordre :** **→ les équipements existants sur le territoire** **→ l'implantation d'équipements sur le territoire** **→ les équipements existants à l'extérieur du territoire de la MRC**
Objectifs du PGMR	Recycler 50 % de la matière organique putrescible résiduelle
Buts	- Bannir des lieux d'élimination la matière organique d'ici 2020 - Optimiser les coûts de gestion des matières résiduelles
Générateurs visés	Résidentiel (municipal)
Comment	- Discussion avec la Régie intermunicipale de traitement des déchets de Matawinie (RITDM) (site de Chertsey) - Étude/analyse de la possibilité d'implanter des équipements municipaux de compostage (faisabilité, lieu, coûts, etc.) - En dernier lieu, discussion avec des sites de compostage existants à l'extérieur du territoire pour une entente profitable pour le traitement des matières organiques - Prise en compte de cette priorisation des équipements pour le traitement de l'ensemble des matières résiduelles générées sur le territoire
Responsables	- MRC - Municipalités
Collaborateurs et partenaires	- RITDM - Centres de traitement des matières organiques
Ressources	- Étude de faisabilité : 60 000 $ - MRC et sous-comité de travail pour l'étude : 4 rencontres/an (2 jours pour la planification et ½ journée pour la tenue) pour ces 2 années = 140 heures au total
Résultats	- 6 rencontres avec la RITDM - 2 rencontres avec les responsables d'autres projets locaux de compostage - Étude réalisée pour l'implantation d'équipements municipaux de compostage - 4 rencontres avec d'autres sites de compostage (en dernier lieu, après 4 rencontres vaines avec la RITDM ou si aucun projet matawinien n'est viable)
Échéancier de mise en œuvre	2016 et 2017
Autres / commentaires	Si la 2e option est retenue, l'étude de faisabilité en déterminera les coûts

Nº 9 MATIÈRES ORGANIQUES	SI APPLICABLE, AMÉLIORER LE SUIVI QUANTITATIF DES RÉSIDUS VERTS COLLECTÉS DANS LE CADRE DE COLLECTES SPÉCIFIQUES (FEUILLES, GAZON, AUTRES RÉSIDUS DE JARDINS)
Objectifs du PGMR	Recycler 50 % de la matière organique putrescible résiduelle
Buts	Bannir des lieux d'élimination la matière organique d'ici 2020
Générateurs visés	Résidentiel (municipal)
Comment	- Discussion avec les fournisseurs de services de collecte pour l'obtention de bilans quantitatifs des résidus verts collectés - Développement d'outils d'estimation des quantités de résidus verts pour les municipalités et les fournisseurs (ex. un camion de collecte plein = XX kg ou tm de résidus verts)
Responsables	- Municipalités pour les discussions avec les fournisseurs - MRC pour le développement d'outils d'estimation avec l'aide des fournisseurs
Collaborateurs et partenaires	Entreprises de collecte
Ressources	- MRC : 3 jours pour l'outil d'estimation - Municipalités : 2 jours/municipalité offrant des collectes spécifiques (8 municipalités) pour discuter avec les entreprises de collecte
Résultats	- 8 suivis quantitatifs municipaux compilés dans Metrio (pour les résidus verts spécifiquement) - 2 rencontres de discussion tenues avec les fournisseurs de services - 1 outil d'estimation créé
Échéancier de mise en œuvre	Dès 2016 et jusqu'à l'implantation des collectes à 3 voies dans toutes les municipalités
Autres / commentaires	La plupart des municipalités en collecte à 3 voies ne font plus de collecte spécifique des résidus verts. Cette mesure est peut-être appelée à disparaître d'ici 2021.

Nº 10 DÉBOUCHÉS	RECHERCHER DES DÉBOUCHÉS POTENTIELS POUR CERTAINES MATIÈRES SPÉCIFIQUES RECUEILLIES DANS LES ÉCOCENTRES (DONT LE BOIS PROPRE ET CONTAMINÉ) ET FAVORISER LEUR REGROUPEMENT TERRITORIAL
Objectifs du PGMR	- Ramener à 700 kg/habitant/an la quantité de matières résiduelles éliminées - Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 55 % des résidus de CRD du segment du bâtiment (bois)
Buts	- Bannir le bois des lieux d'élimination en 2014 - Optimiser les coûts de gestion des matières résiduelles
Générateurs visés	Résidentiel (municipal)
Comment	- Recherche de débouchés potentiels dans la littérature - Recherche auprès d'écocentres d'autres régions pour connaître les débouchés développés - Consultation auprès d'organismes partenaires pour trouver ou développer de nouveaux débouchés (Service de développement local et régional de la MRC de Matawinie, SADC, Lanaudière Économique, Centre de transfert technologique en écologie industrielle – CTTÉI, etc.) - Promotion du concept de regroupement territorial pour favoriser la valorisation tout en réduisant les coûts
Responsables	MRC
Collaborateurs et partenaires	- Municipalités pour la liste et les tonnages des matières difficiles à valoriser ainsi que pour leur regroupement - Service de développement local et régional de la MRC de Matawinie - Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) - Lanaudière Économique (Développement durable) - Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) - 3RMCDQ - FPInnovations - Innofibre
Ressources	MRC : 2 semaines
Résultats	- 4 collaborateurs potentiels contactés - 1 débouché trouvé/matière problématique (à déterminer par les municipalités) - 1 regroupement créé/matière problématique (à déterminer par les municipalités) - Taux de valorisation de 55 % pour le bois recueilli aux écocentres
Échéancier de mise en œuvre	En 2018 et les années suivantes si de nouvelles problématiques apparaissent
Autres / commentaires	–

Nº 11 DÉBOUCHÉS	RECHERCHER DES OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES POUR CERTAINES MATIÈRES OU CERTAINS RÉSIDUS DIFFICILES À VALORISER (BOIS, BARDEAUX, AUTRES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION-RÉNOVATION-DÉMOLITION (CRD), PNEUS SURDIMENSIONNÉS, POLYSTYRÈNE, ETC.) ET FAVORISER LEUR REGROUPEMENT TERRITORIAL
Objectifs du PGMR	- Ramener à 700 kg/habitant/an la quantité de matières résiduelles éliminées - Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 55 % des résidus de CRD du segment du bâtiment (bois, CRD, etc.) - Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
Buts	- Bannir le bois des lieux d'élimination en 2014 - Optimiser les coûts de gestion des matières résiduelles
Générateurs visés	Résidentiel (municipal)
Comment	- Consultation auprès d'entreprises telles Conteneur Recycle (bois, CRD), Valorisation Charette (bardeaux), JECC Mécanique (pneus surdimensionnés), Cascades (polystyrène), etc. - Développement de relations d'affaires avec des entreprises afin de faciliter la valorisation de ces matières ou résidus - Promotion du concept de regroupement territorial pour favoriser la valorisation tout en réduisant les coûts
Responsables	MRC
Collaborateurs et partenaires	- Municipalités pour la liste et les tonnages des matières et résidus difficiles à valoriser ainsi que pour leur regroupement - Entreprises de valorisation de la région ou de l'extérieur - Service de développement local et régional de la MRC de Matawinie - 3RMCDQ - FPInnovations - Innofibre
Ressources	- Municipalité : à déterminer selon les problématiques soulevées et les débouchés trouvés – ex. coûts pour les pneus surdimensionnés récupérés en 2014 : (50 pneus) 2 cueillettes/transport/recyclage = 5 633,78 $ - MRC : 2 semaines pour recherches et discussions
Résultats	- 4 collaborateurs et partenaires potentiels contactés - 4 débouchés trouvés - 4 regroupements créés - 100 % des pneus surdimensionnés valorisés - 60 % des bardeaux d'asphalte valorisés - 55 % du bois valorisé
Échéancier de mise en œuvre	En 2018 et les années suivantes si de nouvelles problématiques apparaissent
Autres / commentaires	–

Nº 12 DÉBOUCHÉS	ÉVALUER LES QUANTITÉS ANNUELLES GÉNÉRÉES ET RECHERCHER DES DÉBOUCHÉS POUR LES PLASTIQUES AGRICOLES (PLASTIQUES ET CORDES DE BALLOTS DE FOIN, TUBULURES D'ACÉRICULTURE, CONTENANTS DE PESTICIDES VIDES, SACS DE MOULÉE VIDES, ETC.)
Objectifs du PGMR	Ramener à 700 kg/habitant/an la quantité de matières résiduelles éliminées
Buts	Détourner de l'enfouissement les plastiques agricoles générés par les agriculteurs
Générateurs visés	ICI (agricoles) et résidentiel (municipal)
Comment	- Réalisation d'un sondage auprès des producteurs agricoles du territoire pour l'estimation des quantités de plastiques agricoles générés par catégorie - Consultation auprès des représentants de régions qui ont implanté des projets pilotes de récupération des plastiques agricoles - Consultations auprès de centres de tri, coopératives agricoles, AgriRÉCUP, etc. - Mise sur pied d'un projet pilote ou d'un programme de récupération des plastiques agricoles et analyse des résultats
Responsables	MRC
Collaborateurs et partenaires	- Producteurs agricoles pour la liste et les tonnages de plastiques agricoles par catégorie - Municipalités si les projets de récupération impliquent les collectes municipales - Centres de tri
Ressources	- MRC : 3 semaines - Municipalités : À déterminer si les projets impliquent les collectes municipales - Agriculteurs : À déterminer si le principe d'utilisateur-payeur est appliqué
Résultats	- Tous les producteurs agricoles répertoriés sondés (193 exploitants agricoles selon le PDZA, 2015) - Projet pilote ou programme de récupération mis sur pied - 30 % des producteurs agricoles visés participants
Échéancier de mise en œuvre	En 2019
Autres / commentaires	Il est difficile d'évaluer les coûts impliqués. À l'heure actuelle, il n'existe pas d'estimation des quantités générées par catégorie de résidus agricoles, ni de précision sur les voies de collecte qui seront empruntées (collectes municipales ou apports volontaires).

Nº 13 DÉBOUCHÉS	ÉLABORER UN RÉPERTOIRE ÉLECTRONIQUE DES NOUVEAUX DÉBOUCHÉS DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DESTINÉ AUX MUNICIPALITÉS
Objectifs du PGMR	Ramener à 700 kg/habitant/an la quantité de matières résiduelles éliminées
Buts	- Améliorer la performance municipale de gestion des matières résiduelles - Informer, sensibiliser et éduquer tous les acteurs de la gestion des matières résiduelles du territoire (municipalités) - Instaurer de nouveaux programmes de récupération des matières résiduelles pouvant être valorisées
Générateurs visés	Résidentiel (municipal)
Comment	- Élaboration d'un répertoire électronique interactif mis à jour annuellement - Promotion du répertoire auprès des municipalités - Invitation aux municipalités pour qu'elles diffusent le répertoire sur leur site Internet afin d'en faire la promotion auprès de leurs partenaires et du public
Responsables	MRC
Collaborateurs et partenaires	Récupérateurs et recycleurs de la région
Ressources	MRC : 1 semaine pour l'élaboration en 2018 et 1 journée pour la mise à jour annuelle
Résultats	- Répertoire réalisé - 15 municipalités informées
Échéancier de mise en œuvre	En 2018 et mise à jour annuelle
Autres / commentaires	–

Nº 14 DÉBOUCHÉS	METTRE EN PLACE LES CONDITIONS FAVORISANT LE REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE POUR LA MISE EN COMMUN DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES DÉCHETS COLLECTÉS DE PORTE EN PORTE AFIN D'EN FACILITER LE TRAITEMENT ET DE RÉDUIRE LES COÛTS
Objectifs du PGMR	- Ramener à 700 kg/habitant/an la quantité de matières résiduelles éliminées - Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
Buts	Optimiser les coûts de gestion des matières résiduelles
Générateurs visés	Résidentiel (municipal)
Comment	- Organisation de rencontres d'information auprès des municipalités afin de démontrer les avantages d'un regroupement territorial pour la GMR - Organisation de rencontres de discussion et d'échanges entre les municipalités afin de faciliter le regroupement pour la GMR - Documentation des aspects légaux reliés à un regroupement municipal permettant aux municipalités de conserver un certain degré de latitude dans leur GMR - Préparation du devis et commande d'une étude de faisabilité à l'échelle de la MRC visant l'évaluation de nouveaux modèles de gestion des matières résiduelles (ex. nature d'un ou des regroupements, sites de transbordement nécessaires pour réduire les coûts de transport, estimation des coûts et des économies générés, etc.)
Responsables	MRC
Collaborateurs et partenaires	- Municipalités pour la participation aux rencontres - CPEM et CM pour la promotion d'une vision territoriale - Conseillers juridiques pour les aspects légaux
Ressources	MRC : 1 semaine (aspects légaux en collaboration avec les conseillers juridiques) *Voir la mesure 8 pour l'étude de faisabilité*
Résultats	- Étude réalisée - 2 rencontres d'information tenues avec les municipalités - 4 rencontres de discussion et d'échanges tenues entre les municipalités - 15 municipalités regroupées pour le traitement des matières recyclables et des déchets (nombre de regroupements à déterminer avec l'étude) - 15 % de réduction des coûts de traitement des matières recyclables et des déchets
Échéancier de mise en œuvre	- En 2016 ou début 2017 pour documenter les aspects légaux - Regroupement d'ici 2021, selon l'échéance des contrats municipaux de collectes des matières résiduelles
Autres / commentaires	–

Nº 15 CONCURRENCE	DOCUMENTER LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU MODÈLE DE GESTION TERRITORIALE POUR LES COLLECTES MUNICIPALES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES (COLLECTE D'INFORMATIONS)
Objectifs du PGMR	- Ramener à 700 kg/habitant/an la quantité de matières résiduelles éliminées - Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels - Recycler 50 % de la matière organique putrescible résiduelle
Buts	Optimiser les coûts de gestion des matières résiduelles
Générateurs visés	Résidentiel (municipal)
Comment	- Collecte d'informations sur la gestion territoriale des matières résiduelles mise en œuvre dans d'autres MRC ou régies intermunicipales de gestion des matières résiduelles - Diffusion des informations colligées
Responsables	MRC
Collaborateurs et partenaires	CPEM pour la diffusion
Ressources	MRC : 1 semaine
Résultats	Document comparatif des exemples de gestion répertoriés
Échéancier de mise en œuvre	2016 ou début 2017
Autres / commentaires	–

Nº 16 CONCURRENCE	OUTILLER LES MUNICIPALITÉS DANS L'ÉLABORATION DE LEURS DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RECUEILLIES DE PORTE EN PORTE ET PAR APPORT VOLONTAIRE AUX ÉCOCENTRES
Objectifs du PGMR	- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels - Recycler 50 % de la matière organique putrescible résiduelle
Buts	- Optimiser les coûts de gestion des matières résiduelles - Conserver la latitude de gestion des matières résiduelles des municipalités
Générateurs visés	Résidentiel (municipal)
Comment	- Développement d'une expertise grâce à des partenaires clés dans le domaine (ÉEQ, AOMGMR, RECYC-QUÉBEC, etc.) - Organisation de rencontres d'information et de formations auprès des municipalités sur la façon de bonifier leurs documents d'appel d'offres - Création d'une banque d'outils pour les municipalités (statistiques, exemples de devis performants, libellés de clauses importantes, etc.)
Responsables	MRC
Collaborateurs et partenaires	- Éco Entreprises Québec (ÉEQ) - Comité technique régional en GMR - Comité technique GMR de la MRC - Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) - RECYC-QUÉBEC
Ressources	MRC : 2 semaines en 2016 et 1 semaine annuellement pour les années suivantes
Résultats	- 1 rencontre tenue/an - 15 municipalités participantes d'ici 2021 (selon l'échéance des contrats) - 3 outils créés pour soutenir les municipalités
Échéancier de mise en œuvre	(*selon l'échéance des contrats municipaux de collecte des matières résiduelles – déchets, matières recyclables et organiques*) Dès 2016 et jusqu'en 2021
Autres / commentaires	Selon les dates d'échéance des contrats municipaux

Nº 17 ICI	SENSIBILISER LES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI) À LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET AUX IMPACTS DE LEUR GMR SUR LA PERFORMANCE MUNICIPALE ET SUR LES COÛTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES RÉSIDUS
Objectifs du PGMR	- Ramener à 700 kg/habitant/an la quantité de matières résiduelles éliminées - Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels - Recycler 50 % de la matière organique putrescible résiduelle
Buts	Optimiser les coûts de gestion des matières résiduelles
Générateurs visés	ICI
Comment	- Développement d'un réseau d'information efficace auprès des chambres de commerce, du Service de développement local et régional de la MRC de Matawinie, des associations sectorielles, etc. - Élaboration d'outils de communication - Diffusion d'informations auprès des ICI en privilégiant les contacts de personne à personne - Représentations (résolutions) pour sensibiliser le gouvernement au peu d'autorité qu'ont les municipalités locales et régionales sur les ICI quant à leur GMR
Responsables	- MRC pour le développement d'un réseau d'information et l'élaboration d'outils modèles de communication - Municipalités pour la diffusion des informations auprès des ICI
Collaborateurs et partenaires	- Chambres de commerce - Service de développement local et régional de la MRC de Matawinie - Associations sectorielles - Gouvernement
Ressources	- MRC : 3 semaines en 2019 et 1 semaine en 2020 et en 2021 - Municipalité : 2 jours/municipalité/an de 2019 à 2021
Résultats	- 5 partenariats développés - 15 municipalités participantes - 50 % des ICI informés - Amélioration de 15 % du taux de valorisation global des ICI en 2021 - Résolution adoptée et transmise au ministre concerné
Échéancier de mise en œuvre	En 2019 et de façon annuelle les années suivantes (2020 et 2021)
Autres / commentaires	–

Nº 18 ICI	CRÉER ET EXPLOITER DES LIEUX D'ÉCHANGE AVEC LES ICI AFIN D'ÉVALUER LA POSSIBILITÉ D'ADAPTER LES SERVICES MUNICIPAUX DE GMR À LEURS BESOINS (EX. CHAMBRE DE COMMERCE)
Objectifs du PGMR	- Ramener à 700 kg/habitant/an la quantité de matières résiduelles éliminées - Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels - Recycler 50 % de la matière organique putrescible résiduelle
Buts	Créer des liens entre les municipalités et les ICI pour adapter les collectes municipales à leur réalité
Générateurs visés	ICI
Comment	- Organisation de rencontres de discussion entre les municipalités et les ICI afin d'échanger sur leurs contraintes et besoins respectifs - Évaluation de la possibilité et des coûts des améliorations formulées et demandées par les ICI concernant les services municipaux de GMR (nombre et type des équipements de collecte – ex. bacs roulants ou conteneurs, fréquence des collectes ou levées, etc.)
Responsables	- Municipalités - ICI - MRC pour l'initiative et l'organisation des rencontres
Collaborateurs et partenaires	Entreprises de collecte
Ressources	- Municipalités : 1 journée pour la participation aux rencontres et 1 semaine de travail et de discussion avec les entreprises de collecte (entre 2019 à 2021) *Les modifications apportées aux collectes restent à déterminer et à évaluer* - MRC : 2 jours/an pour les rencontres de 2019 à 2021
Résultats	- 1 rencontre/an tenue de 2019 à 2021 - 15 municipalités participantes d'ici 2021 - 20 % des ICI participants (des ICI invités) - Amélioration de 15 % du taux de valorisation global des ICI en 2021
Échéancier de mise en œuvre	De 2019 à 2021
Autres / commentaires	–

Nº 19 ICI	ÉVALUER LA POSSIBILITÉ D'INTÉGRER LES ICI DANS LES COLLECTES MUNICIPALES (DONT LES COLLECTES DES MATIÈRES ORGANIQUES À VENIR) EN FAVORISANT LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU TERRITOIRE
Objectifs du PGMR	- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels - Recycler 50 % de la matière organique putrescible résiduelle
Buts	Améliorer la performance municipale de GMR avec la contribution des ICI
Générateurs visés	ICI
Comment	- Sensibilisation des municipalités aux avantages et inconvénients de l'intégration des ICI sur la performance municipale de GMR, sur les coûts municipaux de GMR, des impacts sur la redistribution des redevances à l'élimination, etc. - Positionnement municipal face à cette possibilité d'intégration - Définition des critères d'intégration et d'admissibilité dans les collectes municipales (ex. volume des résidus, types de matières générées, coûts et tarification des ICI, etc.) - Mise en place de projets pilotes et analyse des résultats pour aider la prise de décisions municipales (surtout pour la collecte des matières organiques) - Priorité donnée aux établissements scolaires pour l'effet de « contamination à la maison » facilitant la diffusion de l'ISÉ - Évaluation d'une implication financière municipale pour l'achat des équipements de collecte dans les écoles
Responsables	- Municipalités - MRC pour la sensibilisation des municipalités et les projets pilotes
Collaborateurs et partenaires	- ICI pour participer aux projets pilotes - Entreprises de collecte - Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière
Ressources	- Municipalités : 3 jours/municipalité pour 3 rencontres (avec MRC, ICI et entreprise(s) de collecte) Pour 2 projets pilotes incluant 150 ICI au total = 35 500 $ → collecte/transport/traitement/inspection : 20 500 $ → équipements : 5 000 $ → communications (visites de porte en porte et outils) : 10 000 $ - MRC : 1 semaine pour la préparation et la tenue des rencontres municipales en 2017 et 3 semaines pour les projets pilotes en 2017
Résultats	- 15 municipalités s'étant positionnées - 2 projets pilotes mis en place (au nord et au sud du territoire) intégrant les écoles des secteurs déterminés - 50 % des ICI visés par les projets pilotes participant aux collectes municipales - Taux de valorisation de 50 % des matières organiques provenant des ICI (dans les projets pilotes)
Échéancier de mise en œuvre	En 2017
Autres / commentaires	La mesure 19 est prévue (dans le temps) avant la mesure 18 pour les raisons suivantes : - Pour s'assurer d'évaluer la possibilité d'intégrer les ICI dans les collectes municipales avant l'échéance à venir des contrats de collecte des municipalités; - À la suite de la dissolution de REGIM qui desservait la quasi-totalité des ICI du territoire des municipalités concernées, de nombreux ICI ont déjà exprimé leur désir d'être intégrés aux collectes municipales pour la réduction des coûts reliés aux contrats privés de GMR.

Nº 20 ICI	DÉVELOPPER DES PARTENARIATS POUR LA PROMOTION DU PROGRAMME DE CERTIFICATION *ICI ON RECYCLE!* AUPRÈS DES ICI DU TERRITOIRE
Objectifs du PGMR	- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels - Recycler 50 % de la matière organique putrescible résiduelle
Buts	Améliorer la performance GMR des ICI
Générateurs visés	ICI
Comment	Discussions avec le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière, Lanaudière Économique (Développement durable) et le Service de développement local et régional (SDLR) de la MRC de Matawinie
Responsables	MRC
Collaborateurs et partenaires	- Municipalités pour contacter les ICI de leur territoire - Conseil régional de l'environnement de Lanaudière pour le soutien auprès des ICI - Lanaudière Économique (Développement durable) pour la promotion du programme auprès des ICI - Service de développement local et régional de la MRC de Matawinie pour la complétion d'un questionnaire GMR lors de l'ouverture des dossiers des entreprises
Ressources	- MRC : 4 jours en 2019 et 2 jours/an en 2020 et 2021 - Municipalités : 1 semaine/an pour contacter les ICI Envoi postal (tous les 1 728 ICI en 2013 x Médiaposte avec adresse – 0,45 $) = 780 $
Résultats	- 3 partenariats développés - 25 % des ICI contactés/municipalité - Pour le SDLR, compléter le questionnaire GMR lors de 75 % des ouvertures de dossier avec les entreprises - 50 % des ICI contactés certifiés
Échéancier de mise en œuvre	En 2019 et les années suivantes
Autres / commentaires	–

Nº 21 ICI	FAIRE LA PROMOTION D'INITIATIVES POSITIVES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR) DE LA PART DES ICI
Objectifs du PGMR	- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels - Recycler 50 % de la matière organique putrescible résiduelle
Buts	Inciter les ICI à améliorer leur performance GMR
Générateurs visés	ICI
Comment	Développement du créneau GMR dans le cadre d'évènements existants (Gala des entreprises, Omnium des maires/FPEM, etc.) et mise sur pied de nouveaux évènements ou façons de saluer les ICI méritants en GMR
Responsables	MRC (SDLR)
Collaborateurs et partenaires	- Service de développement local et régional de la MRC de Matawinie (Gala des entreprises) - Municipalités pour signaler les ICI méritants - Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière
Ressources	MRC : 3 jours/an à partir de 2019
Résultats	- 2 évènements tenus/an - 3 ICI mentionnés ou récompensés/évènement
Échéancier de mise en œuvre	En 2019 et les années suivantes
Autres / commentaires	–

Nº 22 ICI	FAIRE LA PROMOTION DES BONNES PRATIQUES DE GMR AUPRÈS DES ICI ET LES INFORMER DES SERVICES GMR QUI S'OFFRENT À EUX
Objectifs du PGMR	- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels - Recycler 50 % de la matière organique putrescible résiduelle
Buts	Inciter les ICI à améliorer leur performance GMR
Générateurs visés	ICI
Comment	- Élaboration et diffusion d'un guide des bonnes pratiques de GMR incluant un répertoire électronique des récupérateurs et recycleurs destinés aux ICI - Promotion des services de Lanaudière Économique (Développement durable) - Promotion de la certification *ICI On recycle !* - Promotion des services et diffusion du guide et du répertoire en privilégiant les contacts de personne à personne (ex. rencontres des chambres de commerce, visites des ICI, etc.)
Responsables	- MRC pour l'élaboration du guide et du répertoire - Municipalités pour la diffusion du guide auprès des ICI
Collaborateurs et partenaires	- Lanaudière Économique (Développement durable) - Service de développement local et régional de la MRC de Matawinie
Ressources	- MRC : élaboration du guide = 1 semaine graphisme = 1 000 $ - Municipalités : diffusion auprès des ICI au moyen d'une communication jointe aux comptes de taxes = 0 $ ou par un envoi postal dédié (à tous les 1 728 ICI en 2013 x Médiaposte avec adresse – 0,45 $) = 780 $ (possibilité de profiter du même envoi que celui de la mesure 20)
Résultats	- Guide et répertoire réalisés - Tous les ICI contactés/municipalité
Échéancier de mise en œuvre	En 2019
Autres / commentaires	–

Nº 23 ICI	DIFFUSER DES EXEMPLES DE RÉUSSITE DE SYNERGIE[2] DES SOUS-PRODUITS ET DE MUTUALISATION[3] DES RÉSIDUS AUPRÈS DES ICI ET DES MUNICIPALITÉS
Objectifs du PGMR	- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels - Recycler 50 % de la matière organique putrescible résiduelle
Buts	Inciter les ICI à améliorer leur performance GMR
Générateurs visés	ICI
Comment	- Promotion des concepts de synergie des sous-produits et de mutualisation des résidus auprès des ICI et des municipalités - Promotion des services de Lanaudière Économique auprès des ICI - Promotion faite en privilégiant les contacts de personne à personne
Responsables	- MRC - Municipalités pour la diffusion des informations auprès des ICI
Collaborateurs et partenaires	- Lanaudière Économique (Développement durable) - Service de développement local et régional de la MRC de Matawinie
Ressources	- MRC : 3 jours pour l'élaboration d'un outil d'information + 500 $ pour graphisme ou impression - Municipalités : diffusion auprès des ICI au moyen d'une communication jointe aux comptes de taxes = 0 $ ou par un envoi postal dédié (à tous les 1 728 ICI en 2013 x Médiaposte avec adresse – 0,45 $) = 780 $
Résultats	- Document d'information élaboré - 15 municipalités informées - Tous les ICI informés/municipalité
Échéancier de mise en œuvre	En 2020
Autres / commentaires	–

2 Synergie des sous-produits : système d'échange de matières résiduelles dans lequel les résidus d'une entreprise deviennent les ressources d'une autre

3 Mutualisation : concept selon lequel les ICI mettent en commun leurs matières résiduelles afin d'en faciliter la gestion et la valorisation

Nº 24 PERFORMANCE – ÉQUIPEMENTS ET SERVICES	INSTAURER ET POURSUIVRE LA RÉCUPÉRATION HORS FOYER DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES DANS LES LIEUX PUBLICS MUNICIPAUX ET LORS DES ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX ORGANISÉS PAR LES MUNICIPALITÉS
Objectifs du PGMR	- Ramener à 700 kg/habitant/an la quantité de matières résiduelles éliminées - Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels - Recycler 50 % de la matière organique putrescible résiduelle
Buts	- Poursuivre à l'extérieur du foyer les bons comportements de récupération des citoyens - Donner l'exemple aux citoyens (municipalités)
Générateurs visés	Résidentiel (municipal)
Comment	- Sensibilisation des municipalités à la récupération hors foyer des matières recyclables et organiques dans les lieux publics municipaux (parcs, bibliothèques, salles communautaires, hôtels de ville, etc.) et les évènements spéciaux municipaux (festivals, Fête nationale, journées de l'environnement, etc.) - Développement d'outils pour aider les municipalités à implanter et réaliser la récupération hors foyer (ex. liste des fournisseurs de contenants de collecte adaptés, outils de signalisation, etc.) - Promotion auprès des municipalités du programme de financement de la Table pour la récupération hors foyer (TRHF) pour l'achat d'équipements de collecte des matières recyclables - Promotion de cas municipaux à succès
Responsables	- Municipalités - MRC
Collaborateurs et partenaires	Entreprises de collecte
Ressources	- MRC : 3 jours pour les outils et 1 journée/an pour la sensibilisation et la promotion - Municipalités : évaluation des besoins et achats : 2 jours entre 2018 et 2021 Coûts des équipements : entre 500 et 1 000 $ minimum/municipalité (en fonction des besoins spécifiques de chacune des municipalités)
Résultats	- 1 outil de sensibilisation créé et diffusé - 15 municipalités sensibilisées - Hausse de 30 % des îlots ou équipements de récupération (matières recyclables et organiques) installés dans les lieux publics municipaux entre 2018 et 2021 - Hausse de 30 % des évènements spéciaux municipaux offrant la collecte hors foyer (matières recyclables et organiques) entre 2018 et 2021
Échéancier de mise en œuvre	- Promotion du programme de la TRHF en 2016 (la période d'admissibilité des demandes d'aide financière se termine le 31 décembre 2016) - De 2018 à 2021
Autres / commentaires	–

Nº 25 PERFORMANCE – ÉQUIPEMENTS ET SERVICES	SÉPARER LES ENCOMBRANTS DES DÉCHETS LORS DES COLLECTES MUNICIPALES AFIN D'EN FAVORISER LA VALORISATION (COLLECTES DÉDIÉES)
Objectifs du PGMR	Ramener à 700 kg/habitant/an la quantité de matières résiduelles éliminées
Buts	- Améliorer la performance municipale de gestion des matières résiduelles - Améliorer le suivi quantitatif de GMR du territoire
Générateurs visés	Résidentiel (municipal)
Comment	- Sensibilisation des municipalités à la valorisation des encombrants - Évaluation de la faisabilité et des coûts de collectes spécifiques d'encombrants - Amélioration du suivi quantitatif des encombrants récupérés, valorisés et enfouis au moyen des collectes de porte en porte des encombrants
Responsables	- Municipalités - MRC et CPEM pour la sensibilisation des municipalités
Collaborateurs et partenaires	Entreprises de collecte
Ressources	- MRC : ½ jour de sensibilisation - Municipalités : évaluation de la faisabilité dans le cadre du renouvellement des ententes visant les collectes municipales d'encombrants = 0 $ Estimation des coûts supplémentaires engendrés à venir à la suite des discussions avec les entreprises de collecte
Résultats	- Minimum de 2 collectes de porte en porte dédiées aux encombrants (proposition : juillet et octobre) - 1 suivi quantitatif des encombrants/municipalité dès 2016 (en fonction des dates de renouvellement des contrats de collectes) et par la suite, augmentation de 10 % annuellement des taux de valorisation (jusqu'à concurrence de 30 %)
Échéancier de mise en œuvre	Dès 2016 en fonction des dates d'échéance des contrats de collectes des encombrants
Autres / commentaires	–

Nº 26 PERFORMANCE – ÉQUIPEMENTS ET SERVICES	ASSURER LA POURSUITE DES PROGRAMMES DE RÉCUPÉRATION DES RDD, DES RÉSIDUS DE TEXTILE ET DES PILES DANS LES ÉCOLES
Objectifs du PGMR	Ramener à 700 kg/habitant/an la quantité de matières résiduelles éliminées
Buts	- Détourner de l'enfouissement les résidus de textile et les RDD - Favoriser le réemploi des résidus de textile - Réduire les risques environnementaux et à la santé reliés aux RDD
Générateurs visés	Résidentiel (municipal)
Comment	- Financement récurrent de ces programmes - Promotion continue de ces programmes - Surveillance et contrôle sur le territoire des cloches de récupération des textiles d'organismes caritatifs (OBNL)
Responsables	- Municipalités pour le financement et la promotion auprès des citoyens - MRC pour la gestion de ces programmes et la création d'outils de promotion
Collaborateurs et partenaires	- Établissements scolaires (piles) - Comptoirs vestimentaires et autres dépôts (textiles) - Municipalités (aires de stockage des RDD)
Ressources	- MRC : 3 jours/an pour l'élaboration des outils (gestion en sus, mais incluse dans les quotes-parts municipales annuelles) - Municipalités : → RDD : 135 000 $/an (données de 2015 – quotes-parts municipales annuelles) → Textiles : 19 000 $/an (données de 2015 – quotes-parts municipales annuelles) → Promotion au moyen du site Internet, bulletin municipal, journée de l'environnement, etc. = 0 $
Résultats	- Poursuite des trois programmes - 1 outil de promotion créé/programme - 1 outil diffusé/municipalité pour chacun des 3 programmes - Transmission d'un modèle de règlement de zonage municipal élaboré par la MRC et proposé aux municipalités
Échéancier de mise en œuvre	- 2016 pour le modèle de règlement - Annuellement de 2016 à 2021 pour la poursuite et le financement des programmes
Autres / commentaires	–

Nº 27 PERFORMANCE - COMMUNICATIONS	ÉLABORER ET DIFFUSER DES OUTILS D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION (ISÉ) SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SELON LES DEMANDES ET BESOINS DES MUNICIPALITÉS AFIN D'AUGMENTER LES PERFORMANCES MUNICIPALES
Objectifs du PGMR	- Ramener à 700 kg/habitant/an la quantité de matières résiduelles éliminées - Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels - Recycler 50 % de la matière organique putrescible résiduelle - Informer, sensibiliser et éduquer sur la GMR
Buts	- Sensibiliser tous les acteurs de la gestion des matières résiduelles du territoire - Maintenir et diversifier les outils et activités d'ISÉ
Générateurs visés	Résidentiel (municipal) surtout, mais aussi ICI et CRD
Comment	- Réalisation d'un sondage auprès des municipalités pour connaître leurs besoins d'ISÉ destinés entre autres aux citoyens dont les propriétaires de multilogements - Analyse des besoins municipaux d'ISÉ pour l'élaboration d'une stratégie de communication (plan de communication) - Élaboration d'outils d'ISÉ en GMR répondant aux besoins municipaux énoncés - Sélection et identification d'un « endroit » (Intranet, section du site Internet de la MRC ou autre) afin de rendre disponibles ces outils à toutes les municipalités du territoire - Diffusion des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du plan d'action quinquennal, des répercussions financières d'une bonne GMR municipale, de connaissances approfondies sur certaines thématiques de GMR, etc. - Promotion de comportements de réduction à la source (ex. éviter l'achat de produits jetables, réfléchir sur la consommation responsable, favoriser la réutilisation d'objets, etc.) - Diffusion d'informations sur les consignes de tri des matières résiduelles, les filières de traitement ainsi que leurs débouchés - Promotion et diffusion privilégiées par les contacts de personne à personne
Responsables	- MRC pour l'élaboration du sondage, du plan de communication et des outils d'ISÉ - Municipalités pour la diffusion/distribution des outils
Collaborateurs et partenaires	
Ressources	- MRC : 2 semaines pour le sondage et le plan de communication *En plus de la mesure no 28* - Municipalités : outils variables selon les résultats du sondage (le temps et les coûts reliés se retrouvent intégrés dans l'ensemble des autres mesures prévues)
Résultats	- Sondage réalisé auprès des 15 municipalités - Plan de communication élaboré - Lieu de stockage créé pour les outils d'ISÉ - Toutes les unités d'occupation résidentielle rejointes (36 400 u.o.r. – résidences et chalets)
Échéancier de mise en œuvre	Plan de communication en 2016 et diffusion des outils de façon continue jusqu'en 2021
Autres / commentaires	–

Nº 28 PERFORMANCE - COMMUNICATIONS	ATTRIBUER UN MANDAT EXTERNE POUR LES BESOINS EN COMMUNICATION ET EN GRAPHISME GÉNÉRÉS PAR LE PGMR RÉVISÉ
Objectifs du PGMR	Informer, sensibiliser et éduquer sur la GMR
Buts	- Améliorer la performance territoriale de gestion des matières résiduelles - Maintenir et diversifier les outils et activités d'ISÉ - Sensibiliser tous les acteurs de la GMR du territoire - Uniformiser et clarifier les messages et informations GMR
Générateurs visés	Résidentiel (municipal) surtout, mais aussi ICI et CRD
Comment	- Évaluation des besoins municipaux d'ISÉ pour l'élaboration d'une stratégie de communication (plan de communication) - Évaluation des ressources financières disponibles - Recherche de nouvelles sources de financement - Recherche de fournisseurs de services potentiels - Définition du mandat - Attribution du mandat (appel d'offres)
Responsables	- MRC - Municipalités pour cerner leurs besoins spécifiques
Collaborateurs et partenaires	Entreprises externes en communication/graphisme
Ressources	- MRC : 1 semaine pour attribuer le mandat et 3 semaines/an pour travailler avec l'entreprise de communication sélectionnée → 3 000 $/an pour le contrat → 2 000 $/an en graphisme
Résultats	- Plan de communication - Mandat attribué - Signature visuelle en GMR propre au territoire de la MRC - Satisfaction générale des besoins des municipalités
Échéancier de mise en œuvre	En continu de 2017 à 2021
Autres / commentaires	–

Nº 29 PERFORMANCE - COMMUNICATIONS	CRÉER, GÉRER ET FAIRE LA PROMOTION D'UNE BANQUE TERRITORIALE ÉLECTRONIQUE D'OUTILS D'ISÉ MUNICIPAUX ABORDANT LA GMR
Objectifs du PGMR	Informer, sensibiliser et éduquer sur la GMR
Buts	- Améliorer la performance territoriale de gestion des matières résiduelles - Sensibiliser tous les acteurs de la gestion des matières résiduelles du territoire
Générateurs visés	Résidentiel (municipal) surtout mais aussi ICI et CRD
Comment	- Cueillette d'outils d'ISÉ de GMR existants (provenant des municipalités, de RECYC-QUÉBEC, etc.) - Organisation et stockage des outils dont ceux à créer par la MRC prévus à la mesure 27 - Promotion de la banque auprès des municipalités du territoire
Responsables	MRC
Collaborateurs et partenaires	Municipalités pour aider à bonifier la banque
Ressources	MRC : 2 jours/an (temps) « Endroit de stockage » (ex. Intranet) : 1 000 $/an
Résultats	- Banque créée et bonifiée en continu (chaque année) - Voir l'ensemble des mesures prévues pour le descriptif des outils d'ISÉ envisagés
Échéancier de mise en œuvre	De 2017 à 2021 en continu
Autres / commentaires	–

Nº 30 PERFORMANCE - COMMUNICATIONS	DÉVELOPPER DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES POUR LA DIFFUSION SUR LE TERRITOIRE D'INFORMATIONS DE GMR (EX. ÉCOLES, ORGANISMES DE LA RÉGION IMPLIQUÉS EN ISÉ ET EN ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT)
Objectifs du PGMR	Informer, sensibiliser et éduquer sur la GMR
Buts	- Sensibiliser tous les acteurs de la gestion des matières résiduelles du territoire - Optimiser les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation par le biais des enfants d'âge scolaire - Prioriser les organismes de la région pour soutenir et aider le monde municipal à réaliser l'information, la sensibilisation et l'éducation - Impliquer les travailleurs dans l'atteinte des objectifs du PGMR
Générateurs visés	Résidentiel (municipal)
Comment	- Approche auprès des commissions et établissements scolaires pour connaître les activités et programmes existants ainsi que leurs besoins de nouveaux outils pédagogiques abordant la GMR - Approche auprès des organismes de la région pour connaître leurs services d'ISÉ et d'éducation relative à l'environnement – ÉRE - Approche auprès des comités paritaires en environnement pour intégrer les travailleurs à la démarche d'implantation de certaines mesures du PGMR - Pour la diffusion d'informations et l'approche auprès des organismes, privilégier les contacts directs de personne à personne - Développement de partenariats avec les écoles du territoire - Élaboration d'outils de promotion de la certification *ICI On recycle!*
Responsables	MRC pour le développement de partenariats et pour le développement de projets avec les écoles
Collaborateurs et partenaires	- Établissements scolaires - Enseignants - Municipalités - Organismes impliqués en ISÉ et ÉRE - Comités paritaires en environnement (syndicaux)
Ressources	MRC : 1 semaine/an
Résultats	- Toutes les écoles du territoire contactées - 5 partenariats développés avec les écoles d'ici 2021 - 1 comité paritaire impliqué - 1 activité pédagogique réalisée/an ou 1 outil élaboré/an
Échéancier de mise en œuvre	En 2020 et 2021
Autres / commentaires	–

Nº 31 ÉCOCENTRES ET RÉSIDUS CRD	PRODUIRE ET DISTRIBUER DU MATÉRIEL D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION (ISÉ) VISANT UNE BONNE GESTION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD) DE LA PART DES CITOYENS ET DES ENTREPRISES DE CE SECTEUR
Objectifs du PGMR	- Informer, sensibiliser et éduquer sur la GMR - Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 55 % des résidus de CRD du segment du bâtiment
Buts	Sensibiliser tous les acteurs de la gestion des matières résiduelles du territoire dont ceux du secteur CRD
Générateurs visés	Entreprises du secteur CRD et résidentiel (municipal)
Comment	- Élaboration d'outils de communication - Diffusion et distribution des outils par les municipalités lors de la délivrance des permis afin de faire la promotion de la réduction à la source, du réemploi des résidus générés sur les chantiers, du tri à la source ou de l'acheminement des résidus vers un centre de tri
Responsables	- MRC pour l'élaboration des outils - Municipalités pour la diffusion des outils
Collaborateurs et partenaires	Entreprises qui récupèrent et valorisent les résidus CRD
Ressources	- MRC : 1 journée/an - Municipalités : Temps intégré à celui de la délivrance des permis
Résultats	- 1 outil d'information élaboré et mis à jour annuellement - 75 % des citoyens qui demandent un permis informés
Échéancier de mise en œuvre	En 2017 et en continu chaque année
Autres / commentaires	–

Nº 32 ÉCOCENTRES ET RÉSIDUS CRD	INTÉGRER DES OBLIGATIONS DE VALORISATION DES AGRÉGATS ET RÉSIDUS CRD DANS LES PLANS ET DEVIS MUNICIPAUX
Précision	Prévoir, dans les plans et devis de contrats importants octroyés par les municipalités, des clauses spécifiques exigeant que les résidus CRD (ex. bois) doivent être envoyés à une installation de tri désignée par la municipalité pour y être valorisés et que les résidus de béton, de brique et d'asphalte (agrégats) doivent être valorisés
Objectifs du PGMR	- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 55 % des résidus de CRD du segment du bâtiment - Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte
Buts	- Améliorer la performance territoriale de gestion des matières résiduelles - Donner l'exemple aux citoyens (par les municipalités)
Générateurs visés	Entreprises du secteur CRD et municipal
Comment	- En tant que donneurs d'ordres, contribution des municipalités à la valorisation des résidus CRD - Discussions avec les municipalités sur le type et la valeur des travaux visés par cette mesure
Responsables	Municipalités
Collaborateurs et partenaires	MRC pour la fourniture de libellés de clauses et de propositions de moyens de valorisation
Ressources	- MRC : 1 semaine/an pour les rencontres/consultations avec les municipalités, le suivi et le soutien annuel auprès des municipalités - Municipalités : *difficile d'évaluer pour l'instant les frais découlant de cette mesure tant que le type et la valeur des travaux visés par cette mesure ne sont pas déterminés. En fonction des travaux prévus par les municipalités d'ici 2021.*
Résultats	- 2 rencontres de discussion/consultations avec les municipalités en 2016 ou début 2017 - Dans les travaux municipaux visés par cette mesure, 55 % de tri des résidus CRD du segment du bâtiment et valorisation de 80 % des agrégats
Échéancier de mise en œuvre	- Discussions avec les municipalités en 2016 ou début 2017 - Suivi et accompagnement pour l'intégration de cette mesure de 2017 à 2021
Autres / commentaires	–

Nº 33 ÉCOCENTRES ET RÉSIDUS CRD	ENCOURAGER LA VALORISATION DES AGRÉGATS PAR LES MUNICIPALITÉS EN LES INFORMANT DES POSSIBILITÉS DE RÉEMPLOI DANS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL OU DANS D'AUTRES TYPES DE TRAVAUX
Objectifs du PGMR	Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte
Buts	- Améliorer la performance territoriale de gestion des matières résiduelles - Donner l'exemple aux citoyens (par les municipalités)
Générateurs visés	Entreprises du secteur CRD et municipal
Comment	- Développement de partenariats avec des experts du domaine afin d'obtenir des informations pertinentes sur les possibilités de réemploi des agrégats dans les travaux routiers ou autres types de travaux municipaux - Organisation de rencontres d'information avec ces experts afin de conseiller adéquatement les municipalités sur le réemploi des agrégats dans divers travaux
Responsables	- Municipalités - MRC pour le développement de partenariats et l'organisation de rencontres d'information
Collaborateurs et partenaires	- Experts du domaine des infrastructures et travaux municipaux - 3RMCDQ
Ressources	- MRC : 28 heures pour l'organisation et la tenue des rencontres (2019 et 2021) - Experts : 500 $/rencontre (salaire et déplacements) = 1 000 $ (pour 2019 et 2021) - Municipalités : 2 jours pour la rencontre et la planification de l'intégration de cette mesure pour 2 responsables municipaux/municipalité = 420 heures au total pour l'ensemble des municipalités
Résultats	- 1 évènement d'information tenu auprès des responsables municipaux/ 2 ans - 2 responsables municipaux informés/municipalité à la suite des 2 évènements
Échéancier de mise en œuvre	En 2019 et 2021
Autres / commentaires	–

Nº 34 ÉCOCENTRES ET RÉSIDUS CRD	SENSIBILISER LES ACTEURS DU SECTEUR CRD AUX OBJECTIFS DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE ET DONNER DES PISTES DE SOLUTIONS DE RÉDUCTION À LA SOURCE, DE RÉEMPLOI, DE TRI À LA SOURCE ET DE CONDITIONNEMENT DE LEURS RÉSIDUS
Objectifs du PGMR	Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 55 % des résidus de CRD du segment du bâtiment
Buts	Sensibiliser tous les acteurs de la gestion des matières résiduelles du territoire, dont ceux du secteur CRD
Générateurs visés	Entreprises du secteur CRD
Comment	- Développement d'un réseau d'information efficace auprès des associations sectorielles - Élaboration et transmission d'outils de communication
Responsables	- MRC pour le développement de liens avec les associations sectorielles et l'élaboration des outils de communication - Municipalités pour la diffusion des outils
Collaborateurs et partenaires	- Associations sectorielles - Service de développement local et régional de la MRC de Matawinie - Centres de tri et récupérateurs/recycleurs de résidus CRD
Ressources	- MRC : 1 semaine en 2019 et 3 jours pour la mise à jour annuelle - Municipalités : envoi postal des outils de communication à environ 250 entreprises de CRD x Médiaposte avec adresse – 0,45 $ = 115 $/an
Résultats	- 1 outil d'information élaboré ainsi que sa mise à jour annuelle - 100 % des acteurs CRD territoriaux rejoints en 2021
Échéancier de mise en œuvre	Implantation en 2019, sensibilisation et mise à jour annuelle jusqu'en 2021 pour l'information de tous les acteurs CRD à l'échéance de 2021
Autres / commentaires	Une recherche sur le répertoire des entreprises d'Emploi Québec (IMT) permet de dénombrer sur le territoire de la MRC 46 entreprises du secteur SCIAN 23 – *Construction* de 5 employés et plus. Il est permis de croire que ce total n'inclut pas les nombreuses petites entreprises du secteur CRD. La contribution des municipalités locales sera nécessaire pour obtenir une liste plus précise de ces acteurs CRD à sensibiliser.

Nº 35 ÉCOCENTRES ET RÉSIDUS CRD	FAIRE LA PROMOTION DES BONNES PRATIQUES DE GMR AUPRÈS DES ACTEURS DU SECTEUR CRD ET LES INFORMER DES SERVICES GMR QUI S'OFFRENT À EUX
Objectifs du PGMR	Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 55 % des résidus de CRD du segment du bâtiment
Buts	- Sensibiliser tous les acteurs de la gestion des matières résiduelles du territoire dont ceux du secteur CRD - Inciter les acteurs CRD à améliorer leur performance GMR
Générateurs visés	Entreprises du secteur CRD
Comment	Élaboration et diffusion d'un guide des bonnes pratiques de GMR incluant un répertoire électronique des récupérateurs et recycleurs destinés aux acteurs du secteur CRD
Responsables	- MRC pour l'élaboration du guide et du répertoire - Municipalités pour la diffusion du guide et du répertoire auprès des acteurs CRD
Collaborateurs et partenaires	Associations sectorielles
Ressources	- MRC : 1 semaine pour l'élaboration du guide / graphisme = 1 000 $ - Municipalités : diffusion auprès des acteurs CRD au moyen d'une communication jointe aux comptes de taxes = 0 $ ou envoi postal à environ 250 entreprises de CRD x Médiaposte avec adresse – 0,45 $ = 115 $
Résultats	- Guide et répertoire élaborés - 33 % des entreprises du secteur CRD sensibilisées/an pour atteindre 100 % en 2021
Échéancier de mise en œuvre	De 2019 à 2021
Autres / commentaires	Une recherche sur le répertoire des entreprises d'Emploi Québec (IMT) permet de dénombrer sur le territoire de la MRC 46 entreprises du secteur SCIAN 23 – *Construction* de 5 employés et plus. Il est permis de croire que ce total n'inclut pas les nombreuses petites entreprises du secteur CRD. La contribution des municipalités locales sera nécessaire pour obtenir une liste plus précise des acteurs CRD à sensibiliser. Le répertoire électronique sera mis à jour de façon continue.

Nº 36 ÉCOCENTRES ET RÉSIDUS CRD	AUGMENTER LES SERVICES OFFERTS AUX ÉCOCENTRES ET LES TAUX DE VALORISATION DES RÉSIDUS RÉCUPÉRÉS
Objectifs du PGMR	Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 55 % des résidus de CRD du segment du bâtiment
Buts	- Augmenter les performances municipales de gestion des matières résiduelles - Uniformiser les services des écocentres municipaux du territoire
Générateurs visés	CRD et résidentiel (municipal)
Comment	- Information des municipalités sur les services potentiels offerts dans les écocentres (ex. récupération des bardeaux, des résidus TIC, des matelas, etc.) - Dans le cadre de rencontres de discussion, mise en commun des expériences municipales de gestion d'un écocentre - Organisation de visites d'écocentres performants - Élaboration d'un répertoire de débouchés de valorisation pour les résidus CRD ou autres récupérés dans les écocentres (voir Débouchés – mesure no 13) - Analyse de la possibilité de mettre en commun certains résidus des écocentres afin d'en améliorer la valorisation à moindres coûts
Responsables	- Municipalités pour la gestion des écocentres - MRC pour informer les municipalités, organiser des rencontres entre elles et des visites d'écocentres, élaborer le répertoire et analyser la mise en commun des résidus
Collaborateurs et partenaires	Gestionnaires d'écocentres privés
Ressources	- MRC : Voir mesure no 13 – Répertoire des débouchés destiné aux municipalités - MRC : 5 jours pour la préparation et la tenue de 2 rencontres en 2018 1 jour/année suivante pour le suivi et le rappel - Municipalités : 3 jours pour la participation à une rencontre et le suivi nécessaire d'un représentant municipal *Difficile d'estimer pour l'instant le coût des changements éventuels aux écocentres*
Résultats	- 15 municipalités informées (ayant participé à l'une des deux rencontres) - 2 rencontres de discussion et d'échanges tenues en 2018 - 1 projet de mutualisation des résidus (probablement pour le bois ou les branches)
Échéancier de mise en œuvre	Rencontres en 2018 et suivi ou rappel annuel
Autres / commentaires	–

Nº 37 ÉCOCENTRES ET RÉSIDUS CRD	PROMOUVOIR LE CONCEPT DE RESSOURCERIE[4] ET DE RÉEMPLOI AUPRÈS DES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE
Objectifs du PGMR	Ramener à 700 kg/habitant/an la quantité de matières résiduelles éliminées
Buts	- Respecter la hiérarchie des 3RV-E - Prioriser le réemploi des objets, résidus et matières
Générateurs visés	Résidentiel (municipal)
Comment	- Information auprès des municipalités sur le concept de ressourcerie - Implantation à moyen terme de ressourceries sur le territoire - Promotion et organisation d'évènements Troc-tes-Trucs et d'encans
Responsables	- MRC pour l'information des municipalités - Municipalités pour l'implantation de ressourceries - MRC et municipalités pour les évènements Troc-tes-Trucs et les encans
Collaborateurs et partenaires	- Comptoirs communautaires locaux - CCBM
Ressources	- MRC : 1 semaine - Municipalités : 2 journées/municipalité
Résultats	Rencontres avec les municipalités intéressées (2 ou 3 rencontres)
Échéancier de mise en œuvre	En 2020
Autres / commentaires	–

Nº 38 ÉCOCENTRES ET RÉSIDUS CRD	CRÉER DES LIENS AVEC LES ORGANISMES EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE POUR LA RÉUTILISATION, LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DES OBJETS, MATIÈRES ET RÉSIDUS RÉCUPÉRÉS AUX ÉCOCENTRES
Objectifs du PGMR	Ramener à 700 kg/habitant/an la quantité de matières résiduelles éliminées
Buts	- Respecter la hiérarchie des 3RV-E - Prioriser le réemploi des objets, résidus et matières
Générateurs visés	Résidentiel (municipal)
Comment	- Organisation de rencontres avec les comptoirs vestimentaires et autres organismes du territoire - Développement de partenariats entre les organismes et les municipalités (locales et régionale) - Promotion du programme *Ton surplus, mon bonheur!* de Compo Recycle - Encouragement et reconnaissance du travail réalisé par les organismes et de son impact positif sur la GMR
Responsables	- Municipalités pour les liens avec les organismes et la promotion de *Ton surplus, mon bonheur!* - Comptoirs communautaires locaux - MRC pour l'organisation des rencontres
Collaborateurs et partenaires	- Compo Recycle pour son programme *Ton surplus, mon bonheur!* - CCBM
Ressources	- MRC : 1 semaine - Municipalités : 2 jours/municipalité
Résultats	- 2 rencontres tenues - 1 partenariat créé ou maintenu (organisme-municipalité)/municipalité
Échéancier de mise en œuvre	En 2020
Autres / commentaires	–

4 Ressourcerie : entreprise d'économie sociale en environnement œuvrant en récupération, réutilisation et revente de surplus domestiques donnés par les gens du milieu. En favorisant la valorisation des déchets, elle met en œuvre le développement durable.

Nº 39 AUTRES	DÉVELOPPER UN PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU TERRITOIRE AFIN D'AMÉLIORER LES SUIVIS QUANTITATIFS RELIÉS AU TEXTILE ET AUX OBJETS RÉEMPLOYÉS
Objectifs du PGMR	Ramener à 700 kg/habitant/an la quantité de matières résiduelles éliminées
Buts	- Améliorer le suivi quantitatif de la gestion des matières résiduelles sur le territoire - Prioriser le réemploi des objets, résidus et matières
Générateurs visés	Résidentiel (municipal)
Comment	- Contribution des organismes à l'estimation des quantités de textile et d'objets valorisés par réemploi (dons aux comptoirs et quantités vendues ou données) - Rencontres de discussion pour déterminer la faisabilité, les contraintes et l'aide à apporter aux organismes
Responsables	- MRC - Comptoirs communautaires locaux
Collaborateurs et partenaires	Municipalités
Ressources	*Temps déjà inclus dans la gestion du programme de récupération des résidus de textile*
Résultats	- 1 rencontre tenue avec les représentants des comptoirs/année - 1 correspondance de rappel (dans l'envoi déjà réalisé chaque année)/année - Fourniture annuelle de données à la MRC par tous les organismes d'ici 2021
Échéancier de mise en œuvre	De 2016 à 2021
Autres / commentaires	–

Nº 40 ÉCOCENTRES ET RÉSIDUS CRD	AMÉLIORER LE SUIVI QUANTITATIF DES RÉSIDUS RÉCUPÉRÉS, VALORISÉS ET ENFOUIS PAR LE BIAIS DES ÉCOCENTRES
Objectifs du PGMR	- Ramener à 700 kg/habitant/an la quantité de matières résiduelles éliminées - Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 55 % des résidus de CRD du segment du bâtiment
Buts	- Améliorer le suivi quantitatif de la gestion des matières résiduelles du territoire - Favoriser le suivi pour rendre compte des efforts de valorisation effectués par les citoyens et les municipalités
Générateurs visés	Résidentiel (municipal)
Comment	- Sensibilisation des municipalités - Intégration d'exigences de suivi quantitatif dans les devis et les ententes de gestion et de transport des résidus recueillis dans les écocentres - Discussions avec les fournisseurs de services actuels - Création d'un outil de conversion (ex. un conteneur de 40 verges cubes plein de résidus CRD – compactés ou non = XX tm de résidus CRD)
Responsables	- MRC pour la sensibilisation et l'information des municipalités sur les exigences de suivi à inclure et pour la création de l'outil de conversion - Municipalités pour la discussion avec les fournisseurs et l'intégration d'exigences dans les devis et ententes
Collaborateurs et partenaires	Entreprises de gestion et de transport des résidus issus des écocentres
Ressources	- MRC : 3 jours/an - Municipalités : 2 jours/an
Résultats	- 1 discussion avec les fournisseurs de services/ municipalité entre 2016 et 2021 - 100 % des écocentres qui compilent des suivis quantitatifs dans Metrio en 2021 - Outil de conversion créé
Échéancier de mise en œuvre	- Dès 2016 et de façon annuelle (suivi et compilation) - En 2016 pour l'outil de conversion
Autres / commentaires	–

Nº 41 VILLÉGIATURE	ADAPTER ET AUGMENTER LA SENSIBILISATION À LA GMR FAITE AUPRÈS DES VILLÉGIATEURS
Objectifs du PGMR	- Ramener à 700 kg/habitant/an la quantité de matières résiduelles éliminées - Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels - Recycler 50 % de la matière organique putrescible résiduelle
Buts	Sensibiliser tous les acteurs de la gestion des matières résiduelles du territoire, dont les villégiateurs
Générateurs visés	Résidentiel (municipal) – spécifiquement les villégiateurs
Comment	- Élaboration d'outils de sensibilisation adaptés à la réalité des villégiateurs - Diffusion accrue de ces outils - Utilisation de nouveaux moyens de diffusion pour rejoindre plus efficacement les villégiateurs - Sensibilisation faite en privilégiant les contacts de personne à personne
Responsables	- MRC pour l'élaboration des outils et la proposition de nouveaux moyens de diffusion - Municipalités pour la diffusion des outils de sensibilisation
Collaborateurs et partenaires	
Ressources	- MRC : 3 jours/an - Municipalités : adaptation de l'outil et de leur site Internet respectif = 1 jour/an - Possibilité d'envoi postal par le biais du compte de taxes = 0 $ ou par Médiaposte avec adresse – 5 748 chalets x 0,45 $ = 2 585 $
Résultats	- 1 outil adapté créé et diffusé/an - Toutes les résidences de villégiature (5 748 chalets) contactées chaque année
Échéancier de mise en œuvre	Dès 2016 et annuellement
Autres / commentaires	–

Nº 42 VILLÉGIATURE (TNO)	RÉALISER DES COLLECTES ANNUELLES D'ENCOMBRANTS ET DE RÉSIDUS CRD POUR TOUS LES VILLÉGIATEURS DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ
Objectifs du PGMR	Ramener à 700 kg/habitant/an la quantité de matières résiduelles éliminées
Buts	Atténuer la problématique de dépôts sauvages de résidus CRD et d'encombrants en TNO
Générateurs visés	Résidentiel (municipal) – spécifiquement les villégiateurs du TNO
Comment	- Évaluation des coûts de ces collectes annuelles ou semestrielles - Planification dans les budgets annuels du TNO - Information des villégiateurs concernés (par le biais du compte de taxes) - Organisation des collectes - Analyse des résultats
Responsables	MRC
Collaborateurs et partenaires	
Ressources	- 5 jours incluant la planification (2 jours) et la réalisation de la collecte (1 jour x 3 personnes) - Estimation de 6 500 $ (taxes en sus)/collecte – publicité comprise - Possibilité d'autofinancement avec l'application du principe d'utilisateur-payeur au coût d'environ 1 $/pied cube
Résultats	- Intégration au budget TNO 2016 - Toutes les résidences de villégiature du TNO (1 243 baux de villégiature) informées - 1 collecte réalisée/an
Échéancier de mise en œuvre	Dès 2016 et annuellement
Autres / commentaires	–

Nº 43 VILLÉGIATURE	MENER DES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES AUPRÈS DU GOUVERNEMENT POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA VILLÉGIATURE DANS LES CALCULS DES PROGRAMMES DE FINANCEMENT DE GMR BASÉS SUR LE FACTEUR DE PERFORMANCE (REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION)
Objectifs du PGMR	Ramener à 700 kg/habitant/an la quantité de matières résiduelles éliminées
Buts	- Améliorer la performance municipale de GMR - Maximiser les redevances à recevoir
Générateurs visés	Résidentiel (municipal) – spécifiquement les villégiateurs
Comment	- Représentations réalisées par les élus par le biais des unions municipales (UMQ, FQM) - Adoption de résolutions acheminées au ministre concerné
Responsables	- Conseil de la MRC - Municipalités
Collaborateurs et partenaires	- Union des municipalités du Québec (UMQ) - Fédération québécoise des municipalités (FQM)
Ressources	0 $
Résultats	- 1 résolution adoptée et transmise au ministre - 1 représentation réalisée auprès des unions municipales
Échéancier de mise en œuvre	En 2016
Autres / commentaires	–

Nº 44 AUTRES	MENER DES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DÉNONÇANT CERTAINES PROBLÉMATIQUES DE GMR SUR LESQUELLES LES MUNICIPALITÉS ONT PEU DE MOYENS D'ACTION, MAIS QUI PEUVENT AFFECTER LEUR PERFORMANCE
Précision	Exemple : suremballage, utilisation du polystyrène – plastique # 6, problème de valorisation du verre, poursuite et élargissement de la consigne, façons de diminuer la vente de produits jetables, financement des services de collecte et de traitement des matières organiques et du développement/amélioration des centres de tri, etc.
Objectifs du PGMR	Ramener à 700 kg/habitant/an la quantité de matières résiduelles éliminées
Buts	- Amélioration des performances municipales de GMR - Réduction à la source des matières résiduelles problématiques - Amélioration des débouchés pour certaines matières - Financement des services de collecte et de traitement des matières organiques et du développement/amélioration des centres de tri - Diminution du fardeau financier GMR des municipalités
Générateurs visés	Résidentiel (municipal)
Comment	- Représentations réalisées par les élus par le biais des unions municipales (UMQ, FQM) - Adoption de résolutions acheminées au ministre concerné
Responsables	- Conseil de la MRC (CM) - Municipalités
Collaborateurs et partenaires	- CPEM - Union des municipalités du Québec (UMQ) - Fédération québécoise des municipalités (FQM)
Ressources	0 $
Résultats	- 1 résolution adoptée et transmise au ministre/thématique définie comme importante par le CPEM et le CM - 1 représentation réalisée auprès des unions municipales/thématique définie comme importante par le CPEM et le CM
Échéancier de mise en œuvre	Dès 2016 et au besoin
Autres / commentaires	–

Nº 45 AUTRES	INCITER LES MUNICIPALITÉS À ADHÉRER À LA CERTIFICATION *ICI ON RECYCLE!* EN TANT QU'INSTITUTIONS
Objectifs du PGMR	- Ramener à 700 kg/habitant/an la quantité de matières résiduelles éliminées - Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels - Recycler 50 % de la matière organique putrescible résiduelle
Buts	Donner l'exemple aux autres institutions (par les municipalités)
Générateurs visés	ICI (institutions)
Comment	- Promotion du programme auprès des municipalités - Offre d'un service d'aide pour compléter les documents d'adhésion - Élaboration et diffusion d'outils présentant des exemples d'actions, de mesures et d'activités de GMR et de sensibilisation pouvant être implantées
Responsables	- Municipalités pour l'adhésion volontaire à la certification - MRC pour la promotion de la certification et le soutien auprès des municipalités
Collaborateurs et partenaires	- RECYC-QUÉBEC (responsable de la certification) - CREL (promotion du programme auprès des ICI)
Ressources	- MRC : 3 jours/an - Municipalités : 1 jour/an pour les municipalités certifiées et celles désirant le devenir
Résultats	- Promotion annuelle de la certification - Outils créés et mis en disponibilité dans la banque territoriale - 50 % des municipalités certifiées en 2021
Échéancier de mise en œuvre	Dès 2016 et annuellement
Autres / commentaires	–

Nº 46 DROIT DE REGARD	SE PRÉVALOIR D'UN DROIT DE REGARD INTERDISANT LA MISE EN DÉCHARGE OU L'INCINÉRATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE EN PRÉVISION DE TOUTE IMPLANTATION DE LIEUX D'ÉLIMINATION DANS LES LIMITES GÉOGRAPHIQUES DE LA MRC DE MATAWINIE
Objectifs du PGMR	Conserver la latitude de gestion des matières résiduelles des municipalités du territoire
Buts	Donner un droit de regard en cas d'implantation d'un site d'élimination des matières résiduelles sur le territoire
Générateurs visés	Tous les générateurs de l'extérieur du territoire de la MRC de Matawinie
Comment	À la suite de l'entrée en vigueur du PGMR révisé, adoption d'un règlement par le Conseil de la MRC
Responsables	Conseil de la MRC
Collaborateurs et partenaires	Entreprises d'élimination
Ressources	0 $
Résultats	Règlement adopté (droit de regard)
Échéancier de mise en œuvre	Dès l'entrée en vigueur du PGMR révisé, soit en 2016
Autres / commentaires	–

Nº 47 PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI DU PGMR RÉVISÉ	CRÉER UN CANAL DE DIFFUSION DES INFORMATIONS GMR ENTRE LA MRC ET LES MUNICIPALITÉS
Objectifs du PGMR	Instaurer un programme de surveillance et de suivi de la mise en œuvre du PGMR
Buts	- Améliorer les performances municipales de GMR - Améliorer le suivi quantitatif de la gestion des matières résiduelles du territoire
Générateurs visés	Résidentiel (municipal)
Comment	- Promotion du logiciel web Metrio (données quantitatives) auprès des municipalités - Formation annuelle sur l'utilisation de Metrio aux responsables municipaux - Création et transmission aux municipalités d'un formulaire pour la réalisation du rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR révisé (à acheminer au MDDELCC) - Complétion de Metrio par les municipalités locales deux fois par an (au 31 janvier pour l'année venant de s'achever et au 31 juillet pour les six premiers mois de l'année en cours) - Complétion du formulaire par les municipalités locales selon les délais prescrits (soit le 1er mai) pour permettre à la MRC de réaliser et de transmettre au MDDELCC le rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR avant le 30 juin
Responsables	- MRC pour la promotion et la formation Metrio, la création du formulaire pour le rapport annuel - Municipalités pour la complétion du formulaire et de Metrio dans les délais prescrits
Collaborateurs et partenaires	
Ressources	- MRC : → élaboration du formulaire = 3 jours en 2016 → complétion du rapport au MDDELCC : 1 jour/an → promotion et formation Metrio = 1 jour/an → compilation des données du formulaire et des données quantitatives dans Metrio (pour municipalités et TNO) = 4 jours/an - Municipalités : → Metrio = 1 jour/an → complétion du formulaire = 1 jour/an
Résultats	- Formation annuelle Metrio offerte aux responsables municipaux - Formulaire élaboré en 2016 - 15 municipalités et le TNO ayant complété tous les indicateurs GMR de Metrio dans les délais prescrits dès 2016 - 15 municipalités ayant complété le formulaire dans les délais prescrits dès 2016
Échéancier de mise en œuvre	Dès l'entrée en vigueur du PGMR révisé, soit en 2016 et réalisé annuellement
Autres / commentaires	–

Nº 48 PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI DU PGMR RÉVISÉ	POURSUIVRE LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MATAWINIEN (CPEM) AFIN D'EFFECTUER LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR
Objectifs du PGMR	Instaurer un programme de surveillance et de suivi de la mise en œuvre du PGMR
Buts	Améliorer les performances municipales de GMR
Générateurs visés	Tous les secteurs, soit résidentiel (municipal) surtout, ICI, CRD, villégiateurs, etc.
Comment	- Rencontres trimestrielles du CPEM (4/an) en 2016 et 2017 et semestrielles (2/an) en 2018 à 2021 – ou plus selon les besoins - Suivis des membres CPEM aux conseils municipaux - Suivis au Conseil de la MRC (CM)
Responsables	- CPEM - MRC pour la préparation des rencontres et le suivi au CM
Collaborateurs et partenaires	- CM en cas de problématiques de mise en œuvre - Conseils municipaux
Ressources	- MRC : 2,5 jours/rencontre (planification et tenue des rencontres) 825 $/rencontre pour lunch et frais de déplacement payé par le FPEM - Total : 10 jours/an en 2016 et 2017 + 3 300 $/an (frais payés par le FPEM) 5 jours/an en de 2018 à 2021 + 1 650 $/an (frais payés par le FPEM)
Résultats	- 4 rencontres/an en 2016 et 2017 - 2 rencontres/an de 2018 à 2021 - 2 suivis/an au CM - 2 suivis/an aux conseils municipaux
Échéancier de mise en œuvre	Dès 2016 et en continu jusqu'en 2021
Autres / commentaires	–

Nº 49 PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI DU PGMR RÉVISÉ	DIFFUSER AUPRÈS DU PUBLIC LES INFORMATIONS CONCERNANT LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR
Objectifs du PGMR	Instaurer un programme de surveillance et de suivi de la mise en œuvre du PGMR
Buts	- Améliorer les performances municipales de GMR - Sensibiliser tous les acteurs GMR du territoire
Générateurs visés	Tous les secteurs, soit résidentiel (municipal) surtout, ICI, CRD, villégiateurs, etc.
Comment	- Transmission d'informations aux citoyens et villégiateurs par le biais de l'envoi des comptes de taxes, du bulletin municipal et des journées de l'environnement - Diffusion d'informations sur les sites Internet respectifs de la MRC et de chacune des municipalités - Publication annuelle d'un communiqué de presse
Responsables	- Municipalités - MRC pour le TNO et le communiqué de presse
Collaborateurs et partenaires	
Ressources	- MRC : 2 jours/an (temps pour outil et communiqué) 500 $/an pour la diffusion du communiqué - Municipalités : À intégrer dans une des actions d'information-sensibilisation-éducation précédentes (ex. mesure no 1 ou 2) = 0 $
Résultats	- Toutes les unités d'occupation résidentielle informées chaque année (résidences et chalets = 36 400 u.o.) - Bilan de mise en œuvre sur les 16 sites Internet mis à jour chaque année - 1 communiqué de presse publié/an
Échéancier de mise en œuvre	Dès 2016 et annuellement par la suite
Autres / commentaires	–

MRC Matawinie

ENTREPRENANTE DE NATURE !